

Procès - verbal

SESSION

du mardi 24 novembre 2020
à Lons le Saunier

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

TERRES d'**a**VENIR



La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le mardi 24 novembre 2020, en visioconférence, audioconférence et en présentiel au siège, à Lons le Saunier (Cf modalités en annexe).

Présents

Mesdames, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur Alpy Jean-Baptiste
Madame Bailly Isabelle
Madame Banderier Yevgeniya
Monsieur Bongain Cédric
Monsieur Bouillet Mathias
Monsieur Bourgeois Patrick
Monsieur Buchet Christophe
Monsieur Camuset Alexandre
Monsieur Druot Eric
Monsieur Duquet Vincent
Monsieur Ferreux Emmanuel
Monsieur Gérard Christian
Monsieur Gros Jean-Pierre
Madame Grossiord Elise
Monsieur Guillot Rémy
Monsieur Lavrut François
Monsieur Mougeot Patrick
Madame Patenat Marielle
Monsieur Perrod Emmanuel
Monsieur Rizzi Emmanuel
Monsieur Saive Nicolas
Monsieur Schouwey Emmanuel
Monsieur Vuitton Patrick

Excusés ou absents

Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur Bailly Franck
Monsieur Blondeau Olivier
Madame Duc Carmel
Monsieur Jouffroy Jean
Monsieur Louis Jacques
Madame Michaud Sylvie
Monsieur Moyne Gilbert
Monsieur Perrodin Nicolas
Monsieur Perrot Frédéric
Madame Poncet Lucie
Monsieur Poncet Sylvain
Monsieur Socie Yves

SOMMAIRE

Accueil	4
Adoption du procès-verbal de la session du 10 mars 2020	6
Budget rectificatif 2020, présentation et adoption du budget initial 2021, des tarifs 2021 et des délibérations budgétaires.....	7
Budget rectificatif 2020	7
Délibération n°12-2020 sur non-valeurs.....	8
Délibération n°10-2020 sur régularisation de remboursement de frais de déplacement.....	9
Budget initial 2021	10
Contrôle interne comptable et budgétaire	24
Nomination SAFER.....	28
Souscription de parts à la SCIC	28
Projet stratégique 2020-2025 de la Chambre d’agriculture du Jura	31
Discours d’actualité de François Lavrut, président.....	39
Débat avec la salle et intervention des invités.....	43
Plan de relance exceptionnel « France relance » présenté par Jean-Luc Iemmolo, directeur de la Direction départementale des territoires et débat.....	51
Clôture par M. le préfet du Jura.....	56

Accueil

Monsieur François LAVRUT

Nous avons largement le quorum. Nous allons donc entrer en conférence et ceux qui ne sont pas encore connectés nous prendront en cours de route. Je remercie tous les présents.

Monsieur le préfet est en ligne depuis 10 heures. Je le remercie d'assister à nos travaux.

Des invités se sont excusés, entre autres quelques collègues élus qui n'ont pas pu se rendre disponibles ainsi que quelques responsables agricoles. J'excuse également, pour les parlementaires, Sylvie Vermeillet. Marie-Christine Chauvin est représentée par Patrick Revilloud. Je remercie les trois parlementaires qui sont présents, Danielle Brulebois, Jean-Marie Sermier et Marie-Christine Dalloz.

J'ai les excuses de Clément Pernot qui est remplacé par Franck David.

Je remercie également la presse pour sa présence, ainsi que les différents invités.

Je tiens à remercier également tous mes collègues élus et les responsables professionnels présents.

La session d'aujourd'hui portera principalement sur le budget rectificatif 2020 et le budget 2021.

Nous vous présenterons également le projet stratégique, donc le projet politique de la Chambre d'agriculture pour le mandat 2019-2025.

Nous aurons ensuite un focus avec Jean-Luc Iemmolo, directeur de la DTT, sur le plan de relance.

Vous pourrez intervenir au fur et à mesure des débats.

Après mon discours, Monsieur le préfet, ou son représentant, clôturera cette assemblée.

Je donne la parole à Alain Maire-Amiot pour rappeler les règles de la visioconférence.

Monsieur Alain Maire-Amiot

Bonjour. Nous n'avons pas l'habitude de faire ce type d'exercice puisque nous sommes sur une session à distance, donc sous un format un peu exceptionnel. Nous avons un déroulé très séquencé et nous allons vous demander un peu de discipline afin que cette session se déroule normalement, avec, bien-sûr l'expression de tous ! Le principe de cette session à distance est qu'elle se déroulera comme une session en présentiel, avec :

- L'ouverture de la session, qui est donc dorénavant ouverte.
- L'identification de tous les membres participants et vérification du quorum, ce qui a été fait.
- L'examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour. Le président vous rappellera l'ordre du jour.
- François (Lavrut) gèrera l'ensemble des débats et mettra au vote les délibérations.
- Nous aurons une séquence de votes des délibérations très structurée pour pouvoir valider l'ensemble des délibérations.
- Clôture de la session vers 13 heures.

Accueil et rappel du fonctionnement



Accueil par le président

Session exceptionnellement en visio.

Décompte du quorum : avec les présents physiquement et ceux à distance – le président annonce les présents.

Modalités de présentation et votes : le président lit les délibérations, ouvre conduit et clôt les débats, puis procède au vote qui se fera à haute voix.

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

3

Dans le déroulé de la session, il faudra un peu de discipline. Le président sera alerté par vous-même lorsque vous cliquerez sur le pouce ou en *tchatant* avec Zoom, ou éventuellement en allumant le micro pour prendre la parole. La parole sera ainsi donnée à tour de rôle. Il est important de faire des interventions relativement courtes et de couper le micro en fin d'intervention.

Pour ce qui est des délibérations, le président procédera à leur lecture, avec des explications préalables dans tous les cas. Il ouvre, conduit et clôt les débats puis il y a une procédure de validation du vote, délibération par délibération.

Le vote se fera à haute voix, chacun s'exprimera sur chaque délibération.

Voilà pour les deux ou trois points importants qu'il faudra respecter pour une bonne tenue de session.

Monsieur François Lavrut

Merci Alain (Maire-Amiot). Une petite précision pour les membres qui sont en visioconférence. J'ai demandé aux membres qui devaient présenter le projet politique sur les différents thèmes d'être présents. Sont donc présents Emmanuel Ferreux, Vincent Duquet, Jean-Baptiste Alpy, Christophe Buchet et Isabelle Bailly. Deux personnes sont également en présentiel car ayant peu de connexion chez elles, il s'agit de Patrick Bourgeois et Guillaume Martin.

Adoption du procès-verbal de la session du 10 mars 2020

Monsieur François Lavrut

Les membres ont tous pu consulter le projet de procès-verbal de la session du 10 mars 2020 sur le site de la Chambre d'agriculture. Je vais donc le mettre aux voix.

Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de l'adopter.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
Le procès-verbal de la session du 10 mars 2020
est adopté à l'unanimité

Budget rectificatif 2020, présentation et adoption du budget initial 2021, des tarifs 2021 et des délibérations budgétaires

Monsieur François Lavrut

Pour la présentation du budget rectificatif 2020, je laisse la parole à Denis Legrand.

Budget rectificatif 2020

Monsieur Denis Legrand

La décision modificative a été adoptée par le bureau du 12 octobre 2020, tel que la session l'a autorisé à le faire. Elle a été envoyée dans les documents papier à tous les membres élus de la Chambre d'agriculture du Jura, avec le tableau détaillé et la note explicative.

Présentation du budget rectificatif 2020 par Monsieur Denis Legrand

Information décision modificative n°1 budget 2020



Adoptée par le Bureau du 12 10 2020

Le tableau détaillé ainsi que la note explicative ont été envoyés aux élus
En synthèse, il s'agit de :

- Réaffectations de comptes à comptes sans impact sur le résultat
- Augmentation de cotisations obligatoires (CRA, APCA, forêt) et recettes supplémentaires liées (forêt) pour un solde de -44 k€
- Diminution de charges notamment masse salariale (-90 k€) en lien avec la réalité de l'année (-1,2 etp)
- Augmentation des subventions prévues (+44 k€) suite travail de mise à jour et positions prudentes prises lors du budget initial
- Modification de comptes à comptes sur les investissements sans impact global

Cela impacte le résultat qui passe de -149 825 € à -59 325 €

La diminution du fonds de roulement prévisionnel passe de -444 175 à -307 675 €

Monsieur François Lavrut

Avez-vous des remarques sur ce budget rectificatif qui a été validé par le bureau le 12 octobre ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer à la délibération sur non-valeurs.

Délibération n°12-2020 sur non-valeurs

Monsieur Denis Legrand

On poursuit avec une délibération sur l'exécution du budget 2020 qui concerne les non-valeurs. C'est la délibération n°12 où on vous demande d'approuver la proposition de l'agent comptable d'inscrire en non-valeurs 6 dossiers pour 7,11 € sur l'exécution du budget 2020, le motif étant des reliquats trop faibles et des erreurs d'arrondis.

VOTE soumis à l'assemblée



- Délibération N° 12-2020

Approbation de la proposition de l'agent comptable d'inscrire en non-valeurs 6 dossiers pour 7,11 € sur l'exécution du budget 2020, le motif étant des reliquats trop faibles et des erreurs d'arrondis

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 23
Votes contre : 0
Votes abstention : 0
Votes pour : 23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

8

Monsieur François Lavrut,

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?
Je n'en vois pas.
Adopté à l'unanimité.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération n°12-2020 valant inscription en non-valeurs de 6 dossiers pour 7.11 € sur l'exécution du budget 2020 est adoptée à l'unanimité

Délibération n°10-2020 sur régularisation de remboursement de frais de déplacement

Monsieur Denis Legrand

VOTE
soumis à l'assemblée



- Délibération N°10-2020

relative à une régularisation de remboursement de frais de déplacement : autoriser le remboursement complémentaire des frais de repas et découchers suite à la décision de la commission paritaire régionale modifiant les tarifs avec effet rétroactif au 01 mai 2020

Membres élus : 35

Quorum : 18

Membres présents : 23

Votes contre : 0

Votes abstention : 0

Votes pour : 23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

9

On poursuit avec une délibération relative à une régularisation de remboursement de frais de déplacement qui consiste à autoriser le remboursement complémentaire des frais de repas et découchers suite à la décision de la commission paritaire régionale modifiant les tarifs avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2020. Pour pouvoir mettre en œuvre cette décision de la commission paritaire régionale, il faut adopter la délibération qui vous est proposée, ce qui ne pose pas de souci particulier, techniquement parlant.

Monsieur François Lavrut

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération n°10-2020 sur la régularisation de
remboursement de frais de déplacement
est adoptée à l'unanimité

Budget initial 2021

Monsieur François Lavrut

Je vous propose de passer au budget initial 2021. Denis (Legrand) va faire une présentation poste par poste et nous ferons ensuite une délibération globale. À la fin de la présentation du budget de fonctionnement, puis du budget d'investissement, vous pourrez prendre la parole si vous avez des questions. Le budget initial 2021 a été vu en commission des finances et en bureau de Chambre d'agriculture.

Monsieur Denis Legrand

Budget initial 2021 Eléments essentiels



- Prise en compte de la projection d'exécution du budget 2020
- Programme d'investissements important (1 155 k€), rénovation locaux sur Lons le Saunier (« forêt », accueil, rez de jardin bâtiment B), achat et revente sur Champagnole pour 550 k€...
- Charges de structures stables avec une sécurité budgétaire identique au budget initial 2020
- Masse salariale en hausse avec 51,8 etp (dont 2 etp prévisionnels avec recettes d'équilibre)
- Recettes de prestations en hausse de +53 k€ (hors sécurité budgétaire de +100 k€),
- Recettes de conventions en baisse de -53 k€
- Résultat budgétaire déficitaire à -169 k€

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

11

Le budget initial 2021 reprend les projections d'exécution du budget 2020 que nous avons faites en juin et en septembre. On y a intégré un programme d'investissement important à 1 155 000 € qui concerne la rénovation des locaux sur Lons le Saunier, le bâtiment qu'on appelle « forêt », l'accueil et le rez-de-jardin du bâtiment principal de la direction, ainsi que l'achat et la revente sur Champagnole de locaux pour 550 k€, sur lequel on reviendra dans les délibérations qui suivent. Les charges de structure sont en augmentation. Mais quand on fait quelques corrections sur les commentaires, elles sont stables, avec une sécurité budgétaire identique au budget initial 2020. La masse salariale est en hausse avec 51,8 ETP¹ dont 2 ETP prévisionnels avec des recettes d'équilibre par rapport à la réalité de ce que nous vivons. C'est la même chose qu'en 2020.

¹ Equivalents temps plein

Les recettes de prestations sont en hausse de 53 k€ hors les sécurités budgétaires de 100 000 € qui viennent financer les 2 ETP dont on vient de parler. Des recettes de convention qui sont en baisse de 53 k€.

Un résultat budgétaire qui est déficitaire en prévisionnel à -169 000 €. Voilà pour les éléments essentiels du budget.

Pour faire ce budget, nous devons viser et valider les tarifs 2021. Tous les documents ont été envoyés aux élus, dont la note sur les tarifs.

BI 2021 – tarifs 2021

Note envoyée aux élus



- Certains tarifs sont en réflexion soit au niveau régional soit avec nos partenaires, ils seront validés en Bureau dès que possible

Tarif général :

- +1,2 % → 592 €/j, 319 € par ½ j et 81 €/h
- et +0,3% pour les prestations collectivités → 660 €/j

Maintien des tarifs régionaux pour les tarifs déjà harmonisés

(abonnement mesp@rcelles)

Réductions 2021

- JA Mesparcelles : si installation avec les aides + primo abonnement + souscription sur 2 ans minimum, réduction 50% sur la 1ère année
- étude de faisabilité : en cas d'achat d'un PE dans l'année qui suit, le reste à charge après aides AITA est déduit du tarif du PE
- Chèques Conseils « Pack 5 ans » : pour tout achat d'un pack 5 ans, 5 chèques conseils de 100 € chacun attribués, à valoir sur futures prestations dans les 5 ans qui suivent (maxi 2 chèques / prestation - non cumulables avec autres réductions)

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

12

D'une manière générale, le bureau a souhaité faire une augmentation de tarif de +1,2% pour les tarifs généraux, donc 592 € par jour, 319 € par demi-journée et 81 € par heure. Les prestations aux collectivités augmentent de 0,3% pour arriver à 660 € par jour. Ces tarifs étant les tarifs que nous facturons lorsque nous faisons des prestations.

Un certain nombre de tarifs qui sont plutôt gérés au niveau régional sont harmonisés, par exemple pour les abonnements mesp@rcelles.

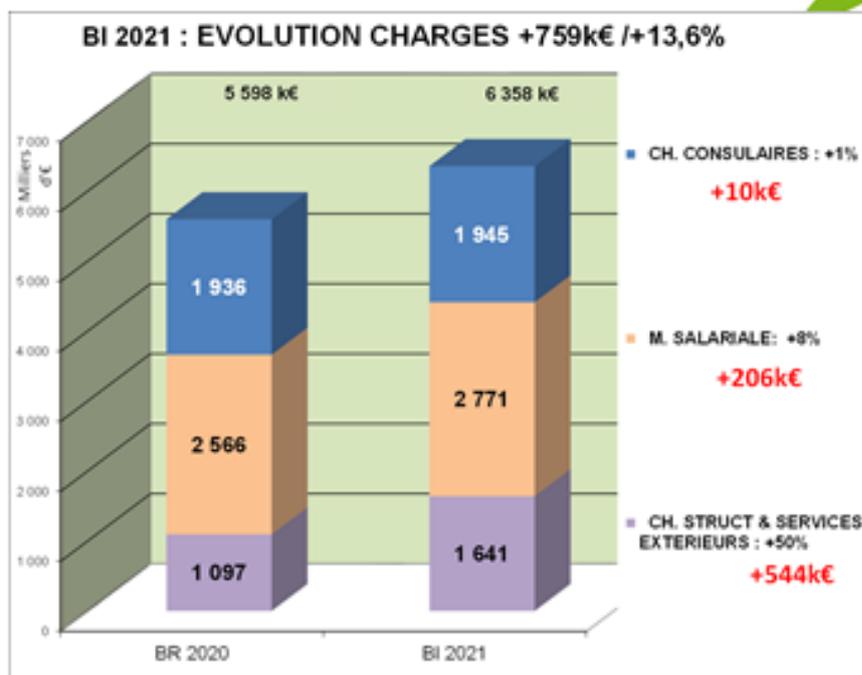
Nous avons ensuite une série de réductions qui sont les mêmes qu'en 2020, pour les JA² avec l'outil mesp@rcelles, pour les études de faisabilité s'il y a un plan d'entreprise qui les suit dans l'année et pour les chèques conseils PAC 5 ans qui viennent du suivi sur 5 ans pour les jeunes qui s'installent avec des aides.

Je ne rentre pas plus dans le détail de ces réductions que vous avez dans vos dossiers et que vous avez pu lire sur cette diapositive.

Au niveau du fonctionnement dans ce budget 2021, vous avez, sur le graphique, le budget rectificatif 2020 sur la gauche et le budget initial 2021 sur la droite avec les 3 pavés de charges qui sont réparties. Dans les notes, vous avez les graphiques qui vous sont beaucoup plus détaillés. Je vais donc aller assez vite sur la présentation.

² Jeunes agriculteurs

BI 2021 – Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

14

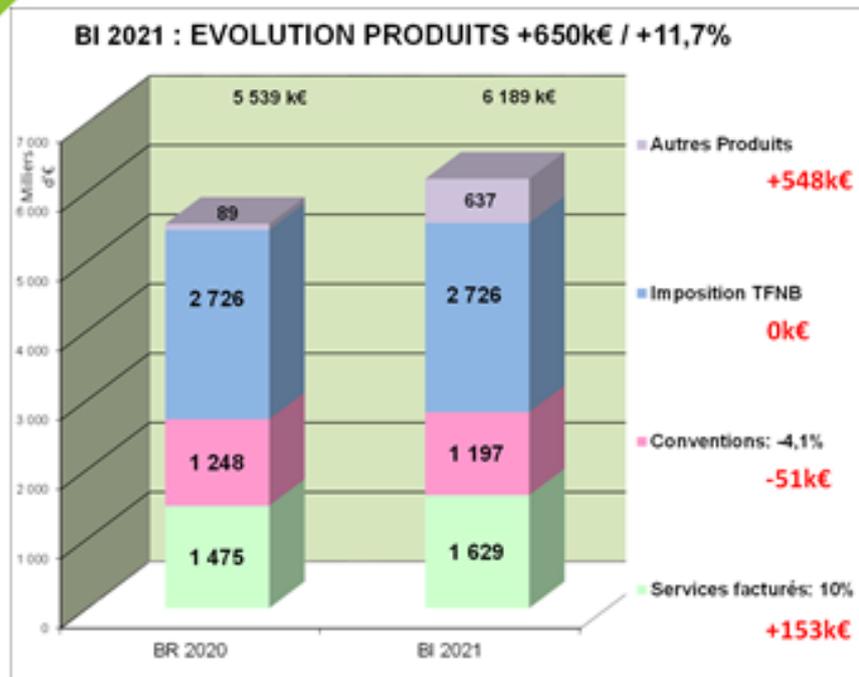
L'évolution des charges : on est à +759 000 €, soit +13,6%. Cela provient de l'investissement dans le bâtiment de Champagnole puisqu'il y a 550 000 € de prévus qui apparaissent dans les charges de structure et services extérieurs pour cette opération comptable. Il s'agit là de la revente de ce que nous avons à Champagnole, qui est une sortie d'inventaire et qui apparaît en charge de fonctionnement, ce qui fausse un peu le volume global. On a également, par rapport au budget rectificatif 2020, 47 000 € de sécurité budgétaire qui ont été rajoutés pour revenir au niveau des sécurités budgétaires du budget initial 2020. Au final, l'évolution des charges telle qu'elle vous est présentée, c'est plutôt -53 000 € que +759 000 €. Comptablement parlant, ce sera +759 000 €. Dans ces charges de structure, on constate aussi une baisse de la provision de créances douteuses de -50 000 €, une baisse des frais de déplacement des agents de -18 000 €, des postes d'intérimaires et de mises à disposition qu'on réévalue de +5 000 € pour tenir compte des travaux qu'on confie à l'extérieur. Et également des sous-traitances ou des services extérieurs pour +5 000 €, des indemnités de stagiaires pour -12 000 € par rapport à l'année 2020.

Voilà pour les charges de structure.

La masse salariale est en augmentation de 206 000 €, avec +3,5 ETP. On a des sécurités budgétaires dont j'ai déjà parlé en introduction, donc 2 ETP de sécurité pour revenir au niveau du budget initial 2020. On a +2,17 ETP opérationnels par rapport au budget rectificatif 2020 qui sont intégrés en 2021, c'est le retour de personnes qui étaient en maladie. Et puis on a une augmentation conventionnelle de la masse salariale de 1,7%, ce qui représente 37 000 €, ainsi que des reprises de provision sur des primes 2020 qui étaient prévues en provisions, qui représentent + 23 000 € sur cette masse salariale.

Enfin, les charges consulaires (pavé du haut) augmentent de 10 000 €, avec une augmentation des cotisations obligatoires de 14 000 € sur l'APCA³ et d'autres enveloppes sur des subventions et des participations qui baissent de 10 000 €, ainsi que des indemnités de déplacement des élus qui augmentent de 5 000 €. Voilà pour les éléments de présentation du graphique sur les charges. Ensuite, les produits. Vous avez également l'affichage des produits budget rectificatif 2020 et budget initial 2021.

BI 2021 – Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

16

Les services facturés augmentent de 153 000 €. Par rapport au budget rectificatif 2020, les sécurités budgétaires viennent compenser les 2 ETP, donc 100 000 €. L'augmentation réelle est en fait de 53 000 € par rapport au budget rectificatif 2020. L'augmentation des tarifs que je vous ai présentée représente 20 000 €. Ensuite, on a une baisse des loyers et des redevances que nous facturons à nos locataires de -19 000 €. Deux nouvelles prestations de conseils stratégiques pour +20 000 €, conseils stratégiques notamment phytosanitaires et également sur les dispositifs haute valeur environnementale. Une ambition affichée sur les plans d'épandage de 40 000 €, en lien avec les évolutions du cahier des charges du Comté et puis une refacturation aux associations syndicales autorisées de forêt. Ce sont des frais qu'on engage pour les constituer et veiller à ce qu'elles mettent en œuvre leurs travaux, ceci pour + 14 000 €. On a prévu une petite baisse de 16 000 € sur toutes les prestations liées à l'installation, en prévision d'une année plutôt moyenne sur le schéma installation. Ensuite, les conventions baissent de 51 000 €. Il y a notamment 73 000 € sur les conventions forêt, principalement avec la perte du financement - pour le moment en tout cas - du Conseil régional sur l'extension de la fruitière pour la gestion forestière.

³ Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Et 30 000 € de moins sur la fin de certains appels à projets avec l'Agence de l'eau qui n'ont pas été renouvelés sur l'équipe performance. +54 000 € sur les conventions liées à l'équipe territoire, avec des appels à projets sur des mesures de coopération, installation et dynamique territoriale, ainsi que des appels à projets Leader, notamment sur la convention AAJ⁴ par exemple. Et puis des recettes supplémentaires de 12 000 € en lien avec l'augmentation des cotisations obligatoires dont j'ai parlé tout à l'heure sur le FNSP⁵, qui nous amènent 12 000 € de retours, sous réserve que l'on mette en œuvre des actions liées à l'ambition du réseau dont on parlera tout à l'heure dans le projet stratégique, sachant que c'est quasiment fait. Le CASDAR⁶ est maintenu au niveau de 2020, le plan régional de développement agricole à 192 000 €. La convention avec le Conseil départemental du Jura, l'AAJ, est provisionnée à hauteur de 164 000 €, sachant que nous avons demandé 170 000 € et que 155 000 € étaient conventionnés en 2020. Dans les autres produits, on retrouve l'opération de Champagnole pour 550 000 € et puis l'impôt TATFNB⁷ qui ne bouge pas, qui est maintenu à 2 736 000 €.

Monsieur François Lavrut

Avant de passer aux investissements, est-ce qu'il y a des remarques par rapport à la présentation du budget de fonctionnement ? Vous pouvez prendre la parole en direct, si vous avez besoin d'une explication ou d'un complément d'information. Je n'en vois pas. Je vous propose donc de passer aux investissements.

Dans la présentation que Denis (Legrand) va vous faire, il y a pas mal de mouvements, avec la partie de Champagnole. Nous aurons une délibération tout à l'heure, à la demande de la communauté de communes qui va ramener sur Champagnole le Centre foncier. Il y aura déplacement d'une aile à l'autre du bâtiment, ce qui permet l'équilibre de nos chiffres. On a également le bâtiment de Lons le Saunier. Tout ce qui était prévu depuis longtemps, c'est-à-dire le bâtiment « forêt » au-dessus de la salle du Jura est maintenant programmé. Sica Jura assurera la maîtrise d'ouvrage. On a également inscrit au budget un bureau à Foucherans dans l'exercice 2021, pour que l'on puisse le racheter à CERFrance alliance comtoise, si on en a la possibilité. Parallèlement, sur le site de Lons le Saunier, nous engageons la rénovation du hall d'entrée et la reconfiguration du sous-sol, occupé actuellement par l'ADFPA⁸ et SOÉLIS. C'est un programme d'investissement en deux tranches : première tranche pour le bâtiment forêt et le hall, puis deuxième tranche avec le sous-sol.

Denis (Legrand), je te laisse la parole.

Monsieur Denis Legrand

Dans les investissements, on commence par le remboursement du capital des emprunts que nous avons en cours, pour 40 000 € environ pour 2021. Concernant les investissements immatériels, cela peut être, puisqu'on veut faire des investissements, des frais d'études pour ces travaux, des frais de maîtrise d'œuvre liés aux travaux. Les logiciels : on laisse toujours 5 000 € pour pouvoir, au besoin, acquérir de nouvelles licences.

⁴ Avenir agriculture Jura

⁵ Fonds national de solidarité et de péréquation

⁶ Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural

⁷ Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti

⁸ Association départementale de formation et de perfectionnement en agriculture

Pour les bâtiments, j'ajouterai simplement, pour ne pas faire doublon avec ce qu'a dit François (Lavrut), que nous avons prévu, dans cette partie, l'achat des bureaux du GDS⁹ de Lons le Saunier pour 60 000 €.

Budget initial 2021 - investissements

Chapitre	BR 2020	BI 2021
Rbt Capital emprunts	42 850	40 000
Investissements immatériels	13 500	45 000
Logiciels	5 000	5 000
Bâtiment	58 000	645 000
Aménagements immeubles	210 000	385 000
Acquisition matériels	4 000	4 000
Acquisition véhicule	4 000	4 000
Mat informatique et téléphonie	0	0
Mobiliers	22 000	22 000
Parts sociales	5 000	5 000
Cautionnement	0	0
TOTAUX	364 350	1 155 000

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

17

Ils seront peut-être faits d'ici le 15 décembre 2020, ils étaient donc déjà prévus dans le budget rectificatif 2020. Si nous n'avons pas le temps de les faire ou si les délais imposés par les notaires ne nous permettent pas de les faire sur 2020, il était important de prévoir cela au budget de 2021 pour pouvoir les réaliser. C'est donc intégré dans cette ligne. Les aménagements d'immeuble, c'est pour Lons le Saunier, je n'y reviens pas, le président en a parlé. Quelques acquisitions de matériels au besoin. On ne sait pas ce que ce sera, mais on a toujours quelques matériels à renouveler. Idem pour les véhicules, sachant que la plupart du temps ce sont des locations, donc très peu d'achat de véhicule, d'où le faible montant. Cela peut être le rachat d'un véhicule déjà bien amorti... L'immobilier, ce sont les tables, chaises, etc. Les parts sociales, c'est ce qu'il nous reste depuis quelques années qui pourrait nous être appelé par les services. Pour l'instant, cela ne nous est pas appelé, on le provisionne donc et on le met dans notre tableau d'investissements tous les ans, tant qu'il y a un risque que cela nous soit appelé. Voilà pour les investissements.

Ensuite, une petite précision sur le fonds de roulement. Pour faire ces investissements, aucun emprunt n'est prévu puisque vous avez compris que pour Champagnole, on revend les locaux pour les racheter. Dans la comptabilité, on s'est arrangé pour que la vente couvre l'achat. Ce qui sera aussi à peu près le cas dans la réalité. On devrait même être légèrement bénéficiaire puisqu'on va racheter exactement les mètres carrés que l'on va vendre.

⁹ Groupement de défense sanitaire

Pour tout ce qui est sur Lons le Saunier, on a une capacité de financement, donc des réserves, qui nous permet de financer les investissements que l'on prévoit. La capacité d'autofinancement sur le budget initial 2021 est de -84 000 €. Les réserves de trésorerie permettent de financer cela. Si les hypothèses se réalisent telles qu'on vous les a présentées, cela conduirait à une diminution du fonds de roulement de -689 000 €, c'est-à-dire -39 jours de fonctionnement, sachant que fin 2019 nous étions aux alentours de 110 jours de fonctionnement. On est donc dans un niveau satisfaisant, même après la baisse prévisionnelle de 2021.

Budget initial 2021 Fonds de roulement



Aucun emprunt n'est prévu pour financer les investissements

La capacité d'autofinancement est de -84 032 € mais les réserves et la trésorerie permettent de financer les investissements

Les hypothèses présentées conduiraient à une diminution du fonds de roulement de -689 032 €, soit -39 jours de fonctionnement

Monsieur François Lavrut

Sur le budget d'investissement qui vient de vous être présenté, est-ce que vous avez des remarques ?

Monsieur Patrick Vuitton

J'ai une remarque par rapport à cette baisse de fonds de roulement. Denis (Legrand), tu parles du fonds de roulement de fin 2019. Mais sur 2020, il y a déjà eu une baisse du fonds de roulement à hauteur de 307 000 € plus 689 000 €. Est-ce qu'il n'y aurait pas, par rapport à ces investissements, intérêt à les financer pour partie par l'emprunt ?

Monsieur François Lavrut

Bien souvent, les travaux prennent du retard. Je *booste*, avec Jean-Baptiste Alpy qui suit le dossier bâtiment, pour que cela aille de bon pas. S'il y a besoin, on le fera. Sinon, le choix du bureau et de la commission des finances était plutôt de passer comme cela. Il vaut mieux avoir recours à l'emprunt si on en a besoin à un moment donné que l'inverse. Mais j'entends bien ce que tu dis concernant le fait de ne pas se retrouver dans une situation de trésorerie un peu trop tendue.

C'est une hypothèse que nous avons envisagée et on pourra toujours y avoir recours. On est en fin d'année, les travaux viennent d'être lancés avec plusieurs phases sur Lons le Saunier. Il faudrait vraiment que tout aille bien pour que tout soit terminé en fin d'année 2021... Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Jean-Louis Pavat

De combien est le fonds de roulement en 2020 ? Il doit donc être inférieur à 689 000 €, si je fais suite à la remarque précédente.

Monsieur Denis Legrand

Le fonds de roulement est de beaucoup plus puisqu'il représentait, à fin 2019, de l'ordre de 110 jours de dépenses de fonctionnement courantes. On l'abaisserait là de 39 jours plus l'exécution du budget 2020 qu'on ne connaît pas encore. On arrivera donc très certainement entre 80 et 90 jours de fonds de roulement pour financer le fonctionnement courant.

Monsieur Jean-Louis Pavat

Parce que la baisse des 39 jours, c'est sur le budget 2021 ?

Monsieur Denis Legrand

Oui.

Monsieur Jean-Louis Pavat

Fin 2020, il y aura la baisse de 2020 en plus ?

Monsieur Denis Legrand

Oui.

Monsieur Jean-Louis Pavat

C'est pour cela que je suis surpris de voir qu'on saute un an alors que fin 2020, le fonds de roulement sera inférieur à 689 000 €. Si je fais suite à la remarque précédente, il n'y a pas déjà un enlèvement de 30 jours ?

Monsieur François Lavrut

Non. On va perdre à peu près 5 jours sur le fonds de roulement 2020. Si tous les investissements sont faits en 2021, on retire 39 jours et on sera autour de 70 jours.

Monsieur Jean-Louis Pavat,

Ok. Ce sera donc 70 jours au final de reste de fonds de roulement ?

Monsieur François Lavrut

Tout à fait.

Monsieur Jean-Louis Pavat

J'ai une autre question. Il y a pas mal de mouvements au niveau du personnel. Les + 2 ETP en 2021 correspondent à quel type d'activité ?

Monsieur François Lavrut

C'est dans chaque budget. Depuis que je suis à la Chambre d'agriculture, si on veut aller au-delà des ETP votés en budget, on est obligé de refaire une session.

On met donc automatiquement 2 ETP en réserve avec les recettes qui correspondent sur le coût de ces 2 ETP. C'est au cas où il y ait un marché spécifique ou une opportunité, ou encore que les plans d'épandage pour la filière Comté explosent et que l'on soit obligé d'embaucher. Mais normalement, c'est une ligne en plus et en moins sur le budget qui n'est pas appelée à être utilisée.

Monsieur Jean-Louis Pavat

J'ai compris. Merci pour la réponse.

Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Je propose à Denis (Legrand) de continuer la présentation.

Monsieur Denis Legrand

Budget initial 2021 Programmes



Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par l'APCA (délibération n°17-40 du 28 09 2017) liée à l'homogénéisation de la présentation budgétaire par destination et origine (7 programmes)

Les élus ont été destinataires du tableau 3 de répartition des dépenses et recettes par destination et origine et le résultat avant et après ventilation du programme fonctions supports et affectation de l'impôt

Cela permet d'avoir une vision analytique des prévisions d'activités de la Chambre d'agriculture

Avant de passer aux délibérations, je vous projette une diapositive pour vous expliquer qu'on ne vous les présente pas, mais vous les avez dans vos dossiers, on répartit le budget global par programmes. Il y a sept programmes qui correspondent aux orientations qui sont votées par l'APCA, ce qui permet d'avoir une vision analytique des prévisions d'activités de la Chambre d'agriculture programme par programme.

Ensuite, vous avez la liste des tableaux qui vous permettent de voter ce qui vient de vous être présenté, avec des tableaux de présentation officiels et qui ne sont pas faciles à mettre dans un diaporama. C'est pour cela qu'on vous présente les choses de manière différente.

Vous avez donc :

- La liste des tarifs 2021 modifiés en fonction des données que je vous ai présentées.

- La liste détaillée des subventions et cotisations obligatoires ou non (objet d'une délibération spécifique).
 - Le tableau n°1, n°2, n°3, n°4, n°5 et n°6 dont certains ne comportent pas d'élément parce que nous ne sommes pas concernés. C'est marqué, dans ce cas, « non concerné » dans les documents qui vous ont été envoyés.
- Sur la base de ces éléments et de la présentation synthétique qui vient de vous être faite, le président va soumettre six délibérations qui permettront de valider tout ce qu'il faut valider vis-à-vis des comptes.

Budget initial 2021 Tableaux soumis aux votes



Les élus ont eu par courrier tous les tableaux qui sont soumis au vote de la session, à savoir :

- La liste des tarifs 2021 modifiés
- La liste détaillée des subventions et cotisations obligatoires ou non (objet d'une délibération spécifique)
- Le tableau n°1 de présentation des emplois
- Le tableau n°2 du compte de résultat prévisionnel, du calcul de la capacité d'autofinancement et de l'état de l'évolution de la situation patrimoniale
- Le tableau n°3 du budget par destination et origine
- Le tableau n°4 des opérations sur comptes de tiers
- Le tableau n°5 du plan de trésorerie
- Le tableau n°6 des opérations pluriannuelles

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

20

Monsieur François Lavrut

Merci Denis (Legrand).

Monsieur François Lavrut

Je vais mettre aux voix l'approbation du budget initial 2021, de toutes ses composantes et des tarifs 2021. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

VOTES soumis à l'assemblée (1/6)



- Approbation du budget initial 2021, de toutes ses composantes et des tarifs 2021 (à effet au 25-11-2020 pour les tarifs)

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 23
Votes contre : 0
Votes abstention : 0
Votes pour : 23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

21

VOTE : 0 contre et 0 abstention

Le budget initial 2021, de toutes ses composantes et des tarifs 2021 est adopté à l'unanimité

Le deuxième vote concerne :

-L'approbation des cotisations obligatoires et facultatives inscrites au budget initial 2021. Vous l'avez dans vos documents et on ne peut pas y toucher puisque c'est obligatoire. C'est tout ce qui est forêt, APCA, Chambre régionale.

-Et l'approbation des subventions inscrites au budget initial 2021. D'un côté on les vote quand on valide et, de l'autre côté, on les finance.

Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

VOTES
soumis à l'assemblée 2/6

- Délibérations

N° 13-2020
Approbations des Cotisations Obligatoires et facultatives inscrites au budget initial 2021

N° 14-2020
Approbation des subventions inscrites au budget initial 2021

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 23
Votes contre : 0
Votes abstention : 0
Votes pour : 23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020 22

VOTE : 0 contre et 0 abstention

Les délibérations n°13-2020 et 14-2020 sont adoptées à l'unanimité

Denis (Legrand) va vous présenter la délibération suivante concernant le bâtiment du GDS dont Denis nous a parlé, qui était déjà budgété en 2020 et que l'on va acheter définitivement.

Monsieur Denis Legrand

Cette délibération est relative à l'achat de 5 bureaux.

VOTES
soumis à l'assemblée 3/6

- Délibération N° 7-2020 relative à l'achat de 5 bureaux

Suite au départ du GDS du site de Lons le Saunier, il est proposé l'achat des 5 bureaux propriété du GDS du Jura au prix de 51000 € HT, la Chambre d'agriculture prenant à sa charge en sus les taxes légales dues par l'acheteur, le diagnostic amiante (175 € HT), le diagnostic énergie (75 € HT) et les charges de l'ASIAJ pour 2020 (2513 € HT estimées au budget 2020)

Il ne sera pas fait recours à l'emprunt

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 23
Votes contre : 0
Votes abstention : 0
Votes pour : 23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020 23

Il s'agit des bureaux qui sont en propriété du GDS du Jura au sein de la copropriété n°1 du site de Lons le Saunier, pour 60 m², qui sont proposés à la vente par le GDS et donc à l'achat par la Chambre d'agriculture du Jura, à hauteur de 51 000 € HT¹⁰. La Chambre d'agriculture prend à sa charge en sus de ce prix les taxes légales dues par l'acheteur, que nous n'avons pas estimées pour le moment, ainsi que le diagnostic amiante qui est normalement offert par le vendeur et qui a été pris en charge par la Chambre d'agriculture du Jura pour 175 € HT, le diagnostic énergie, idem, pour 75 € HT et les charges de l'ASIAJ¹¹ (charges de fonctionnement de la copropriété, chauffage, électricité, etc) pour 2020 pour 2 513 € HT estimées au budget de l'ASIAJ 2020 à cette hauteur. Il ne sera pas fait recours à l'emprunt pour cet investissement.

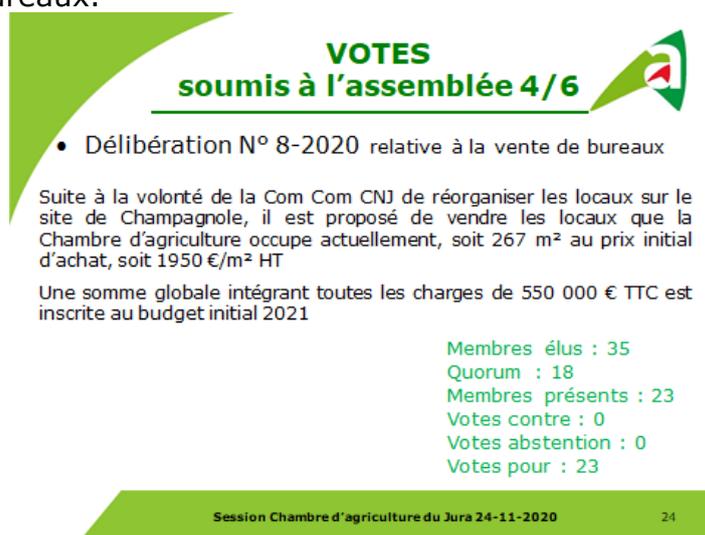
Monsieur François Lavrut

Cette opération de rachat des bureaux était au budget 2020. On l'a remise au budget 2021 si l'acte notarié n'est pas passé avant le 31 décembre. Mais c'est bien dans les tuyaux. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à l'achat du bâtiment du GDS ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

La délibération n°7-2020 relative à l'achat de 5 bureaux est adoptée à l'unanimité

Nous passons à la vente des bureaux de Champagnole. Je vous rappelle, puisque c'est un peu particulier, que nous sommes dans des bâtiments neufs qu'on a rachetés en copropriété avec la communauté de communes. Il y a différentes structures publiques dedans. La communauté de communes de Champagnole a une opportunité de faire revenir à Champagnole le Centre foncier, ex-cadastre dans le temps. Ils ont besoin de pousser un peu les murs. Comme nous avons un peu trop de place, nous sommes tombés d'accord avec la communauté de communes de Champagnole pour réorganiser les locaux. De ce fait, nous allons perdre 3 ou 4 bureaux.



VOTES
soumis à l'assemblée 4/6

- Délibération N° 8-2020 relative à la vente de bureaux

Suite à la volonté de la Com Com CNJ de réorganiser les locaux sur le site de Champagnole, il est proposé de vendre les locaux que la Chambre d'agriculture occupe actuellement, soit 267 m² au prix initial d'achat, soit 1950 €/m² HT

Une somme globale intégrant toutes les charges de 550 000 € TTC est inscrite au budget initial 2021

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 23
Votes contre : 0
Votes abstention : 0
Votes pour : 23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020 24

¹⁰ Hors taxes

¹¹ Association syndicale immobilière agricole du Jura

La communauté de communes prend en charge toute la réhabilitation des cloisons s'il y a besoin, ainsi que l'aménagement intérieur des locaux.

On procède donc à un échange, mètre carré pour mètre carré et les quelques mètres carrés de solde seront au prix d'achat neuf d'un bâtiment BBC¹² que nous avons acheté il y a à peu près 3 ans.

Monsieur Denis Legrand

Vous avez la délibération n°8 qui concerne la vente, dans un premier temps, de bureaux. Suite à la volonté de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura de réorganiser les locaux sur le site de Champagnole, on vend à la communauté de communes 267 m² au prix initial d'achat, c'est-à-dire 1 950 €/m² HT, plus d'éventuelles taxes et de la TVA¹³. Ce qui conduit à estimer l'enveloppe globale pour cette opération à 550 000 € TTC¹⁴. On est vraiment au début de l'estimation des choses. Nous avons donc mis une enveloppe assez large par rapport au volume de mètres carrés et au prix indiqué ici. Cela ne concerne strictement que les mètres carrés de bureaux qui sont à l'étage concerné. Nous sommes également propriétaires de places de parking, d'un atelier, d'un garage-atelier. Tout cela n'est pas concerné par la vente.



VOTES

soumis à l'assemblée 5/6

- Délibération N° 9-2020 relative à l'achat de bureaux

Suite à la volonté de la Com Com CNJ de réorganiser les locaux sur le site de Champagnole, il est proposé d'acheter des locaux en remplacement de ceux qu'occupe la Chambre d'agriculture, soit 195,57 m² au prix de 1950 €/m² HT

Une somme globale intégrant toutes les charges de 550 000 € TTC est inscrite au budget initial 2021

Il ne sera pas fait recours à l'emprunt

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 23
Votes contre : 0
Votes abstention : 0
Votes pour : 23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-202025

Je passe directement à la délibération n°9. Elles sont en lien, sachant que nous voterons les deux. C'est l'achat des bureaux. Je ne vous refais pas la présentation, sachant qu'il y a cette fois-ci 195,57 m² qui devaient être concernés par cet achat, au même tarif HT. Vous voyez que nous avons laissé la même enveloppe pour ne pas être embêté pour faire, pour quelques milliers d'euros, une nouvelle réunion de la session et délibération pour corriger le tir au besoin. On a donc pris des marges de manœuvre suffisantes pour faire en sorte de pouvoir réaliser l'opération le plus rapidement possible. De même, il ne sera pas fait recours à l'emprunt pour cet achat puisqu'on le finance par la vente de l'autre partie.

Monsieur François Lavrut

Sur les deux délibérations qui viennent de vous être présentées, achat/vente au même prix au profit de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

¹² Bâtiment basse consommation

¹³ Taxe sur la valeur ajoutée

¹⁴ Toutes taxes comprises

VOTE : 0 contre et 0 abstention
Les délibérations n°8-2020 et 9-2020 relatives
à la vente et à l'achat de bureaux sur le site de
Champagnole est adoptée à l'unanimité

Monsieur Denis Legrand

VOTES
soumis à l'assemblée 6/6



- Délibération N° 11-2020

Pouvoir est donné au Bureau de la Chambre d'agriculture du Jura :

- De se prononcer en lieu et place de la Session sur toute modification du budget, proposée par le Président, pendant l'intervalle des Sessions

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 23
Votes contre : 0
Votes abstention : 0
Votes pour : 23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

26

La délibération n°11 est celle qui a permis au bureau de prendre la délibération sur le budget rectificatif de 2020. La session donne pouvoir au bureau de la Chambre d'agriculture du Jura de se prononcer en lieu et place de la session sur toute modification du budget proposée par le président pendant l'intervalle des sessions. Il y a quelques limites à ce pouvoir, notamment dans le cadre d'opérations immobilières importantes où là, de fait et dans les textes, le bureau ne peut pas faire seul. C'est pour tout ce qui est courant, tel qu'on l'a vu tout à l'heure dans le budget rectificatif.

Monsieur François Lavrut

En effet cela concerne des petites décisions. Quand tel n'est pas le cas, on attend la session suivante. Sur cette délibération, qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération n°11-2020 relative au pouvoir donné au
bureau de se prononcer en lieu et place de la session sur
toute modification du budget, proposée par le président,
pendant l'intervalle des sessions est adoptée à
l'unanimité

Contrôle interne comptable et budgétaire

Monsieur François Lavrut

Nous allons passer à la délibération à prendre par rapport au contrôle interne comptable et budgétaire. Ce sont les grands tableaux que vous avez eus dans le document qui vous a été envoyé. C'est un peu indigeste, j'en conviens ! C'est réalisé par les comptables ; il s'agit de vérifier s'il y a une bonne gestion au niveau de la Chambre d'agriculture. Je ne sais pas ce que Denis (Legrand) va nous présenter, mais il y a un tableau en vert où on est toujours au-dessus de 4. On m'a expliqué qu'on était plutôt bien.

Monsieur Denis Legrand



**Contrôle Interne Comptable (CIC) et
Contrôle Interne Budgétaire (CIB)**

Objectif : Identifier puis maîtriser les risques comptables (qualité des comptes) et budgétaires (soutenabilité budgétaire)

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

28

L'objectif de ce contrôle interne est de maîtriser les risques comptables, c'est-à-dire la qualité des comptes et budgétaires, c'est-à-dire si le budget est soutenable ou pas. On fait un travail d'analyse assez précis sur la qualité comptable avec 9 critères qui vous sont listés. Je ne vais pas les reprendre, vous avez cela dans vos dossiers. À chaque item, on regarde des choses très précises, par exemple si on loue des locaux et, si oui, si on a des baux écrits et s'ils sont en ordre, etc. Ensuite, on sait si oui ou non on prend des risques. Ce qui nous donne le tableau qui vous est présenté avec des cycles pour catégoriser tout ce que l'on regarde. Quand on est à 1, cela veut dire que l'on prend des risques budgétaires comptables. Quand on est à 5, il n'y a pas beaucoup de risques. Comme nous sommes en moyenne à 4,3, sachant qu'il s'agit d'un autodiagnostic et pas d'un diagnostic fait par une entreprise externe, il nous apparaît que nous n'avons pas de très gros risques comptables. Il ressort de cette analyse un plan d'actions. Pour les baux, par exemple, l'année dernière, nous avons identifié que nous n'avons pas pris de délibération en session pour valider le fait qu'on louait les locaux et les tarifs de location. Nous l'avons fait puisque l'état d'avancement indique « ok ». Nous avons effectivement pris cette délibération en session le 29 novembre 2019. Ce risque est donc passé de l'orange au vert.

Vous en avez d'autres, sur les inventaires physiques où il s'agit de mettre des étiquettes sur le parc mobilier pour savoir où il se trouve, où il en est, etc. C'est en cours et c'est un gros chantier qui n'avancera pas très vite.

Les participations concernent surtout le fait de faire un état des lieux pour savoir dans quels organismes la Chambre d'agriculture a pris des parts. C'est en cours, pour mi-2021/fin 2021. Concernant les frais de transport, de déplacement, nous sommes également en cours pour vérifier que les agents et les élus ont bien un permis de conduire valable. On le fait régulièrement et on le déclare. On est donc obligé de vérifier concrètement si le permis est présent ou pas. À ce jour, c'est lancé et, pour l'instant, on a 58% de permis des agents qui nous ont été retournés et 20% des permis des élus. C'est en cours. Pour les recettes, la procédure de calcul complet est reportée puisqu'on attend des procédures régionales - au moins et si possible nationales - pour faire des procédures harmonisées sur l'ensemble du réseau. Pour le contrôle budgétaire, c'est la capacité à conduire les missions et les activités et à en maîtriser les conséquences financières. Ici, c'est le suivi de l'exécution entre la programmation et la soutenabilité. On a des processus qui sont établis, qu'on vous a envoyés et qui disent qu'à telle date, on fait telle chose et qui permettent de garantir qu'on va pouvoir procéder à la réalisation et à l'exécution du budget avec les échéances des acteurs.

Contrôle Interne Comptable (CIC)

Objectif : Tenue rigoureuse et qualité de la comptabilité selon 9 critères

- réalité
- justification
- présentation et bonne information
- sincérité
- exactitude
- exhaustivité
- non-compensation
- imputation
- rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

29

Contrôle Interne Comptable (CIC)

Autodiagnostic CIC 2020

5 = risque très faible

1 = risque très élevé

POINT DE CONTRÔLE	MOYENNE
Cycle immobilisations et stocks	4,2
Cycle provisions	4,4
Cycle charges	4,3
Cycle produits	4,1
Cycle trésorerie	4,4
Cycle états financiers	4,4
Cycle assurance	4,3
Moyenne générale	4,3

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

30

Contrôle Interne Comptable (CIC) Plan d'action par cycle/processus



Processus	Risque détecté (élevé)	Actions	Echéan	Avanceme	Commentaires sur l'état d'avancement des actions
Baux	Absence délibération adoptée en session	Procéder à l'adoption d'une délibération en session relative aux baux en cours	Fin 2019 début 2020	OK	Délibération votée en session le 29/11/2019
Autres immobilisations (que parc immobilier)	Absence inventaire physique et de rapprochement avec l'inventaire comptable	Effectuer un inventaire du parc mobilier et mettre en place une procédure de rapprochement avec l'inventaire comptable de l'actif Formaliser un mode opératoire sur la conduite de l'inventaire (acteurs planning, outils, traçabilité...)	Fin 2020	En cours	Mise à jour Actif réalisée avec localisations des immobilisations. Reste localisation mobilier de bureau à faire devant faire l'objet d'une mission spécifique à faire réaliser par une ressource spécifique. Procédures sur la conduite de l'inventaire et sur le rapprochement avec l'inventaire comptable de l'actif en cours de réalisation mais seront finalisées lors de travaux régionaux en vue d'homogénéiser les objectifs, les méthodes et les ressources sur le sujet.
Participations	Absence de procédure de détection des risques financiers	Mettre en place une procédure d'identification des risques financiers sur les participations	Fin 2020	En cours	Un état des lieux a été réalisé au cours de l'année 2020. Une première partie des éléments vont permettre de remettre à jour la valorisation de participations dans le CF 2020. Le nouvel objectif est de finaliser ce point en 2021.
Transports - Déplacements missions et réception	Vérification régulière qu'agents et élus ont toujours leur permis de conduire	Faire une vérification annuelle de la validité des permis de conduire	Fin 2020	En cours	A mi novembre 2020, validation de la validité de 50% des permis des agents et de 20% des permis des élus.
Recettes	Absence de procédure permettant de vérifier que le prix de vente des prestations couvre le coût de la prestation	Mise en place d'une procédure de calcul des coûts complets par prestation et de contrôle	Fin 2020	Reportée	En attente d'instructions nationales et régionales

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

31

Contrôle Interne Budgétaire (CIB)



Objectif : S'assurer de la capacité à conduire les missions et les activités et à en maîtriser les conséquences financières

Le respect du budget voté s'apprécie selon 3 critères :

- Qualité de la programmation budgétaire initiale
- Suivi de l'exécution
- Soutenabilité

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

32

Contrôle Interne Budgétaire (CIB)



Les processus liés à l'élaboration :

- du budget initial
- du budget rectificatif
- du compte financier

en précisant les dates d'échéances et les acteurs concernés ont été réalisés pour 2020

Voir les tableaux dans le dossier envoyé aux élus

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

33

Vote soumis à l'assemblée



Délibération N°15-2020 pour valider

- CIC : plan d'action qui découle de la cartographie des risques
- CIB : tableaux récapitulatifs des processus d'élaboration du budget initial, rectificatif et compte financier

Membres élus : 35

Quorum : 18

Membres présents : 23

Votes contre : 0

Votes abstention : 0

Votes pour : 23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

34

Il vous faut voter à la fois le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire. Tout vous a été envoyé par courrier.

Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des interrogations, des remarques par rapport à ces deux contrôles comptable et budgétaire ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

La délibération n°15-2020 relative au contrôle interne comptable et au plan d'action qui découle de la cartographie des risques, au contrôle interne budgétaire et au tableaux récapitulatifs des processus d'élaboration du budget initial, rectificatif et financier est adoptée à l'unanimité

Je vous remercie.

Nomination SAFER

Monsieur François Lavrut



Membres élus :	35
Quorum :	18
Membres présents :	23
Votes contre :	0
Votes abstention :	0
Votes pour :	23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

35

Nous avons un courrier du président de la SAFER Bourgogne Franche-Comté. Olivier Blondeau, qui est membre de Chambre, a été nommé pour siéger au comité technique SAFER et au conseil d'administration. Il ne siège plus depuis un certain temps et la SAFER nous demande de renommer quelqu'un d'autre. On a donc contacté Cédric Bongain ; aussi, je vous propose qu'il devienne le représentant de la Chambre d'agriculture au comité technique SAFER du Jura. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
Il est adopté à l'unanimité que Cédric Bongain
représente la Chambre d'agriculture aux comités
techniques SAFER, en lieu et place d'Olivier Blondeau

Souscription de parts à la SCIC

Cf projet de délibération en annexe

Monsieur François Lavrut

Il s'agit là d'une souscription de parts dans une SCIC¹⁵. C'est dans le cadre du PAT¹⁶ du pays lédonien. Je laisse la parole à Denis (Legrand).



¹⁵ Société coopérative d'intérêt collectif

¹⁶ Projet alimentaire de territoire

Contexte de constitution de la SCIC



Contexte

- Emergence projet alimentaire territorial sur le Pays lédonien
- Objectif de conforter ou développer des filières (répondre à la demande locale de produits « bio »)
- Volonté d'une gouvernance multi-acteurs via création d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)

SCIC en cours de constitution :

- Sous forme SCIC SA
- Une part = 50 €
- Zone d'intervention = Pays lédonien
- En lien avec le projet alimentaire du territoire

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

37

Il s'agit d'un projet. C'est dans le cadre de l'émergence du PAT sur le pays lédonien. L'objectif est de conforter ou développer des filières pour répondre à la demande locale de produits « bio », avec une volonté d'une gouvernance multi-acteurs par la création d'une SCIC. La SCIC est en cours de constitution, sous forme d'une SCIC SA¹⁷. La valeur prévue d'une part de la SCIC est de 50 €. La zone d'intervention est le pays Lédonien. C'est en lien avec le PAT. Il faut savoir que la SCIC est une coopérative avec un statut commercial de type SA, SARL¹⁸ ou SAS¹⁹. Là, c'est une SA. Dans ce type de société, un associé est égal à une voix. Les intercommunalités du territoire sont sollicitées pour faire partie de la SCIC. La responsabilité financière dans une SCIC est limitée au capital souscrit, sauf s'il y a une gestion de fait de quelqu'un. Dans ce cas, il prend une responsabilité plus grande. La SCIC souhaite rassembler l'ensemble des acteurs du système alimentaire du pays lédonien pour développer les outils économiques, gérer une activité commerciale, animer et sensibiliser le territoire. Tout cela pour la valorisation des produits qui sont issus - ou en voie de l'être - de l'agriculture biologique et sur le territoire.

Projet de l'objet social de la SCIC en cours de constitution



La SCIC souhaite **rassembler l'ensemble des acteurs du système alimentaire** du Pays lédonien dans l'objectif de développer des outils économiques, gérer une activité commerciale permettant la valorisation des produits issus, ou en voie de l'être, de l'Agriculture Biologique et d'animer et sensibiliser le territoire pour le développement des marchés alimentaires sur le Pays lédonien

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

38

¹⁷ Société anonyme

¹⁸ Société à responsabilité limitée

¹⁹ Société par actions simplifiées

Monsieur François Lavrut

Souscription de parts au capital de la SCIC



Sous réserve de l'accord de la tutelle sollicitée récemment, la session accepte de prendre jusqu'à 25 parts de 50 € l'unité soit 1250 €

Membres élus :	35
Quorum :	18
Membres présents :	23
Votes contre :	0
Votes abstention :	0
Votes pour :	23

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

40

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a une structuration qui se fait dans le cadre du PAT. C'est ce choix de structure publique qui a été retenu et la Chambre d'agriculture va prendre quelques parts. Normalement, on avait mis 700 € et je crois que l'on peut monter à 1 250 €. Ce qui laisse une marge de manœuvre. C'est pour que nous restions dans le PAT du pays lédonien qui comprend de multiples acteurs. En bureau, il nous a semblé bon que nous ayons notre rôle à jouer dans le PAT du pays Lédonien qui, je le rappelle, regroupe 4 communautés de communes : Terre d'Émeraude, ECLA, Portes du Jura et Bresse Haute Seille. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cette prise de capital ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

Les membres adoptent à l'unanimité la souscription de parts au capital de la SCIC SA du PAT du pays lédonien, à raison de 25 parts de 50 € l'unité, soit 1250 €

Projet stratégique 2020-2025 de la Chambre d'agriculture du Jura

Monsieur François Lavrut

C'est également un projet politique puisque c'est quelque chose de partagé entre les élus du bureau ainsi qu'avec le personnel de la Chambre puisque nous l'avons décliné par rapport aux actions qu'on allait conduire. Ceci vient en prolongement du projet stratégique de l'APCA. Nous en avons ressorti les priorités qui vont vous être présentées ensuite par les collègues. C'est pour cette raison que nous avons aujourd'hui quelques collègues en présentiel.

Vincent Duquet va vous présenter le dossier installation-transmission, avec les problèmes que nous allons rencontrer sur la reprise de parts dans les GAEC.

Jean-Baptiste Alpy vous présentera l'adaptation de l'agriculture vers plus de résilience. Il s'agit d'accompagner une politique d'agriculture pour les agriculteurs.

Les filières vous seront présentées par Christophe Buchet. C'est l'émergence de nouvelles filières et l'accompagnement de filières structurées.

Nous avons aussi le lien fort qu'on déploie avec les services aux collectivités qui se développent pas mal dans le Jura où la Chambre d'agriculture est reconnue dans le rôle qu'elle peut jouer comme acteur majeur sur l'ensemble des éléments d'un territoire. Ceci vous sera présenté par Emmanuel Ferreux.

Puis ensuite viendra la communication qui, dans un premier temps, est déjà de faire savoir ce que fait la Chambre d'agriculture, à quelles problématiques elle peut répondre, que ce soit aux agriculteurs, aux forestiers, aux collectivités et à l'ensemble du territoire. Isabelle Bailly vous présentera la communication du métier de paysan en lien avec la société.

Pour finir, je ferai un focus sur l'ensemble des actions des chambres au sens large, puisque le réseau des chambres d'agriculture s'est engagé à les mettre en œuvre avec des objectifs vis-à-vis du gouvernement français dans le cadre de l'échange chambres d'agriculture / gouvernement concernant le sens politique que les chambres doivent donner.

Le résumé du projet politique, c'est d'être au plus près des préoccupations des uns et des autres et répondre à l'ensemble des acteurs, donc répondre aux préoccupations, aux interrogations, aux évolutions, aux adaptations et trouver des solutions pour les différents acteurs du territoire jurassien.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en préambule. Je laisse la parole à Alain (Maire-Amiot) pour distribuer les prises de parole.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention suite à ce préambule ?

Monsieur Christophe Buchet

Bonjour à tous. Le travail qui a été fait s'est réalisé dans la continuité de ce que nous avons défendu pendant notre campagne des élections Chambre, avec la volonté d'être présents aux côtés des agriculteurs dans les différentes adaptations, que ce soit au climat, que ce soit les demandes sociétales, que ce soit sur les aspects réglementaires. C'est ce que nous avons essayé de retranscrire à travers le projet stratégique qui va vous être présenté.

Monsieur Alain Maire-Amiot

Nous allons vous présenter les 5 axes importants. Un débat sera fait à l'issue des 5 thématiques. Je laisse la parole à Vincent Duquet.

Présentation du diaporama « accompagner la politique d'installation-transmission » par Vincent Duquet

Accompagner la politique d'installation-transmission



Notre ambition
Maintenir le nombre d'actifs agricoles en assurant l'installation et la transmission des exploitations avec des projets performants et durables ancrés dans les territoires.

Notre action phare
Repérer et sensibiliser tous les actifs susceptibles de transmettre d'ici 2025. Accompagner la reprise dans les sociétés.



- Assurer l'information et l'orientation des candidats
- Accompagner les candidats dans des projets viables et durables
- Accompagner les cédants
- Réussir la transmission en société
- Valoriser et promouvoir le métier

Session de la Chambre d'agriculture du Jura du 24-11-2020 42

Présentation de l'axe « adaptation de l'agriculture vers la performance » par Jean-Baptiste Alpy

Adapter l'agriculture vers la performance



Notre ambition
L'adaptation de l'agriculture aux transitions économiques, environnementales et sociétales est indispensable pour le maintien d'une agriculture performante et innovante.

Notre action phare
D'ici 2025, contractualiser un accompagnement stratégique avec 80 % des agriculteurs du Jura.



- Produire une information et un conseil réglementaire organisés et pertinents
- Assurer le conseil à l'optimisation technique et l'accompagnement des groupes
- Développer le conseil stratégique : multi-performance et transition agricole
- Proposer une offre de formation adaptée aux changements et tester des innovations

Session de la Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020 43

Etre acteur de nos filières



Notre ambition

Appuyer les filières existantes et promouvoir l'émergence de nouvelles filières pour créer dans les territoires des stratégies de développement et une valorisation partagée entre tous les acteurs.



Notre action phare

Accompagner l'émergence de 2 nouvelles filières par an.



- **Accompagner les agriculteurs pour répondre aux orientations des filières**
- **Etre au service des filières pour appuyer leurs stratégies de développement**
- **Etre acteur pour l'émergence de nouvelles filières**
- **S'assurer que les filières soient génératrices de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires pour les exploitations**

Session de la Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

44

Etre acteur des territoires et au services des collectivités



Notre ambition

Pour une ruralité vivante, créatrice de valeur et levier de croissance économique, être promoteur et acteurs des projets de territoire, développer les partenariats et les services aux collectivités et aux porteurs de projet.



Notre action phare

Tous les 3 ans, rencontrer au moins une fois les 14 intercommunalités du Jura pour écouter leurs attentes, partager nos compétences et établir des partenariats.



- **Valoriser les produits locaux et les filières de proximité**
- **Contribuer à la gestion durable de l'eau**
- **Favoriser l'économie circulaire**
- **Agir pour la biodiversité, l'environnement et les paysages**
- **Aménager l'espace**
- **Accompagner les projets de territoires**
- **Œuvrer pour la transition énergétique, le climat, la qualité de l'air**

Session de la Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

45

Communiquer



Notre ambition

Promouvoir nos agricultures, nos services et accompagner les agriculteurs dans le dialogue avec la société.

Notre action phare

Former élus, agriculteurs et collaborateurs à une communication adaptée au public non agricoles.



- **Mettre à disposition l'information de nos services et faire connaître aux agriculteurs et aux collectivités ce que l'on fait et ce que l'on propose comme services**
- **Communiquer sur nos métiers et nos pratiques vers le public non agricole par la formation de nos élus et nos conseillers pour faire mieux passer les messages avec, notamment, les nouveaux médias**

Session de la Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020 46

Monsieur François Lavrut

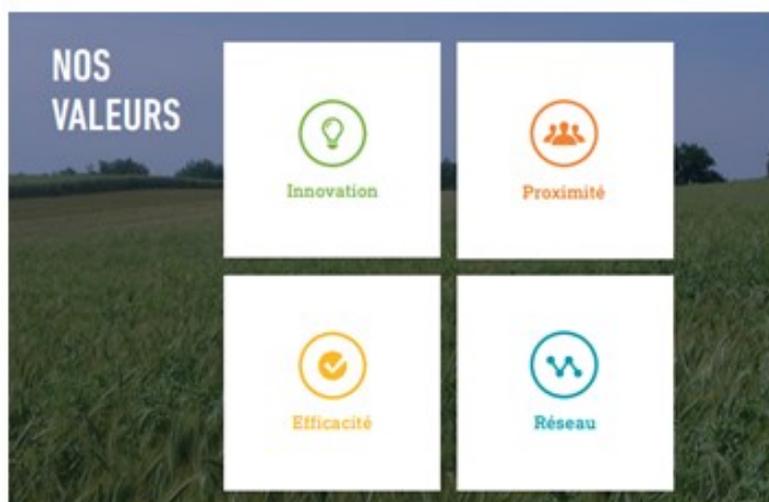
Merci à mes collègues pour la présentation des axes prioritaires que nous avons souhaitée mettre en avant. Je vous rappelle également l'ensemble des points mis en valeur par l'APCA avec des engagements forts. Auparavant, vous pouvez réagir si vous le souhaitez par rapport aux 5 axes que nous avons voulu mettre en avant. Ce sont là les priorités de notre mandat, avec les moyens que nous avons à mettre en œuvre pour aller vers l'évolution que l'on souhaite pour l'agriculture de demain. S'il y a des remarques, des demandes d'explication ou des points de vue différents, nous sommes à votre écoute.

Je sais que ce sera moins vivant que si nous étions en présentiel, en espérant qu'on pourra bientôt l'être.

Je continue donc par rapport au cadrage national et à la logique de réseau des chambres d'agriculture.

Nos valeurs, c'est d'innover, de répondre à ce qui va nous arriver. C'est comment, demain, l'agriculture trouvera sa place au sein de la société, comment l'agriculture va aller chercher de la valeur ajoutée ? Cela a été dit dans les priorités qui viennent d'être indiquées puisqu'on va retrouver les mêmes éléments, avec de l'innovation, de la recherche, du développement. Tout cela fait partie du rôle des chambres. Il y a la proximité, pour laquelle nous nous sommes battus. Christophe (Buchet) a rappelé que c'était la continuité d'un projet politique mené au moment des élections de la Chambre d'agriculture. On s'est battu pour garder les chambres départementales, des antennes de terrain, des techniciens sur le terrain qui seront à l'écoute des agriculteurs pour les accompagner. On met cette volonté dans des groupes de développement, ou des groupes de projets. C'est une volonté forte du réseau des chambres et de la Chambre d'agriculture du Jura.

Nos valeurs



Session de la Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

47

Concernant l'efficacité, on ne peut pas dire le contraire, après, c'est à vous de juger. On essaie de s'adapter le plus rapidement possible et d'être le plus efficace possible auprès de nos mandants. Pour la logique de réseau, cela a été rappelé sur les trois autres points.

Nos ambitions et nos domaines d'activités stratégiques



AXE 1 : Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques

- DAS 1: Conseil installation-transmission et conseil d'entreprise
- DAS 2: Conseil stratégique : multi-performance et transitions agricoles
- DAS 3: Conseil optimisation technique et accompagnement des groupes
- DAS 4: Conseil élevage
- DAS 5: Formation des agriculteurs et des collaborateurs
- DAS 6: Innovation recherche développement
- DAS 7: Accompagnement du développement numérique de l'agriculture dans les territoires
- DAS 8: Information et conseil réglementaire

Session de la Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

48

Je vais vous citer les 16 DAS²⁰ qui sont regroupés sous 3 axes, sachant que cela recoupe les 5 priorités que nous avons dans le Jura :

AXE 1- Accompagner l'agriculture dans ses transitions économique, sociétale et climatique

DAS 1- Conseil installation-transmission et conseil d'entreprise.

DAS 2- Conseil stratégique : multi-performance et transitions agricoles.

DAS 3- Conseil optimisation technique et accompagnement des groupes.

DAS 4- Conseil élevage. C'est dans les axes nationaux, mais c'est une activité que le Jura a déléguée à EVA Jura.

DAS 5- Formation des agriculteurs et des collaborateurs.

DAS 6- Innovation recherche développement.

DAS 7- Accompagnement du développement numérique de l'agriculture dans les territoires.

DAS 8- Information et conseil réglementaire. C'est un domaine d'action stratégique.

Dans le travail qui a été fait en partant des départements pour remonter vers le national, on a essayé de mettre en avant les priorités qu'une chambre d'agriculture devait avoir. Pourquoi en est-on arrivé à la présentation d'un projet stratégique au gouvernement et au ministre de l'agriculture ? C'est parce qu'il y a 2 ans, la place des chambres d'agriculture était remise en cause avec, dans la première mouture de loi de finances avec la baisse de 15% de la TATFNB des chambres d'agriculture. Au passage, je remercie les parlementaires qui nous ont tous soutenus dans cette action, ainsi que le préfet du Jura de l'époque qui était également monté au créneau pour mettre en avant le rôle des chambres d'agriculture sur le territoire. Suite à ce projet stratégique, l'état nous a dit que ce serait donnant/donnant, que ce que nous indiquions être capables de faire pour le territoire, pour l'agriculture, pour la société, ferait l'objet d'un contrat entre l'état et les chambres d'agriculture. C'est donc ce qui s'est construit il y a un an. Le Jura a souhaité mettre en avant les actions fortes qui viennent de vous être présentées. Après, nous avons une palette d'actions à mettre en place avec des objectifs, ce qui fait l'objet des 16 points dont je vous donne les têtes de chapitre. Merci, Christophe (Buchet), d'avoir rappelé le contexte, ce qui facilite la compréhension, d'autant plus pour les personnes en visioconférence. Concernant l'information et le conseil réglementaire, une instance de veille informatique a été mise en place au niveau national avec une déclinaison départementale. Nous avons un agent qui le met à jour par rapport aux particularités du département. Qui que ce soit qui cherche le cadre réglementaire doit trouver une réponse sur le site des chambres d'agriculture. Le support aux conseils, c'est la recherche, l'innovation et le développement. Il y a la formation des agriculteurs et des collaborateurs des chambres. Cet axe représente l'accompagnement de l'agriculture.

AXE 2- Créer plus de valeur dans les territoires,

DAS 9- Accompagnement des filières, on l'a mis en priorité !

DAS 10- Accompagner et développer l'agriculture biologique.

DAS 11- Circuits courts et agritourisme. On est bien dans l'organisation de filières.

DAS 12- Développement forestier et agroforestier. Nos techniciens Chambre sont sous l'enceinte de l'ADEFOR²¹.

DAS 13- Agriculture urbaine, le Jura est moins concerné...

²⁰ Domaines d'activités stratégiques

²¹ Association pour le développement de la forêt du Jura

DAS 14- Ruralité, projets de territoire et services aux collectivités. C'est un axe que nous avons également retenu en priorité puisque nous avons, par l'intermédiaire du service CTEE²², une dynamique de lien avec les collectivités qui est très importante.

Ces axes ne sont pas négligés dans le Jura, mais ils ne sont pas mis en priorité par rapport aux particularités du département. Sur cet axe 2, il y a une partie filière et une partie territoire.

AXE 3 : Faire dialoguer agriculture et société,

DAS 15- Représentation et les missions consulaires d'une chambre d'agriculture.

DAS 16- Communication, axe que nous avons également retenu et qui vous a été présenté par Isabelle (Bailly).

Voilà très succinctement la globalité des domaines d'actions stratégiques des chambres d'agriculture. Tout le monde a dû recevoir le petit feuillet en format informatique. S'il y en a qui le veulent en version papier, c'est bien-sûr possible. En gros, on a compilé notre réflexion au niveau du département en indiquant comment cela s'articule avec le réseau.

Nos ambitions et nos domaines d'activités stratégiques



AXE 2 : Créer plus de valeur dans les territoires

- DAS 9: Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bio-économie
- DAS 10 : Agriculture biologique
- DAS 11 : Circuits courts et agritourisme
- DAS 12 : Développement forestier et agroforestier
- DAS 13 : Agriculture urbaine
- DAS 14 : Ruralité, projets de territoire et services aux collectivités

AXE 3 : Faire dialoguer agriculture et société

- DAS 15 : Représentation et mission consulaire
- DAS 16 : Communication

Session de la Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

49

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des réflexions, des remarques, des demandes de précision ? Je laisse donc la parole à mes collègues présents à mes côtés s'ils le souhaitent.

Nous restons, le bureau et moi-même, à votre disposition pour en rediscuter, ainsi que pour améliorer les DAS prioritaires. Nous avons des idées, mais tout est à construire et il y a vraiment du travail à faire ! Le défi le plus important me semble être le renouvellement des générations, le maintien d'actifs sur l'ensemble du territoire. Là, on sait que 50% des agriculteurs ont plus de 50 ans.

²² Collectivités, territoire, énergie et environnement

Si on veut un échange pour demain, celui-là n'est pas en place. Il a d'ailleurs fait l'objet d'un CAJ²³ où Christophe (Buchet), président, avait rassemblé l'ensemble des OPA²⁴. Il en ressort que, pour le moment, il y a plus de questions que de réponses au niveau des solutions ! On y travaille, mais c'est tout de même une situation bien délicate. Il n'y a pas que le renouvellement des générations, il y a un tas d'éléments qui font qu'il y a moins de vocations.

Monsieur Christian Gérard

J'ai une petite remarque. On parle beaucoup de conseils et de beaucoup d'autres choses, mais le gros problème c'est qu'on ne parle pas assez d'économie. Il faut en effet que les projets soient viables et c'est tout de même très compliqué, surtout en biologique. Dans pas mal de cas, je trouve que c'est compliqué par rapport au travail qui n'est pas rémunéré à sa juste valeur. Voilà, je n'en dirai pas plus.

Monsieur François Lavrut

J'en suis bien conscient. Quand je parlais du renouvellement des générations, ce n'est pas seulement un manque de vocations, c'est qu'il y a aussi un manque de revenu avec une charge de travail assez conséquente. Pour celui qui est vraiment passionné, cela peut paraître naturel, mais pour quelqu'un qui vient de l'extérieur ou pour quelqu'un qui a tout à construire, s'il n'a pas une grosse volonté et une passion débordante, ce n'est pas évident ! Et on voit que quelqu'un qui a une formation agricole et qui va travailler dans un organisme économique ou autre, avec des temps de travail beaucoup plus courts que dans l'agriculture, peut rapidement monter dans l'échelle sociale et être plutôt bien rémunéré. Mais ça, c'est un cri du cœur de l'agriculture auprès de la société : que veut-on faire de l'agriculture et des paysans en France ? J'en dirai quelques mots dans mon propos.

Monsieur Rémy Guillot

Je souhaite également rebondir sur l'intervention de Christian Gérard. Je partage tout à fait le fait d'installer pour le renouvellement des générations, mais pas à n'importe quel prix. Aujourd'hui, les fermes à Comté coûtent une fortune à reprendre. Les banques suivent pour installer des jeunes et souvent, après, on a des échecs parce que les jeunes ne sont pas assez formés, parce que certains doux rêveurs pensent que le métier d'agriculteur ne consiste pas à se lever tous les jours de l'année pour aller traire les vaches. Pour preuve, dans la dernière cellule de prévention face à la maltraitance animale, on avait énormément de dossiers de jeunes installés il y a moins de 5 ans. Ce sont des jeunes qui ne connaissent pas la réalité du monde agricole. Je suis donc bien d'accord avec le renouvellement des générations, mais pas en installant n'importe qui à n'importe quel prix.

Monsieur François Lavrut

On t'a entendu et je n'ai pas de commentaire à faire. Je suis d'accord et je pense qu'il est bien de le rappeler. Y a-t-il d'autres remarques ? Merci pour les interventions. Cela fait du bien de ne pas se sentir seul dans la salle et de voir que certains nous écoutent. Ces deux interventions précédentes étaient tout à fait justifiées et apportent une interrogation.

Je vous propose de passer à mon propos.

²³ Conseil de l'agriculture jurassienne

²⁴ Organisations professionnelles agricoles

Discours d'actualité de François Lavrut, président

Bonjour à toutes et tous.

Merci à l'ensemble des invités, l'ensemble des élus pour leur présence dans cette configuration bien particulière. J'espère que pour la prochaine session, la crise sanitaire sera finie, ce qui nous permettra d'être en présentiel.

En ouvrant la session au mois mars dernier, j'étais loin, nous étions loin de nous imaginer le séisme sanitaire et économique que nous allons vivre. Après un premier confinement pour enrayer l'épidémie, nous nous retrouvons 9 mois après dans une situation toujours très compliquée sur le plan sanitaire.

Une pensée pour le personnel en première ligne qui accompagne au quotidien les malades.

D'un point de vue économique, le déficit public va battre des records, beaucoup d'activités professionnelles auront du mal à passer le cap malgré les aides. Au cours du premier confinement la Chambre d'agriculture s'est énormément mobilisée pour assurer les services aux agriculteurs (PAC²⁵, rendez-vous terrain, organisation des circuits de distribution pour les producteurs en vente directe, accompagnement des entreprises, aide de soutien à l'activité économique et à l'emploi).

Nous avons changé nos habitudes, nos relations, notre vie quotidienne. Malgré le contexte, l'agriculture jurassienne se sort plutôt bien de cette situation délicate, la production est restée constante, la logistique d'amont et d'aval a tenu et tient aujourd'hui.

Un bémol cependant pour quelques professions telles que la viticulture, les centres équestres, les horticulteurs et quelques cas de producteurs qui approvisionnent la restauration collective et les restaurants pour lesquels le confinement du printemps a été une catastrophe.

Le rôle que nous avons en tant que producteurs de produits alimentaires, qui est de fournir l'alimentation à nos concitoyens, a été remis en avant par le président de la république lors de ses différentes interventions.

La sécurité et la souveraineté alimentaires de la France sont les maîtres mots en cette période de crise. Les agriculteurs, avec la Chambre d'agriculture, sont prêts à relever les défis qui nous attendent.

Parfois nous avons du mal à comprendre pourquoi il nous faut produire, apporter des produits de qualité, être performants et compétitifs, tout en subissant des décisions qui vont à l'opposé des discours. Les exemples ne manquent pas.

Prenons l'arrêté cadre interdépartemental de la ressource en eau. Au nom d'une harmonisation régionale, on nous propose de prendre les contraintes les plus restrictives de chaque département comme socle de proposition, alors que le Jura a deux vallées alluviales avec des nappes qui varient très peu en niveau, même en période sèche.

²⁵ Politique agricole commune

La France a fait le choix du principe de précaution en supprimant et en limitant la mise en marché de certaines molécules de synthèse des produits phytosanitaires, alors qu'elles sont vendues et utilisées dans d'autres pays y compris dans l'union européenne. La loi nous impose des ZNT²⁶ sans approche scientifique.

Bien que ça touche peu le Jura, ce n'est pas sans conséquence pour les agriculteurs et les viticulteurs concernés. Une charte est en cours de rédaction et de consultation pour atténuer les effets et créer un lieu de concertation. La démarche est bien engagée.

La révision des ZV²⁷ de la directive nitrate européenne est en cours. Les cartes circulent dans les services de l'état depuis le printemps. Nous venons de les découvrir lors d'une réunion régionale le 19 novembre 2020. Nous avons moins d'un mois pour apporter des remarques et des propositions argumentées pour des modifications de zonage. La profession est en droit de se poser des questions. J'ai des doutes sur le fait que ce soient uniquement des pollutions d'origine agricole. Les épisodes climatiques que nous vivons depuis quatre années n'ont-ils pas une incidence importante sur les résultats ? Moins il y a d'eau dans un cours d'eau, plus la concentration de nutriments est importante. Quel impact aura ce nouveau zonage sur l'élevage de notre département ? Avec l'obligation de mise aux normes, ne va-t-on pas voir l'arrêt de l'élevage sur certaines exploitations agricoles de ces secteurs avec des retournements des prairies ?

L'effet global serait dévastateur.

45 % de la surface du Jura est recouverte de forêt et 70 % de la surface agricole utile est en prairies. La gestion de l'enfrichement et de l'entretien des espaces agricoles est un sujet majeur. Nous devons pouvoir assurer un entretien régulier des parcelles de pâture par la mécanisation. Il faut valoriser ces espaces de prairies difficiles d'exploitation. Leur gestion par l'agriculteur est la méthode la plus durable.

Les agriculteurs ont toujours fait des efforts. Certains sont rarement récompensés, voire jamais. Sans chercher plus loin, il est facile de rejeter la faute sur les paysans !

Dans la mesure où les producteurs français ont des règles différentes de certains pays européens et du reste du monde (malgré la PAC qui gomme pour partie ces effets), comment, à terme, maintenir notre modèle français ? Il y a trop de distorsion de concurrence. Bien sûr, les agriculteurs en circuits courts et en agriculture biologique évoluent positivement en nombre avec une croissance à deux chiffres. C'est un atout pour nous et notre société, mais il ne faut pas pour autant négliger les autres modèles, les autres systèmes.

J'émetts le vœu d'avoir des services de l'état à nos côtés pour faciliter les dossiers, trouver les arguments pour avancer, accompagner, finaliser les dossiers avec un peu de bon sens paysan. Depuis votre arrivée, Monsieur le Préfet, certains dossiers se débloquent. Nous sentons une réelle volonté de trouver des solutions aux problèmes que nous rencontrons. Je vous en remercie.

²⁶ Zones de non-traitement

²⁷ Zones vulnérables

Le plan de relance arrive à point nommé. Nous espérons un financement qui accompagnera les agriculteurs qui auront des projets, sans se limiter au financement classique que l'on connaît déjà. Une forme simplifiée des procédures sera la bienvenue. La présentation des axes du plan de relance va vous être faite par Monsieur Iemmolo, directeur de la DDT²⁸, en présentiel avec nous, salle du Jura. Nous avons pour exemple le projet d'un couple d'agriculteurs-arboriculteurs qui souhaite réaliser une petite retenue collinaire pour assurer une protection en cas de gel et pouvoir apporter de l'eau aux pommiers en période estivale pour sécuriser la récolte. Est-ce qu'on arrivera à financer ce projet ?

Nous venons de vous présenter notre projet politique avec nos priorités. Il rappelle les valeurs des chambres d'agriculture : être proches, efficaces, innovants et en réseau. Je ne reviens pas dessus.

La Chambre d'agriculture est au service de l'ensemble des agriculteurs et de l'ensemble des systèmes d'exploitation. Au quotidien, nos équipes sont mobilisées pour activer notre projet. Quelques actions sont à signaler : nous avons mis en place une plateforme internet pour référencer les producteurs et les points de vente de produits locaux « j'veux du local ». Les vendeurs peuvent être référencés gratuitement. Il est personnalisé à chaque département et visible de toute la Bourgogne Franche-Comté. C'est une des actions où le Conseil départemental nous accompagne. Merci pour son implication à nos côtés.

Nous accompagnons également les producteurs et les fruitières dans l'évolution du cahier des charges du Comté, dont l'un des axes principaux est la gestion des effluents et de la fertilisation par la mise en place d'un plan d'épandage et d'un plan de fumure. Nous avons testé et nous sommes opérationnels pour mettre en place le dispositif HVE²⁹ pour les exploitants intéressés.

Voilà quelques exemples d'actions que la Chambre conduit dans l'innovation.

Notre marché de Noël avec les producteurs locaux se tiendra à la maison des agriculteurs, en extérieur, le vendredi 11 décembre après-midi. Les producteurs comptent sur vous !

Je n'oublie pas les actions conduites pour la forêt privée au sien de l'ADEFOR, à travers les dessertes forestières, la fruitière de gestion forestière et bien sûr tous les conseils aux propriétaires privés pour gérer au mieux cette catastrophe sanitaire due aux scolytes sur la forêt jurassienne.

Un point vous a été fait sur les investissements des locaux de la Chambre d'agriculture lors de la présentation du budget, je reste bien sûr à votre écoute.

Le réchauffement et le dérèglement climatique sont de plus en plus difficiles à prévoir et à anticiper malgré les efforts quotidiens de nos paysans. On a l'impression que malgré les efforts de la profession, le climat évolue plus vite que nous. Bien que nous travaillions les modèles pour accompagner au mieux à l'heure actuelle, il reste beaucoup d'inconnues pour pouvoir s'adapter.

²⁸ Direction départementale des territoires

²⁹ Haute valeur environnementale

Nous avons appris il y a quelques jours la reconnaissance du statut pour l'IBR³⁰, c'est une très bonne nouvelle qui va faciliter les exportations d'animaux vivants dans l'Union Européenne.

De leur côté, les nouveaux conseillers municipaux ont fini par pouvoir se mettre en place. Félicitations à vous pour votre engagement dans la vie locale !

L'élection des conseils communautaires a suivi. La Chambre d'agriculture a prévu de les rencontrer afin de nouer de solides relations pour l'intérêt de nos territoires ruraux.

2020 est une année bien particulière où le personnel a su se montrer volontaire pour assurer la continuité des services. Je tiens à les en remercier.

Merci également à mes collègues élus qui représentent la Chambre d'agriculture dans les différentes instances et à mon bureau qui m'accompagne dans le suivi des dossiers au quotidien.

Un grand merci à vous tous.

Merci de votre attention.

³⁰ Rhinotrachéite infectieuse bovine

Débat avec la salle et intervention des invités

Monsieur François Lavrut

J'ai une demande d'intervention de Danielle Brulebois. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Franck David et Rémy Guillot. Danielle (Brulebois), je vous propose de prendre la parole.

Madame Danielle Brulebois

Merci Monsieur le président. Désolée de bousculer un petit peu votre emploi du temps, mais je vais être obligée de vous quitter après mon intervention. Monsieur le préfet, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les directeurs et les personnels, merci pour votre invitation en visioconférence. C'est une assemblée générale très intéressante Monsieur le président. Je voudrais tout d'abord vous présenter mes félicitations et mes remerciements pour tout ce que vous faites pour l'agriculture jurassienne et pour votre plan de développement stratégique qui va permettre d'accompagner notre agriculture jurassienne pour qu'elle reste à l'avenir le pilier qu'elle est de notre économie locale, mais aussi de notre vie sociale, de l'emploi et de l'entretien de nos beaux paysages jurassiens. Notre agriculture jurassienne est vraiment très diverse, elle est innovante, elle est ingénieuse, en témoignent nos nombreuses AOC³¹, nos coopératives et sa grande diversité. Vous êtes à ses côtés et vous lui permettez de résister et d'être résiliente face aux diverses difficultés que vous avez énumérées, Monsieur le président.

Vous le savez, nous avons un plan de relance pour l'agriculture de 1,2 milliard d'euros pour vous soutenir dans vos orientations. Nous avons eu l'honneur de recevoir Monsieur le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, qui a été très attentif aux différents projets que vous avez portés dans le cadre de ce plan de relance, en particulier sur la modernisation des abattoirs. Il a également été très attentif au plan protéine qui sera doté de 364 milliards d'euros. Il a aussi été très attentif au sujet de la reprise des exploitations, au sujet du pacte du PAT du bassin lédonien. En effet, nous souhaitons qu'il y en ait au moins un par département. Monsieur le préfet et ses services, avec Monsieur le directeur Iemmolo, sont à vos côtés pour vous aider à faire en sorte que le Jura soit bien destinataire de toutes ces mesures importantes qui sont prises pour l'agriculture. Il y a aussi 300 millions d'euros pour la forêt, notre forêt qui souffre particulièrement avec les scolytes, avec un fonds forêt pour aider à la replantation, mais également un plan de soutien à la filière.

Vous l'avez dit, il y a eu beaucoup de difficultés, une crise difficile qui a duré. Néanmoins, elle a montré l'intérêt grandissant de nos concitoyens jurassiens pour les produits locaux, pour les produits de qualité. Ils ont monté aussi beaucoup de solidarité envers leurs producteurs locaux. On peut souligner l'investissement de nos agriculteurs, de nos éleveurs qui ont été au front, en première ligne aussi pendant la crise pour pouvoir faire en sorte que nous ayons toujours la même bonne alimentation de qualité.

³¹ Appellations d'origines contrôlées

Sur les difficultés, vous l'avez dit, il faut absolument s'en soucier dès maintenant, et vous le faites très bien à la Chambre d'agriculture, pour s'assurer qu'une nouvelle génération d'agriculteurs perpétue notre production et notre agriculture dans le Jura alors qu'on dit que la moitié des chefs d'exploitation vont cesser leur activité d'ici 10 ans.

Merci à vous. Merci aussi pour votre vigilance pour faire en sorte de privilégier les installations de jeunes, mais aussi les installations de jeunes qui ont un projet viable et de jeunes qui sont parfaitement formés dans nos lycées et nos MFR³², mais aussi le CFA³³ agricole.

La crise est aussi cruellement ressentie par toute la filière amont du tourisme, en particulier la viticulture, en particulier l'agroalimentaire. Vous le savez, on a réussi à les faire entrer dans le plan tourisme. Je ne suis pas sûre que tous le sachent très bien. Mais je sais que vous faites le travail pour leur dire qu'ils sont maintenant dans le secteur S1 de la filière tourisme, donc les viticulteurs, mais aussi les brasseurs, les grossistes. Il faut donc qu'ils soient bien au courant de toutes les mesures de soutien qui ont été abondées et revalorisées récemment.

Vous avez parlé des difficultés de zonage. En effet, je l'ai lu dans *Le Jura Agricole et Rural*. Je voulais vous dire que j'étais à votre service pour que l'on regarde cela, comme je l'ai été quand il a fallu refaire le zonage des ICHN³⁴.

Je suis aussi à votre disposition pour parler de la sécheresse et des réserves collinaires. J'ai moi-même porté un amendement dans la loi ASAP³⁵, qui est une loi de facilitation des démarches administratives pour que les réserves collinaires puissent être plus facilement portées par les territoires.

Je ne vais pas être plus longue. Je tiens à vous remercier encore pour tout le travail que la Chambre d'agriculture fait. Comme vous l'avez dit, je vous soutiens, je soutiendrai toujours la Chambre d'agriculture, comme je soutiens l'agriculture jurassienne.

L'agribashing, on en parle beaucoup moins. Je pense que la crise a eu le mérite de faire reconnaître à tous ceux qui la décriaient son utilité et ses mérites. Néanmoins, nous sommes toujours vigilants, en particulier concernant les associations qui sont parfois intrusives, voire violentes.

Nous avons essayé de défendre aussi l'usage du vocabulaire dédié à la viande pour les *burgers*, par exemple. Malheureusement, cela n'a pas été retenu par la Commission européenne. Nous le regrettons.

Sachez qu'au sein de l'assemblée nationale, au sein des groupes d'études agriculture-viticulture, je suis complètement à votre écoute et je vous renouvelle mon soutien et mes remerciements.

Monsieur François Lavrut

Merci Danielle (Brulebois). Je donne la parole à Franck David.

Monsieur Franck David

Bonjour Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Merci pour tous ces propos à votre rencontre. Je représente ce matin le président Pernot qui ne peut pas être parmi nous, pour le Département du Jura.

³² Maisons familiales et rurales

³³ Centre de formation des apprentis

³⁴ Indemnité compensatoire de handicaps naturels

³⁵ Loi d'accélération et de simplification de la vie publique

Je voulais vous dire à nouveau le partenariat fort que le Département du Jura voue à la Chambre d'agriculture dans ses missions, que ce soit concernant la qualité des eaux, concernant toute la politique envers les collectivités, concernant le recyclage des boues et toutes ses missions, en gros, tout ce qui concerne l'agriculture durable.

Nous souhaitons continuer également à accompagner les exploitations agricoles *via* le programme de développement rural où nous œuvrons pour que les bâtiments, l'énergie des exploitations puissent être améliorés au fil du temps.

Enfin, nous veillons véritablement à continuer à mettre à disposition un bel outil au service de l'élevage, au service de la santé animale, au service de la qualité du lait, je veux parler du laboratoire départemental d'analyses de Poligny, c'est-à-dire le laboratoire départemental.

Nous sommes extrêmement attentifs à l'aide que nous pouvons apporter aux exploitations agricoles en termes de résilience vis-à-vis du changement climatique. Nous souhaitons véritablement être des acteurs très précis pour aider les exploitations dans le stockage du fourrage, mais surtout et essentiellement dans la fourniture en eau. On sait que dans la plaine jurassienne, le problème de l'eau n'est pas là, comme vous l'avez dit, Monsieur le président. Par contre, sur les plateaux, le problème en approvisionnement en eau potable, que ce soit pour les humains ou pour les animaux, est extrêmement aigu, avec deux étés de sécheresse. Nous aiderons les exploitations agricoles à être plus résilientes demain.

Enfin, je ne cache mon inquiétude vis-à-vis de l'évolution du monde de l'élevage, en particulier de l'élevage allaitant bovin. Actuellement, cet élevage est en difficulté. Les éleveurs ne savent plus véritablement comment faire avec des prix qui sont anormalement bas. Il y a également le martelage incessant des mentalités des consommateurs français concernant une alimentation qui serait meilleure à la santé en étant uniquement végétale. Je ne peux pas l'admettre. Je pense qu'il faut que nous soyons totalement unis vis-à-vis de la défense de la diversité de l'alimentation, en particulier de l'apport protéinique, que ce soit une diversité animale et végétale. Cette mode de défendre et même de pointer du doigt les protéines animales comme étant nocives, je ne peux pas l'admettre et je pense que nous, Jurassiens, et nous, Français, nous devons nous unir pour aller contre ces idées.

Je pense aussi que développer les filières d'approvisionnement locales en termes d'alimentation est l'une de nos priorités. Vous l'avez dit les uns et les autres, que ce soit en alimentation générale ou en alimentation collective, il faut que nous puissions avoir des filières qui se rapprochent plus des grandes agglomérations du Jura, à savoir que nous devons peut-être faire en sorte que chaque fois que faire se peut, c'est-à-dire que les sols le permettent, on puisse créer des zones maraîchères près de nos grandes localités.

Enfin, je salue l'implication du monde agricole dans les grands chantiers environnementaux du Jura. Je pense en particulier au lac de Chalain, mais il y en a d'autres. Je salue cette implication du monde agricole qui prend conscience de ces enjeux et qui, une fois qu'on aura la réussite de ces grands chantiers de remise en équilibre de ces masses d'eau, pourra véritablement apparaître comme l'un des partenaires essentiels de la réussite de ces grands chantiers.

Je remercie encore la Chambre d'agriculture pour tout ce qu'elle réalise au niveau du monde agricole, au niveau des prises de contacts et, demain, au niveau des aménagements. Je sais que ce n'est pas facile.

C'est même très difficile. Mais je connais aussi la façon dont les agriculteurs peuvent être au-dessus des problèmes de nos sociétés et le fait qu'ils puissent nous aider à les résoudre.

Je voulais donc vous remercier, en tout cas tous les membres de la Chambre d'agriculture, pour les engagements que vous portez à ces niveaux-là.

Monsieur François Lavrut

Merci, Franck (David), pour votre intervention. Je répondrai quelques mots globalement. Et passe la parole à Rémy Guillot.

Monsieur Rémy Guillot

Merci, François, de me donner la parole. Je voudrais aborder 3 points et tout d'abord revenir sur la CDOP³⁶ que j'ai abordée tout à l'heure, donc la cellule de prévention face à la maltraitance animale. C'est une cellule, pour rappel, qui est cogérée entre le GDS³⁷ et la Chambre d'agriculture, qui a été mise en place il y a 3 ans. Après 3 ans de bons et loyaux services, on voit les limites de nos capacités d'action. En clair, si un éleveur reconnaît ses problèmes et accepte notre aide, on va réussir à faire quelque chose. Mais si l'éleveur est dans le déni, nous sommes impuissants. Nous n'avons pas de règle et, surtout, nous n'avons pas de moyens financiers. On voit donc que le mutualisme a atteint ses limites et nous avons une grosse réflexion à mener si le financement venait à ne pas nous abonder, soit de la part des collectivités territoriales, soit de la part de l'état, ceci afin de faire perdurer nos actions. On voit en effet que les bons éleveurs ne peuvent pas toujours payer pour les mauvais. Je veux rebondir sur 2 actions purement sanitaires et plutôt positives. Un point sur l'arrêté BVD³⁸ sur le Jura pour vous dire à peu près où nous en sommes. Environ 95% des veaux nés sont dépistés. On n'a pratiquement plus d'éleveurs en refus de dépistage, le chiffre est quasi nul. Concernant les chiffres en positivité en BVD, depuis 1 an en moyenne, on est à peu près à 0,25% de veaux positifs. Il y a 1 an, pour vous donner un ordre d'idée, on était entre 0,8 et 1% d'animaux positifs. Le plan va donc bon train. Nous sommes en réflexion de passer en suivi sérologique. C'est un travail que nous menons en ce moment, en prévision d'arrêter les boucles auriculaires pour avoir un retour sur investissement, comme annoncé au début du plan. À noter, sur le plan BVD, une très bonne relation avec le monde vétérinaire et avec le laboratoire départemental d'analyses qu'a cité Franck (David) tout de suite.

Un autre point sanitaire que je te remercie d'avoir cité, François (Lavrut), c'est l'IBR et la loi de santé animale au point de vue européen. C'est la reconnaissance du statut de la France. Depuis 20 ans, on se bagarre pour que la France soit reconnue au point de vue européen, c'est enfin acquis. Cela facilitera les échanges, tu l'as précisé. Et surtout, à l'avenir, cela fera des économies pour tout ce qui est prophylaxie. En clair, qu'est-ce que cela impose au Jura ? Il ne reste que 5 exploitations qui ont des animaux positifs. Vous voyez donc que nous n'avons pas attendu cet arrêté pour travailler. Pour ces exploitations, le but est de finir de réformer les animaux pour être en phase au point de vue européen, ne pas attendre les 5 ans pour se mettre en phase pour y arriver. Voici les quelques points pour le sanitaire pour le GDS du Jura. Merci.

³⁶ Cellule départementale opérationnelle de lutte contre la souffrance animale

³⁷ Groupement de défense sanitaire

³⁸ Arrêté contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine

Monsieur François Lavrut

Merci Rémy (Guillot). Je vais répondre en quelques mots à Madame la Députée, Danielle Brulebois. Chaque fois que vous faites remonter nos dossiers à l'Assemblée nationale, même s'il n'est pas évident de les faire passer, on vous en remercie. On vous remercie d'être à notre écoute et de faire remonter autant qu'il se peut les problématiques que nous vivons au quotidien.

Sur le partenariat de Franck David avec le Conseil départemental, merci au Conseil départemental des actions qu'il conduit avec nous. On espère que nos demandes seront satisfaites. On a de nouvelles actions à engager et j'espère qu'elles retiendront votre attention.

Concernant l'attaque sur la viande, avec mes collègues, nous la vivons aussi mal que les attaques environnementales. Tout ce qui est dénigrement de la profession agricole fait mal aux personnes qui essaient, au quotidien, de faire du mieux possible. Mais je vous rejoins concernant la filière viande vache allaitante en région Bourgogne Franche-Comté, avec un gros bassin sur la Saône-et-Loire. On a des exploitations qui, depuis 2 ans, n'ont du revenu que par la décapitalisation de leur cheptel. Le système allaitant est donc aujourd'hui dans une impasse, nous en sommes conscients. Il est bien de l'avoir rappelé.

Concernant l'intervention de Rémy Guillot, je sais que le GDS réalise un travail permanent, que ce soit au niveau départemental, régional ou national par rapport au sanitaire animal. Ce n'est peut-être qu'un petit morceau, mais quand on peut faire avancer le sanitaire afin de faciliter les choses et d'avoir un troupeau beaucoup plus sain, c'est un travail à faire qui n'est pas négligeable avec la génétique que l'on peut avoir dans le Jura, de même pour tout ce qui est animaux. Donc merci à toi, Rémy, pour ton travail au quotidien.

Je vous propose maintenant de passer la parole à Emmanuel Rizzi.

Monsieur Emmanuel Rizzi

C'était juste pour dire que j'étais d'accord avec les propos de Madame Brulebois et ceux du deuxième intervenant.

Monsieur François Lavrut

Merci.

Monsieur Christian Gérard

Je voulais intervenir par rapport à la MSA³⁹ et à son dernier conseil d'administration, avec la motion qu'on a prise concernant les cotisations MSA en fin d'année. On a annulé les prélèvements, mais on demandait aux personnes qui peuvent régler leurs cotisations en fin d'année de les régler pour que la MSA puisse continuer à tourner et que cela ne leur pose pas de problèmes fiscaux pour l'année 2021. Cette position a été prise au niveau régional. Si Gilles (Duquet) est toujours là, il pourrait prendre la parole en tant que président départemental du Jura.

Monsieur François Lavrut

Merci Christian. Patrick Mougeot a demandé la parole.

Monsieur Patrick Mougeot

Mon intervention portera sur des dossiers techniques.

³⁹ Mutualité sociale agricole

Les dossiers à charge pour l'agriculture sont actuellement l'arrêté sécheresse et le nouveau zonage zones vulnérables nitrates, où on trouve systématiquement des arguments pour que l'agriculture soit pénalisée alors qu'on veut répondre à une réaction sociétale sur l'irrigation, par ce qu'on voit de l'irrigation en période de sécheresse. Les médias en parlent beaucoup et les nitrates signifient fertilisation. Ce que je crains, c'est qu'après cette grosse période de sécheresse qu'on a eue cet été, tous nos secteurs de captage, si on se retrouve avec des grosses pluies, passent systématiquement dans le rouge au niveau nitrates. Je m'explique. C'est lié au cycle d'azote. L'azote ne s'arrête jamais, son cycle ne s'arrête jamais. Il y a donc une minéralisation tout l'été et cette minéralisation n'a pas été utilisée par les zones de prairies mises sur les zones de captage, ainsi que sur les reliefs. Les plateaux du Jura n'ont pas valorisé l'azote minéral libéré et on peut se trouver avec de grosses arrivées de nitrates dans les nappes alors qu'on pourrait le gérer par de l'irrigation.

Je relie les deux dossiers. Quand on nous dit qu'il faut baisser l'irrigation au niveau agricole de 50% alors que les autres secteurs économiques ne baisseront que de 20%, c'est assez aberrant. Et peut-être qu'au niveau de nos experts qui sont de plus en plus nombreux - la France est couverte d'experts, aussi bien sur le Covid que sur l'agricole -, si ces deux dossiers étaient traités ensemble, on pourrait en arriver à la solution que pour éviter de se retrouver avec des problèmes de nitrates dans les nappes, on envisagerait peut-être de valoriser l'irrigation, aussi bien sur les cultures que sur des prairies.

C'était le sens de mon intervention et ma réaction vis-à-vis de ces deux dossiers où il est aberrant de voir la façon dont l'agriculture est traitée alors qu'on travaille pour le mieux.

Pour la forêt qui n'a pas utilisé ses nitrates à cause de la sécheresse également, ce sera peut-être aussi une grosse source de volume de nitrates qui arriveront dans les nappes si on a de fortes périodes de pluie.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur François Lavrut

Merci Patrick (Mougeot). Christophe (Buchet) a demandé une prise de parole.

Monsieur Christophe Buchet

Merci François (Lavrut). C'est simplement pour faire écho à ce qui vient d'être dit et faire écho aussi à ce que disait Franck David tout à l'heure par rapport à la prise de conscience des agriculteurs. Pour moi, cette dernière a déjà eu lieu. Je ne sais pas si on peut féliciter les agriculteurs et les organismes qui les accompagnent, mais la France - et l'agriculture française - vient tout de même d'être élue pour la 3^{ème} année consécutive le modèle le plus durable au monde. Je répète : le modèle le plus durable au monde. Plutôt que de féliciter nos agriculteurs et de les encourager dans cette voie, on continue de leur mettre un boulet au pied, un boulet de plus en plus gros, un boulet de plus en plus vert et on décourage ainsi des jeunes de s'installer. On décourage les éleveurs et on décourage les agriculteurs. Ce qui commence à être plus qu'énervant. On peut parler d'*agribashing* ou de n'importe quel terme, mais à un moment donné, on n'est pas capable de regarder en face la réalité et la valeur ajoutée que produit l'agriculture française dans toute sa diversité. Je veux faire écho à ce que disait Patrick (Mougeot). Il a abordé le nouveau zonage des zones vulnérables. Vous voyez là que c'est symptomatique, mais je ne vais pas rentrer dans le détail.

On a eu une réunion jeudi dernier avec le directeur de la DREAL qui a travaillé sur ces cartes - François (Lavrut) y a fait également allusion -. Il est d'accord, il approuve le fait que le changement climatique a forcément un impact, mais il ne sait pas comment le mesurer. Il est d'accord sur le fait que, dans les mesures de nitrates, il n'y a pas que l'agricole qui est responsable, mais il ne sait pas comment le mesurer. Cela veut dire que depuis plus de 6 mois, voire plus, les cartes sont faites avec les interrogations dont je viens de parler, auxquelles ils n'ont pas pu répondre et ils nous donnent maintenant à nous, la profession, un mois pour trouver les arguments qu'ils n'ont pas été capables de trouver. À défaut, plutôt que le doute profite aux agriculteurs, on préfère tout classer et continuer à faire avancer ce rouleau compresseur environnemental. Notre inquiétude est vive et on se battra sur les aspects techniques. Mais sur l'aspect politique, il faudra nous l'expliquer. Quand le président de la république parle de souveraineté, quand je parlais de l'agriculture française comme du modèle le plus durable, sachant que nous avons également une alimentation française qui est reconnue comme l'une des plus sûres, l'une des plus saines et l'une des plus transparentes au monde, sublimée par la gastronomie française. J'y reviendrai peut-être tout à l'heure. Mais à un moment donné, il faudra tout de même que l'on se pose la question de ce que l'on veut au niveau de notre agriculture, en se disant que vouloir laver plus blanc que blanc a ses limites. On a un monde agricole qui se désespère. Ce sont là des effets contre-productifs, c'est-à-dire qu'avec les zones vulnérables, ce sont des éleveurs qui disparaissent et forcément, derrière, des cultures. C'est moins de prairies et je pense que l'impact environnemental n'est pas forcément le meilleur.

Il s'agit donc ici d'un coup de gueule de ma part suite à un ras-le-bol. Au nom d'une idéologie environnementale bien-pensante, on met sans arrêt des boulets aux agriculteurs qui ont globalement travaillé, ils ont fait des efforts. Ils sont éventuellement prêts à en faire davantage à condition qu'ils soient rémunérés et qu'ils soient reconnus dans leur métier.

Monsieur François Lavrut

Je n'ai pas de commentaire à ajouter au propos de Christophe (Buchet). J'ai une demande de parole de la part de Claude Henriot, Président de CERFrance Alliance Comtoise.

Monsieur Claude Henriot

Merci François (Lavrut). Je voudrais intervenir par rapport à la présentation des résultats économiques pour l'année 2020, que nous avons présentés le 12 novembre au niveau régional - donc Bourgogne Franche-Comté - et le 17 novembre au niveau du Doubs et du Jura. Au niveau des céréales, une baisse importante des résultats est constatée. Bien que nous ayons une baisse des coûts de mécanisation depuis 3 ans, les résultats sont en baisse, ceci est dû aux céréales et aux cultures de printemps essentiellement, donc maïs, soja, etc. La situation est très compliquée au niveau de la viande. 80% des agriculteurs producteurs de viande ont un revenu inférieur à 10 000 €. C'est très insuffisant pour vivre de ce métier, avec un capital qui est tout de même très lourd. Au niveau du lait standard, du lait conventionnel, un résultat en stabilité à hauteur de 19 000 € par UTH⁴⁰.

⁴⁰ Unité de travailleur humain

Ensuite, en lait AOP⁴¹, un résultat qui est en légère baisse, mais dû essentiellement à des investissements importants qui permettent d'assurer la pérennité des exploitations, mais avec un travail par rapport à la production conventionnelle, donc travail tout de même moins important.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à ces 4 grandes productions régionales. On a aussi signalé les difficultés que vivent toutes les productions diversifiées autour de l'agrotourisme et des centres équinés. Mais vous n'avez pas manqué de le signaler ce matin. Merci.

Monsieur François Lavrut

Merci Claude (Henriot). D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole avant Monsieur Iemmolo ? Je n'en vois pas, je vous propose donc de passer la parole à Monsieur Iemmolo sur le plan de relance.

⁴¹ Appellation d'origine protégée

Plan de relance exceptionnel « France relance » présenté par Jean-Luc Iemmolo, directeur de la Direction départementale des territoires et débat

Monsieur Jean-Luc Iemmolo

Je vais vous donner un petit aperçu du volet agriculture, alimentation et forêt du plan de relance. Comme l'a dit Madame Brulebois, ce n'est qu'une petite partie du plan de relance puisque cela ne concerne que 1,2 milliard d'euros sur un plan qui mobilise 100 000 milliards d'euros de crédits nationaux. Il s'agit d'un dispositif foisonnant qui est toujours en chantier.

Présentation du diaporama « plan de relance » par Jean-Luc Iemmolo



Plan de relance

Agriculture, alimentation et forêt

Cadre global

- 3 priorités
- 5 axes
- 22 mesures
- 50 dispositifs
- 1,2 Md€

Mise en oeuvre

- Calendrier
 - 2020 : cadrage
 - 2021 et 2022 : sélection, réalisation, paiement
- Modalités
 - Appels à projets
 - Circuits nombreux
 - Procédures en cours de mise au point

Quelques mesures (1/2)

- Plan protéines végétales
- Renforcement du fonds Avenir Bio
- Crédit d'impôts pour la certification HVE
- Alimentation locale et solidaire "Paniers fraîcheur"
- PAT

Quelques mesures (2/2)

- Investissements de protection face aux aléas climatiques
- Renouvellement forestier
 - amélioration des peuplements forestiers pauvres
 - reconstitution des forêts touchées par les scolytes
 - adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique

Conclusion

Clés de la réussite :

- Appropriation
- Mobilisation
- Coordination
- Information
- Accompagnement

Monsieur François Lavrut

Merci Monsieur le directeur. J'entends bien vos derniers mots, c'est l'union sacrée afin qu'on réussisse à aller chercher ces lignes de financement pour recréer de la valeur ajoutée sur nos territoires. J'entends bien... mais il est vrai que cela a l'air tout de même assez compliqué d'accès. Au fur et à mesure, je pense que cela va se toiletter pour que l'on puisse comprendre réellement les différents axes que l'on peut aller chercher. Y a-t-il des interventions par rapport à la présentation du directeur de la DTT ?

J'ai quelques remarques. Monsieur le Préfet nous a fait passer en direct l'ensemble des lignes du plan de relance. La Chambre d'agriculture l'a donc rebasculé à l'ensemble des OPA du département pour qu'elles commencent à s'en imprégner. Je vois qu'on a tout de même des axes comme le plan protéine, l'avenir bio, HVE, le PAT avec 4 projets où la Chambre d'agriculture du Jura est largement impliquée. Il n'y a donc pas de raison de ne pas réussir à aller chercher de la valeur ajoutée pour créer des richesses sur notre territoire sur ces axes.

On a un réel problème avec la viticulture et le gel. Je ne sais pas comment on pourrait le faire remonter, mais c'est une préoccupation. Il n'y a pas eu de problème cette année, mais à répétition le vignoble jurassien subit toute la gelée de printemps due au changement climatique. Je pense que là, il y a peut-être des choses à jouer. Sur les scolytes, j'y travaille au niveau régional, mais il y a vraiment un problème sanitaire. C'est un peu comme le réchauffement climatique, les problèmes sont devant nous.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport au plan de relance ? Monsieur le préfet, je vous laisserai intervenir à la fin sur ce sujet.

Monsieur Christophe Buchet

Je veux dire un mot sur le plan de relance et déjà remercier les personnes qui ont bataillé, notamment au niveau national, pour que l'agriculture fasse partie de ce plan de relance. Cela n'a tout de même pas été une mince affaire au niveau national. Je veux donc saluer le travail de nos représentants nationaux. Je ne vais peut-être pas parler d'étonnement mais presque entre ce qu'a pu nous dire le ministre lorsqu'il est venu dans notre département et, finalement, lorsqu'on creuse un peu, ce qui nous est proposé maintenant. L'effet d'annonce y est sûrement pour beaucoup, malheureusement. C'est un dispositif qui se voulait, comme nous l'avait dit le ministre, dérogatoire et sur lequel on pouvait avancer très vite. On se rend compte finalement que le dispositif est plutôt complexe, qu'il doit s'inscrire sur des lignes existantes. Et comme l'a dit Monsieur Iemmolo, il faudra tout de même un peu de temps pour se l'approprier. Cela me gêne, sur le fond, par rapport à quelque chose qui se voulait réactif pour répondre à un besoin de relance de l'économie puisque c'est finalement quelque chose qui va se déclinier peut-être un peu sur le tard. Il y a certes du financement à la clé, mais encore faudra-t-il pouvoir le mobiliser correctement. Sachant qu'on attend encore des arbitrages sur les différents montants pour savoir ce à quoi la profession agricole aura droit. C'est donc de la déception sur ces aspects-là. On voit que la machine administrative perdure beaucoup et que, d'un dispositif qu'on aurait voulu simple et réactif, c'est tout de suite un peu plus compliqué.

Je vais finir sur un point positif, celui de la volonté de la DTT de jouer l'union sacrée. Je l'en remercie. Pour faire écho à mes propos précédents, je souhaite que cette union sacrée soit la même sur la défense des dossiers environnementaux dans le département du Jura. Merci.

Monsieur François Lavrut

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il y a un point que j'ai oublié dans mon intervention, qui est la situation à la Chambre d'agriculture régionale. Vous savez qu'il y a 4 ans que nous avons réuni Bourgogne et Franche-Comté. La Chambre régionale est aujourd'hui l'interlocuteur du Conseil régional et de la DRAAF⁴². La Chambre régionale a quelques problèmes d'équilibre de budget. Un audit a été lancé au printemps, on vient d'en avoir les conclusions. Dans les conclusions, la Chambre régionale a tout de même besoin d'avoir les moyens de son ambition concernant la représentation de l'agriculture au niveau de la région, la DRAAF et le Conseil régional étant les interlocuteurs obligatoires puisqu'aujourd'hui, tous les crédits de financement passent par la Chambre régionale *via* le Conseil régional ou la DRAAF, que ce soit CASDAR ou les appels à projets.

⁴² Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le budget qui a été voté hier à la Chambre régionale a pour but de se renforcer, dans le cadre de la loi, à 10%, ce que nous avons déjà voté en 2020. Cela ne pose donc pas trop de problèmes. Et puis également d'accompagner financièrement la Chambre régionale par un petit pourcentage dans toutes les actions auxquelles elle nous permet de répondre sur les différents financements. Il y a donc un effort supplémentaire des départements pour que la Chambre régionale ait les moyens de l'ambition de chaque département. On a fait attention au fait de garder les spécificités, d'avoir la proximité par les départements et l'ambition régionale par la Chambre régionale, sachant que c'est un équilibre qui est fragile.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je pense que l'on arrive au terme de la session.

Monsieur Christophe Buchet

Je n'ai pas pris le temps de le dire précédemment...et profite de cette prise de parole pour dire tout mon soutien et tout le soutien de la FDSEA du Jura à l'UMIH, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Jura, qui organisera cet après-midi une marche sur Lons le Saunier. Nous leur apportons notre soutien parce que, comme je le disais tout à l'heure, c'est dans les restaurants que sont sublimés nos produits locaux. Je pense à nos AOC. Que ce soit pour les producteurs locaux et surtout pour les viticulteurs, ce sont des lieux de vente importants et c'est vrai que nos collègues viticulteurs subissent la fermeture des bars et des restaurants, avec leurs conséquences de plein fouet. Je tenais à le souligner parce qu'on a tout de même des activités entre les producteurs et les restaurateurs qui sont indissociables. Au nom du patriotisme gastronomique, je pense qu'il est important que nous soyons à leurs côtés. Ils sollicitent bien évidemment la réouverture des restaurants, ceci sans négliger l'aspect sanitaire. Ils ont en effet les moyens de mettre en œuvre les mesures sanitaires nécessaires. Je voudrais également faire écho à tout ce que j'ai souligné avant. Je pense que vous avez bien compris mon état d'esprit. Je trouve dommage, lorsqu'on a, comme la profession agricole et les restaurateurs, des entrepreneurs qui passent du temps, de l'énergie, qui investissent, qui emploient du monde, qui font tourner l'économie, qui plus est l'économie locale, un manque de considération et puis, sans arrêt, des contraintes supplémentaires, des normes à n'en plus finir qui font qu'à un moment donné, c'est aussi de plus en plus compliqué économiquement et c'est aussi de plus en plus pesant moralement. C'est également dans ce cadre et pour ces personnes que nous serons avec eux cet après-midi.

Monsieur François Lavrut

Merci Christophe (Buchet). Il est vrai que cette crise sanitaire n'est pas sans conséquences pour beaucoup de monde. Comme je l'ai dit dans mon propos, il n'est pas sûr que certains se relèveront. On est en train de remettre en cause tout le système. Il s'agit d'une crise sanitaire profonde et on ne sait pas quand on en sortira.

S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose, Monsieur le préfet, de clôturer les débats.

Clôture par M. le préfet du Jura

Monsieur David Philot

Merci Monsieur le président. Bonjour à tous. Je salue votre bureau. Je vous ai écouté ce matin avec une très grande attention. C'est vraiment un plaisir pour moi, et un honneur aussi, de conclure cette assemblée générale dans ce territoire fort de l'agriculture française. Je ne serai pas très long puisque beaucoup d'éléments ont été échangés et l'heure est tardive. Je crois que chacun est bien conscient – et on l'a vu ce matin – que nous sommes véritablement à un tournant. En tout cas, cela me frappe et cela ressort bien des interventions des uns et des autres. Un tournant tout d'abord climatique qui concerne pleinement le Jura. Cela a été abordé et je pense que l'on peut y revenir encore plus. Je n'ai pas voulu interrompre la discussion sur le projet stratégique tout à l'heure, mais on a tout de même des enjeux climatiques qui sont parmi les plus prégnants, donc les enjeux d'adaptation au changement climatique sont immensément stratégiques. Le département du Jura connaît bien le sujet pour avoir subi 3 sécheresses d'affilée, avec des impacts qui sont lourds, notamment sur la question de l'autonomie fourragère, vous le savez bien, qui perturbe le modèle, si je puis dire, ou encore l'impact sur nos forêts.

Deuxième sujet qui me concerne et qui concerne tout le pays, ce sont ces mutations sociales, j'allais dire pour le meilleur et pour le pire. Le pire étant la distance dont la résorption qui fait partie de votre projet stratégique. C'est-à-dire la distance qui s'est créée entre une partie de la population et le monde agricole. Je pense que c'est l'évolution sociologique qui y concourt, mais il y a aussi une part d'idéologie, tout simplement, et d'ignorance. Quelqu'un a dit qu'aujourd'hui, on était entouré d'experts, mais il n'y a rien de pire que d'être entouré d'experts. C'est en général le signal sûr que beaucoup d'ignorance est en train de se déployer et le domaine de l'agriculture n'y échappe pas. Nous avons donc là un enjeu de rapprochement par rapport à nos citoyens parce que beaucoup d'évolutions sont mal comprises. Le meilleur, dans ces évolutions - on le voit aussi à l'œuvre en ce moment et en train de se déployer -, c'est tout de même un grand besoin de proximité qui revient très fortement. C'est une nouvelle tendance lourde et le Jura est bien entendu excellemment placé par les solidarités locales qui l'animent, ainsi que son image plus globalement, pour se saisir de ces opportunités.

Enjeu également, et vous l'avez dit, qui est celui du renouvellement des générations, c'est-à-dire que c'est tout de même un enjeu majeur de la profession. On parle de l'agriculture, encore faut-il qu'il y ait des agriculteurs et de la solidité dans les projets. J'ai bien relevé l'accompagnement que vous faisiez sur ces points.

J'aurais peut-être pu commencer par-là, je voulais vous remercier pour l'action que vous avez menée dans la période sanitaire difficile que nous traversons. Vous le savez, j'ai eu l'occasion de le dire, nous avons été l'un des départements les plus impactés par la crise sanitaire. Il faut le dire, tout simplement. Il y a des explications à cela.

La plus simple, c'est qu'on est en grande proximité de la région Auvergne Rhône-Alpes et que le virus est remonté du sud alors qu'avant, il descendait du nord. Nous avons donc été l'un des départements les plus impactés. La situation s'améliore beaucoup sur le plan de la circulation du virus, elle s'améliore rapidement et beaucoup. On verra ce que le président nous indique ce soir comme conclusion à entourer, mais je voudrais dire que cette situation, tout le monde la subit, personne ne la souhaite et, surtout, personne ne l'a inventée. Ainsi, je suis parfois effaré de voir à quel point les discours institutionnels, y compris scientifiques, sont parfois délégitimés. Je trouve que c'est grave. Cela nous tire vers le bas, cela ralentit la guérison de la société lorsqu'on est attaqué par des pandémies de cette nature et, comme je le dis parfois, on ne va tout de même pas organiser des voyages organisés à l'hôpital pour montrer que ce qu'on raconte est vrai. Au bout d'un moment, un peu comme parfois vous l'êtes, on se trouve presque désarmé devant tant de mauvaise foi et de scepticisme. À un moment, il faut en parler aux soignants. On a beaucoup applaudi les soignants ; je ne suis pas sûr que les soignants nous applaudissent beaucoup en ce moment. C'est là tout de même aussi une forme de réalité et je voudrais vous remercier de l'action que vous avez conduite quand vous avez relayé, sur les territoires, dans les campagnes, en ruralité, la réalité de cette pandémie dans tout le territoire qui n'est absolument pas un problème de métropole.

Maintenant, j'en viens au fond de nos affaires. Vous savez que la ligne directrice du ministre, qui me semble être partagée par l'ensemble du monde agricole, c'est l'indépendance nationale, c'est la souveraineté alimentaire et nous sommes au cœur des enjeux de souveraineté. Je pense que cette approche est vitale dans tous les sens du terme parce que, ce dont nous parlons, ce sont des personnes, des familles, mais c'est aussi de la souveraineté nationale. Il y a tout de même peu d'enjeux aussi vitaux. Il y a l'armée, bien sûr, ainsi qu'un certain nombre de secteurs hyper stratégiques, mais l'agriculture retrouve la place qui est la sienne, qui est celle d'un secteur d'intérêt vital, d'intérêt stratégique. Et cela doit porter un certain nombre de conséquences à l'heure des choix et non pas être une variable d'ajustement parce qu'il s'agit de nourrir les Français, il s'agit de nourrir 67 millions de Français. On doit donc, à chaque fois, remettre cela en perspective quand on commente le sujet d'une façon un peu schématique. Cela a des conséquences. En réalité, le plan de relance vise à remettre l'agriculture dans cet axe, dans cette priorité en luttant contre les dépendances ou pour conforter notre indépendance.

Je reviens sur notre dépendance aux aléas climatiques et j'insiste parce que personne, mieux que les agriculteurs, ne peut en parler, c'est le propre de l'agriculture d'être très dépendante de cela. Dépendance de la ressource, en eau, en phytosanitaires. C'est aussi cette recherche de l'indépendance qui fonde l'approche de la PAC, c'est-à-dire ne pas être soumis à une pression concurrentielle déloyale, fortement déloyale de pays qui ne poursuivent pas les mêmes objectifs et qui, en réalité, proposent des produits avec des distorsions de concurrence majeures. Je crois que les avancées qui ont été faites sur le cadre commun pour la nouvelle PAC sont des avancées très importantes, historiques pour qu'on joue à armes égales. Vous savez que la négociation est en cours à travers le dialogue, ou plutôt le trilogue entre la commission, le conseil et le parlement. Mais c'est tout de même bien la France qui a porté cette voix d'une concurrence aujourd'hui plus équilibrée, en intégrant pour chacun les contraintes qui, chez nous, sont fortes. Quand Monsieur le président de la FDSEA disait que nous étions l'un des 3 pays les plus vertueux, je pense que c'est une réalité.

Simplement, on ne peut pas l'être tout seul. Il est bon aussi que nos camarades jouent au même jeu vertueux. Et enfin, cette indépendance n'aura aucune réalité si le revenu des agriculteurs n'est pas assuré puisque, sans revenu, il n'y aura pas d'agriculteurs qui se tueront à la tâche pour faire vivre cette agriculture et nourrir le pays.

On en vient à nos enjeux qui sont tout de même des enjeux de création de valeur, qui sont ceux de la répartition du revenu. Là-dessus, le Jura est évidemment à la pointe avec la filière Comté, et vous y êtes pleinement partie prenante, et un modèle d'organisation, de création de valeurs, de répartition de valeur. Il y a donc beaucoup à montrer là-dessus. Il y a des initiatives nationales sur lesquelles je ne vais pas revenir, mais je pense que cela a engagé le ministre de l'agriculture à travers la bannière « plus près de chez vous et de vos goûts » pour opérer ce qui est local. Ceci participe de cette création de valeur, parce qu'aujourd'hui, il y a une valeur dans le fait de proposer des produits français et des produits locaux. Il faut donc révéler cette valeur pour qu'elle revienne aussi, dans un second temps, aux agriculteurs. Je crois que ce sont des initiatives importantes.

Dans le Jura, comme ailleurs, il est vrai qu'on a des enjeux qui ne sont pas simples. J'ai parlé de l'enjeu climatique, mais on a l'enjeu de la cohérence et j'entends bien, aujourd'hui, ce matin, les observations sur les zones vulnérables nitrates ou sur un arrêté-cadre sécheresse. Il est vrai que sur ces sujets, on est dans la nécessité de produire un travail pour surmonter les contradictions apparentes, un travail sérieux, un travail scientifique, un travail dans le dialogue avec les services de l'état qui sont à votre écoute pour trouver les meilleures voies de passage. Je pense que le message sur les délais - je prends le cas des zones nitrates - est entendu. Il est vrai qu'en 1 mois, je ne vois pas comment on peut, de façon raisonnable, permettre au monde agricole de porter une analyse et des propositions sur un sujet aussi complexe que celui des zones vulnérables aux nitrates. Cela demande probablement un petit délai supplémentaire, dont j'espère qu'il pourra être acquis.

D'autres remarques ont pu être faites, sur la répartition des masses d'eau, sur les mesures. Je pense donc que cela nécessite effectivement un travail complémentaire, quand bien même l'objectif poursuivi, à savoir la qualité des eaux, est légitime.

Sur l'arrêté sécheresse, je vous ai fait part de mon sentiment. Nous avons eu énormément de réunions de travail à ce sujet. En tout état de cause, je pense qu'en aucun cas cela ne doit conduire à affaiblir nos filières, à affaiblir notre agriculture. Il s'agit d'un arrêté-cadre, il n'a pas vocation à avoir des arrière-pensées qui auraient des effets de bord destructeurs de valeurs et de filières, ce qui serait effectivement quelque chose d'extrêmement regrettable. À ce sujet, je serai donc aux côtés des agriculteurs, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Sur les questions d'eau, je veux relever que la Chambre d'agriculture régionale a été candidate à un appel à projets sur la gestion quantitative de l'eau et de l'agriculture, dans un contexte de changement climatique. Je pense que cela permettra aussi d'avoir un dialogue de qualité à travers cette réponse de la Chambre régionale d'agriculture pour avoir cette vision prospective et longue que chacun appelle de ses vœux sur ce sujet tout de même important, sur lequel vous n'avez pas attendu pour vous en saisir, mais qui est tout de même encore largement devant nous.

Je veux revenir sur le plan de relance parce que je pense que l'on va faire le constat qu'il n'est pas compliqué.

Je ne veux donc pas laisser s'installer le sentiment que l'on serait face à un dispositif inaccessible, foisonnant, complexe, technocratique et sous-dimensionné. Je participe à un groupe miroir. Je ne suis pas sûr de l'avoir transmis, mais j'ai sous les yeux le petit document qui est le *vade-mecum* que le ministre va sortir dans les jours qui viennent et qui est très bien fait. Fiche par fiche, action par action, on a le délai de départ de l'appel à projets, on a les dépenses éligibles, on a le service instructeur et la date de clôture. Et on aura, sur 2 pages, le récapitulatif pour chacune des mesures : quand est-ce que cela commence, quand est-ce que cela finit, qui instruit et qu'est-ce qui est éligible. J'arrive à comprendre et c'est un bon signe concernant ce genre de documentation. Je pense donc qu'on arrivera à s'en saisir, mais c'est vrai qu'il y a une question de méthode. J'ai demandé qu'on vous fasse passer ce qui est déjà en ligne parce que je m'aperçois que vous n'étiez pas dans la liste d'envoi de vendredi. Mes services vont donc vous communiquer ce qui est déjà en ligne sur le site du plan de relance mis en place par Bercy. Vous verrez qu'il y a déjà des éléments de calendrier et de contenu pour un certain nombre de ces éléments concernant le monde agricole. Mais je crois surtout qu'il faut que nous ayons une instance de travail dédiée, c'est-à-dire que l'on détache de tout cet ensemble « plan de relance » le volet agricole. Ceci de façon à pouvoir vous présenter les différents éléments, associer évidemment la DRAAF et la DDT puis les services de l'état compétents, donc que l'on ait une instance dédiée. Ensuite, on a la question du dernier kilomètre qui est de faire savoir, de faire partager ce que sont ces différentes mesures, parce qu'elles ne sont pas compliquées. Le ministre et son cabinet nous ont redit que les dossiers seraient simples à monter. On aura peut-être la question d'une aide au montage des dossiers, que je vous soumetts, c'est-à-dire que c'est peut-être un axe pour faire le dernier kilomètre, non seulement de faire connaître ce que sont les différents appels à projets, mais d'aider à monter les projets lorsqu'ils concernent les professionnels. Donc que l'on ait localement, peut-être avec l'appui de la Chambre, une aide au montage des projets. Je suis assez confiant sur le sujet.

Je ne reviens pas sur le fond des mesures, sur les abattoirs, le plan protéine, la structuration des filières, les soutiens aux PAT, le renouvellement forestier ou les équipements d'adaptation aux changements climatiques. Vous avez posé la question de la vigne et du gel. Typiquement, quand on ouvre le plan et qu'on regarde les équipements éligibles, il y a les tours antigel. Cela n'a pas été compliqué à faire passer, il a suffi d'un échange de SMS au bon moment et au bon endroit. Je veux tout de même relever ces éléments de simplicité.

Quelques éléments de conviction sur le territoire. Je m'inscris tout à fait dans ce que vous avez dit dans votre projet stratégique d'accompagnement des filières actuelles, nouvelles. Vous avez mentionné la filière légumes, je pense que c'est un bon point. Cela revient d'ailleurs dans le PAT qui est travaillé sur le pays de Dole, mais aussi à Lons le Saunier et je sais qu'on tourne autour. J'aurai l'occasion de monter la semaine prochaine une réunion inter-PAT. Je vais fonctionner de cette façon, avec des objets précis. J'en ai déjà fait une sur les abattoirs, avec les 3 porteurs de projets sur les abattoirs. Je vais en faire une la semaine prochaine sur les PAT puisque nous avons 4 projets PAT sur le territoire. Ces filières courtes, ces filières territoriales, ces filières qui intègrent la valeur sont des choses sur lesquelles il faut que nous ayons des échanges très concrets. J'ai une préoccupation forte à ce sujet, elle a d'ailleurs été exprimée par des participants, c'est la filière allaitante, donc la filière de la viande bovine. Heureusement, nous ne sommes pas en Saône et Loire. Mais, objectivement, nous sommes en grande difficulté sur cette filière.

Je suis preneur d'un échange là-dessus. Pour l'instant, je n'ai pas trouvé les clés pour faire vraiment progresser le dossier, je le dis en toute humilité. Cela reste, pour moi, le sujet sur lequel on est en train d'être en vraie difficulté, sur lequel les solutions ne me paraissent pas évidentes et sur lequel je pense qu'on ne peut pas juste nous renvoyer au national. Il faut qu'il y ait, sur le plan régional, peut-être départemental, un *push* beaucoup plus fort, appuyé tout de même sur le cœur qu'est la Saône et Loire sur ce qu'on est susceptible de mettre en place. Parce qu'on ne peut pas, tout le temps, parler de filières, de territoire, de circuits courts, de collectif si, là-dessus, on n'a pas de réponse. J'ai donc le sentiment qu'on a un truc à faire mais qu'on n'est pas en train d'y parvenir et cela me préoccupe autant que vous. Je pense qu'il y a, au plan régional, quelque chose à mettre en place là-dessus de beaucoup plus fort, peut-être par la Chambre régionale et la DRAAF, mais de beaucoup plus fort.

Je ne vais pas parler de la forêt. Là aussi, on a des groupes de travail qui vont pouvoir se constituer autour des propositions que m'a faites l'ONF⁴³ à la suite du déplacement que j'avais fait. Il faut évidemment que cela concerne la forêt publique et la forêt privée à travers les questions de gestion de scolytes. Vous avez vu la journée initiative qui a été prise par les services de l'état en lien avec le PNR⁴⁴ sur les pompiers sanitaires de forêt, à partir du Haut-Jura et portés par le PNR avec un financement état, sur la reconstitution des peuplements, sur l'observatoire des entreprises, sur le développement de l'utilisation locale du bois. Je pense que sur tous ces sujets, on peut avancer.

Je suis tout de même relativement confiant sur la capacité du Jura à relever ces défis parce qu'il a proposé des solutions dans le passé, il le fait encore aujourd'hui. J'ai donc le sentiment d'une agriculture en mouvement. Je suis confiant là-dessus parce qu'il y a une organisation, il y a une volonté. Je pense qu'il y a tout de même un collectif fort et c'est vrai que c'est l'affaire de tous et que ce sera des choix collectifs.

Aujourd'hui, l'un des enjeux que nous avons, et cela a été bien dit aussi et je partage tout à fait, c'est que ce soient des batailles collectives. C'est-à-dire qu'on embarque finalement les collectivités locales. C'est pour cela que les PAT sont également intéressants, parce que c'est d'abord une méthode et un collectif, cela embarque des acteurs. Il y a plein d'endroits où le plan de relance soutient cette dynamique collective. Quand il met 80 millions d'euros sur les PAT, avec tout un axe sur les cantines scolaires, quand il a un axe sur la communication, c'est aussi pour que les agriculteurs, l'agriculture ne soient pas un sujet isolé, mais soient bien un sujet de société et donc qu'on embarque des collectifs forts.

Je ne vais pas être plus long. Je peux répondre aux questions s'il y en a.

Et je veux vous remercier à nouveau de votre action à la Chambre d'agriculture, de la grande qualité du travail que vous produisez, de la vision stratégique que vous nous avez proposée et puis de la confiance que nous avons ensemble. J'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais je crois que l'heure tournant, ce ne serait pas très raisonnable.

Merci à tous.

Monsieur François Lavrut

Merci, Monsieur le préfet, pour votre volonté qui est aussi forte que la nôtre de travailler ensemble et d'amener à des projets, à des choses concrètes pour aller chercher de la valeur ajoutée sur le Jura. Je vous en remercie.

⁴³ Office national des forêts

⁴⁴ Parc naturel régional

Nous n'allons pas relancer le débat à cette heure. Je vous propose donc de clôturer cette session de la Chambre d'agriculture du Jura. Je vous remercie toutes et tous de votre implication, de nous avoir suivis en visioconférence, en espérant à nouveau que cette crise sanitaire sera derrière nous lors de la prochaine session afin que nous puissions la faire en présentiel.

Je vous remercie. Bonne fin de journée à vous tous.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 16).

Annexes

Annexes

¶

¶

¶

Au regard de la situation sanitaire exceptionnelle liée à l'épidémie de la Covid-19, la chambre d'agriculture du Jura organise sa session d'automne du mardi 24 novembre 2020 **à distance**. Certaines personnes (les principaux intervenants) assisteront à cette dernière en présentiel au siège de la chambre d'agriculture, à Lons le Saunier, salle du Jura. Une salle est à disposition pour quelques membres en présentiel sur le site de Dole avec une connexion organisée en visioconférence. ¶

¶

La session à distance se déroule dans des conditions similaires à une session en présentiel^o : ¶

- Ouverture de la session, ¶
- Identification des membres participant et vérification du quorum, ¶
- Examen des points inscrits à l'ordre du jour, ¶
- L'animation de la session est assurée par le président qui organise les débats et met au vote les délibérations, ¶
- Vote des délibérations et proclamation des résultats, ¶
- Clôture de la session. ¶

¶

Pendant le déroulement de la session, le président expose chaque point à l'ordre du jour puis donne la parole aux membres. Il dirige les débats de la même manière que lors d'une session en présentiel. Pour la clarté des interventions, **les membres veillent à rappeler leur identité avant chaque prise de parole et à intervenir à tour de rôle après avoir demandé la parole en utilisant les options « lever le pouce^o » et / ou « tchat^o » proposées par Zoom**. Les membres doivent veiller^o : ¶

- A faire des **interventions courtes** en déclinant leur identité afin de permettre l'expression de tous, ¶
- A **couper leur micro en fin d'intervention**. ¶

¶

Pour les délibérations, le président procède à leur lecture. Il ouvre, conduit et clôt les débats puis procède au vote, délibération par délibération. Le **vote** se fera **à haute voix** avec le dispositif de visioconférence Zoom et en direct pour les personnes en présentiel. ¶

¶

Le choix de l'outil de visioconférence est **Zoom**, via le lien ci-dessous : ¶
<https://zoom.us/j/92365787355?pwd=bTFVYWZlZmdSQ293RHZnVTZnZUozdz09¶>

Mode d'emploi ¶

Cliquer sur le lien ci-dessus, en utilisant n'importe quel navigateur. ¶

Le navigateur va télécharger le programme Zoom qui apparaîtra en bas du navigateur ou dans votre dossier «téléchargements» ¶

Double-cliquer sur l'icône qui apparaît et le navigateur va installer le programme s'il n'est pas déjà installé sur votre poste de travail (privilégier l'installation en français) ¶

Il est indispensable de vous identifier en saisissant **vos nom ET prénom**. ¶

Puis rejoindre la réunion soit depuis votre ordinateur (en ayant au préalable, si vous le souhaitez, testé vos paramètres audio et vérifié que votre micro fonctionne), soit par téléphone. ¶

Vous avez la possibilité de gérer votre micro et votre caméra en les activant ou en les désactivant (en bas, à gauche de votre écran). ¶

Vous pouvez aussi visionner le tutoriel ci-contre : <https://support.zoom.us/hc/fr/articles/201362193> pour vous aider à vous connecter à la visioconférence. ¶

¶

La visioconférence sera ouverte à 9 heures 45. Merci de vous connecter dès cet horaire pour tester votre connexion. La séance officielle débutera à 10h00 précises pour se terminer vers 13 heures. ¶

¶

Pour toute demande d'assistance avant et pendant la session, merci de bien vouloir composer le : **03-84-35-14 039** (Séverine Macle). ¶

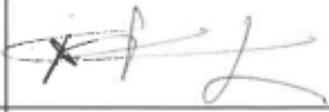


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

Session du mardi 24 novembre 2020 au siège de la Chambre d'agriculture à Lons le Saunier

Mettre une X si présence

N° ordre	Collège	Titre	Prénom usuel	NOM	Emargement
1	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Jean-Baptiste	ALPY	X 
2	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Franck	BAILLY	1
3	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Isabelle	BAILLY	X 
4	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Yevgeniya	BANDERIER	X
5	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Olivier	BLONDEAU	
6	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Cédric	BONGAIN	X
7	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Mathias	BOUILLET	X
8	Collège des propriétaires forestiers	Monsieur	Patrick	BOURGEOIS	X 
9	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Christophe	BUCHET	X 
10	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Alexandre	CAMUSET	X
11	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Eric	DRUOT	X

12	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Madame	Carmel	DUC	
13	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Vincent	DUQUET	X 
14	Collège 5b - Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes	Monsieur	Emmanuel	FERREUX	X 
15	Collège 4 - Anciens exploitants agricoles et assimilés	Monsieur	Christian	GERARD	X
16	Collège 5d - Caisses AMA et MSA	Monsieur	Jean-Pierre	GROS	X
17	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Elise	GROSSIORD	X
18	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Rémy	GUILLOT	X
19	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Jean	JOUFFROY	
20	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	François	LAVRUT	X 
21	Collège des propriétaires forestiers	Monsieur	Jacques	LOUIS	
22	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Sylvie	MICHAUD	
23	Collège 5a - Sociétés coopératives agricoles de production	Monsieur	Patrick	MOUGEOT	X
24	Collège 2 - Propriétaires et usufruitiers	Monsieur	Gilbert	MOYNE	
25	Collège 5c - Caisses de Crédit Agricole	Madame	Marielle	PATENAT	X

26	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Monsieur	Emmanuel	PERROD	X
27	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Nicolas	PERRODIN	
28	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Frédéric	PERROT	X
29	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Lucie	PONCET	
30	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Sylvain	PONCET	X
31	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Emmanuel	RIZZI	X
32	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Nicolas	SAIVE	X
33	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Emmanuel	SCHOUWEY	X
34	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Yves	SOCIE	
35	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Monsieur	Patrick	VUITTON	X

BUDGET INITIAL 2021

Session du mardi 24 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, les documents qui seront présentés et pour certains soumis aux votes lors de la session

- Budget rectificatif Décision Modificative n°1-2020
- Note ordonnateur BI 2020
- Tarifs 2021 – soumis au vote
- Délibération « subventions/cotisations » – soumis à vote
- Etat des effectifs (tableau 1) – soumis au vote
- Compte de résultat Prévisionnel (tableau 2) – soumis au vote
- Budget par destination et origine (tableau 3)
- Opération sur compte de tiers (tableau 4)
- Plan de trésorerie (tableau 5)
- Opérations pluriannuelles (tableau 6)
- Délibération « Achat de locaux (GDS) »- soumis au vote
- Délibération « Vente de locaux »- soumis au vote
- Délibération « Achat de locaux à Champagnole »- soumis au vote
- Délibération « Frais déplacement » - soumis au vote
- Délibération « Admission en non-valeur anonyme » – soumis au vote
- Délibération « Adoption des CIC & CIB » - soumis au vote

Merci de vous munir de l'ensemble de ces documents le jour de la session du mardi 24 novembre 2020

Ils ne seront pas redistribués en séance

FOURNIETRE DE L'ORGANISME DELIBERANT

Tableau de présentation des emplois

	Sans plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organismes (a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	48,30	48,30

Rapport du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

0

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'affectation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

FOUR INFORMATION DE L'ORGANISME DELIBERANT

Four information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	0	0	48,30	2 588 250	48,30	2 588 250
1 - TITULAIRES	0	0	48,70	2 229 866	48,70	2 229 066
* Titulaires Etat	0	0			0,00	0
* Titulaires organismes (autres postes)	0	0	48,70	2 229 866	48,70	2 229 066
2 - CONTRACTUELS	0	0	2,54	103 973	2,54	103 973
* Contractuels de droit public	0	0	0,00	0	0,00	0
ACDI	0	0			0,00	0
ACDO	0	0	0,00	0	0,00	0
* Titulaires affectés au contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0,00	0	0,00	0
* Contractuels de droit privé	0	0	2,54	103 973	2,54	103 973
ICDI	0	0			0,00	0
ACDO	0	0	2,54	103 973	0,00	103 973
3 - CONTRATS AIDES			0,00	0	0,00	0
4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)				175 210		175 210

* Charges de personnel correspondant à celles factées au compte de résultat de l'organisme. Le total des charges de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des charges de personnel figurant dans le compte de résultat.

Four information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition occasionnelles - ETPT et charges de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME	
	ETPT **	Charges de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de personnel affectées au sein du budget de l'organisme.

Four information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(Mises à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR L'EI	
	ETPT ***	Charges de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,8	80 500
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,8	80 500
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de fonctionnement affectées au sein du budget de l'organisme.

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel et état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Personnel		2 665 500,00	Subventions de l'Etat		398 063,00
	<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée		2 726 184,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel		2 810 299,76	Autres subventions		850 328,00
Intervention (le cas échéant)		122 615,00	Autres produits		1 564 495,00
TOTAL DES CHARGES (1)		5 598 414,76	TOTAL DES PRODUITS (2)		5 539 090,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		59 324,76
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)		5 598 414,76	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)		5 598 414,76

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 59 324,76
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	130 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 14 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	56 675,24

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	56 675,24
		Financement de l'actif par l'Etat	
Investissements	321 500,00	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	-
Remboursement des dettes financières	42 850,00	Augmentation des dettes financières	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	364 350,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	56 675,24
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	307 674,76

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 307 674,76
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE) *	- 831 490,76
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	523 816,00
Niveau du FONDS DE ROULEMENT *	1 367 574,30
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT *	- 385 660,47
Niveau de la TRESORERIE *	1 753 234,77

* basé sur une estimation des éléments 2019

BUDGET Rectificatif 2020

Les hypothèses structurantes du BI 2020 validé durant la Session du 29 novembre 2019 restent maintenues pour ce Budget Rectificatif 2020. L'une des principales raisons de la réalisation de ce BR 2020 concerne les évolutions sur les cotisations obligatoires. En effet, des éléments ont été officialisés début 2020 et n'avaient donc pas pu être intégrés dans le Budget Initial. La 1ère concerne la cotisation à la Chambre Régionale BFC qui passerait de 9% à 10% soit +25k€. Ensuite des évolutions sont également à enregistrer sur les cotisations liées au fonds de péréquation de l'APCA : +14k€ sur le fonds de péréquation APCA et +34k€ pour le fonds spécifique Forêt/Bois ; le détail est joint en annexe. Il est à noter que les fonds de péréquation peuvent être sollicités pour des financements et que dans ce budget rectificatif on prévoit de récupérer 30k€ supplémentaires.

Dépenses en plus		74 000 €	Recettes en plus		29 900 €
05701	Cotisations obligatoires	74 000,00 €	T4453	Autres entités publiques dont orga publics / retour F35P Forêt/Bois	17 650,00 €
			T4453	Autres entités publiques dont orga publics / retour F35P	12 250,00 €

L'autre modification importante concerne la mise à jour des hypothèses de masse salariale avec une nette diminution de -90k€ liée principalement à un effectif un peu inférieur que prévu (-1.2etp sur l'année) et au non remplacement de personnes absentes durant l'année 2020.

Dépenses en plus		13 300,00 €	Recettes en plus		- €
642	Congés payés du personnel	6 000,00 €			
6412	Autres indemnités (congé maternité, heures supplémentaires)	3 800,00 €			
64112	MSA Rousier	750,00 €			
64129	Remise ACPICA	2 750,00 €			
Recettes en moins		- €	Dépenses en moins		103 800,00 €
			631	Taxe sur les salaires	8 500,00 €
			6102	Affectation logement	1 000,00 €
			6210	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	500,00 €
			641	Traitements, salaires et appointements	27 000,00 €
			648	Primes et gratifications	12 000,00 €
			6451	Cotisations d'assurance maladie	52 000,00 €
			6452	Cotisations de prévoyance	500,00 €
			6479	Autres charges sociales - Diverses	2 300,00 €

Ensuite, il a également été décidé de mettre à jour les hypothèses concernant les subventions d'exploitation avec le Conseil Régional BFC. En effet, un gros travail dans le suivi des conventions pilotées en partenariat avec la CRA BFC a été effectué et nous a permis de détecter des soldes de subventions non constatés en recettes ou de sécuriser des positions qui avaient été prudentes lors des clôtures des exercices antérieurs.

Dépenses en plus		- €	Recettes en plus		44 100 €
			T442	Région	44 100,00 €

Enfin, il a été décidé de procéder à des ajustements de montants prévisionnels. Comme il ne s'agit que d'opérations de compte à compte, ces ajustements n'auront pas d'impact sur le résultat présenté au BR 2020 (en fond blanc dans le tableau suivant). Par la même occasion, il a été décidé de diminuer le montant des sécurités budgétaires. Comme annoncé dans les hypothèses du BI 2020, elles s'élevaient à un montant de 200k€ (réparties pour moitié en masse fonctionnement et pour moitié en masse salariale) et compensées par une recette d'équilibre en prestation. Dans ce BR, on a diminué de 50k€ la masse salariale et de 50k€ la masse fonctionnement (en fond bleu dans le tableau suivant) et diminué d'autant la recette d'équilibre.

Dépenses en plus		123 800,00 €	Recettes en plus		39 000,00 €
60618	Autres fournitures non stockables	2 500,00 €	7903	Locations diverses	10 000,00 €
6125	Locations mobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)	50 000,00 €	7904	Alors à disposition de personnel facturé	15 000,00 €
6212	Stagiaire	12 000,00 €	7915	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	14 000,00 €
6214	Pensions et allocations au titre de l'habitat	12 500,00 €			
6251	Voyages et déplacements du personnel	5 000,00 €			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6 000,00 €			
64144	Indemnité agent comptable	1 000,00 €			
6508	Autres charges diverses fonctionnement	6 000,00 €			
65122	Agencements, aménagement de locaux	4 000,00 €			
68151	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	84 000,00 €			
Recettes en moins		125 000,00 €	Dépenses en moins		209 800,00 €
700	Prestations de services	100 000,00 €	69617	Eau	500,00 €
706	Prestations de services	25 000,00 €	69618	Gas	1 000,00 €
			69611	Électricité	500,00 €
			69612	Chauffage et chauffage	5 000,00 €
			6964	Fournitures administratives	9 500,00 €
			6132	Locations immobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)	1 000,00 €
			614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00 €
			6165	Entretien et réparations sur biens mobiliers	5 000,00 €
			616	Preuves d'assurance	5 000,00 €
			6211	Personnel titulaire	10 500,00 €
			6214	Personnel titré à disposition au profit de l'établissement	8 000,00 €
			6227	Frais d'astre et de congédiement	500,00 €
			6231	Annuités et pensions	4 000,00 €
			6233	Forces et expéditions	3 000,00 €
			6236	Catalogues et imprimés	2 000,00 €
			62561	Déplacement Personnel	20 000,00 €
			62562	Déplacement membres de la chambre d'agriculture	5 000,00 €
			6257	Réceptions	3 000,00 €
			6283	Fourniture et travaux du personnel de l'établissement	10 000,00 €
			6286	Prestation extérieure de nettoyage	3 000,00 €
			6288	Autres prestations extérieures diverses	13 500,00 €
			6311	Taux sur les salaires	4 750,00 €
			6332	Allocations logement	500,00 €
			635-12	Taux foncier	1 500,00 €
			6371	Contributions FFPSTP	1 000,00 €
			6376	Taxes diverses	1 500,00 €
			6411	Trésorerie, salaires et appointements	31 000,00 €
			6413	Preuves et justificatifs	3 750,00 €
			64142	Indemnité agent comptable	1 000,00 €
			6451	Contributions d'assurance maladie	5 000,00 €
			6452	Contributions de privatisation	750,00 €
			64539	Forfait ADRCA	3 250,00 €
			6458	Contributions aux autres organismes sociaux	500,00 €
			6475	Mémoire du travail	250,00 €
			6476	Autres charges sociales - Diverses	250,00 €
			6574	Charges d'intervention pour compte propre	20 000,00 €
			6611	Intérêts Emprunts	4 500,00 €
			68123	Constructions	4 000,00 €
			68128	Autres immobilisations corporelles	4 000,00 €
			692	Impôts sur les bénéfices	1 000,00 €

Concernant les investissements, il a été décidé d'ajuster certains éléments avec l'hypothèse de l'achat des bureaux du GDS sur le site de Lons le Saunier (coûts des bureaux + frais + diagnostics éventuels), l'investissement sur la plateforme internet « jeuxdulocal », le report des travaux de la toiture du bâtiment Forêt et de l'accueil du site de Lons le Saunier, de l'achat d'un préfabriqué pour le matériel du site de Fouchers et l'abandon de l'investissement sur les stations météo.

Dépenses en plus		31 500 €	Recettes en plus		- €
020531	LOGICIELS	2 500,00 €			
0208	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	11 000,00 €			
02131	BATELLETS	18 000,00 €			
Recette en moins		- €	Dépenses en moins		31 500 €
			02147	ACQUISITIONS MATERIELS	31 500,00 €
TOTAL Dépenses supplémentaires Section Investissement		31 500 €	TOTAL Recettes supplémentaires Section Investissement		31 500 €

En synthèse, le BI 2020 voté par l'Assemblée réunie en Session le 29 novembre 2019 était en déséquilibre de -149 825€. Le résultat prévisionnel passerait à -59 325€ dans ce BR 2020. La diminution prévisionnelle du fonds de roulement résultant du BI 2020 était de -444 175 € (en diminution de la réserve disponible). Elle passerait à -307 675€ dans ce BR 2020.

	BI 2020	BR1	BR 2020
Résultat fonctionnement	-149 825	90 500	-59 325
Dotation aux amortissements	69 000	-4 000	65 000
Dotation aux provisions	1 000	64 000	65 000
Reprise de provisions et amortissements	0	-14 000	-14 000
CAF prévisionnelle	-79 825	136 500	56 675
Emprunts et dettes en capital	0	0	0
Autres recettes en capital	0	0	0
TOTAL RECETTES CAPITAL +CAF	-79 825	136 500	56 675
TOTAL DEPENSES CAPITAL	-364 350	0	-364 350
EVOLUTION DU FOND DE ROULEMENT	-444 175	136 500	-307 675



Budget Rectificatif 2020

Bureau 12/10/2020

Décision Modificative N°1

Section de Fonctionnement

Dépenses en plus		125 000 €		Recettes en plus		38 000 €	
0218	Autres remboursements non étiquetés	3 000,00 €		7001	Lectures diverses	10 000,00 €	
0219	Locations mobiliers (peut être rattaché comme le compte 31)	19 000,00 €		7004	Mise à disposition de personnel facturé	16 000,00 €	
0212	Équipement	13 000,00 €		7915	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	14 000,00 €	
0214	Personnel mis à disposition ou prêt à fonctionnement	13 000,00 €					
0201	Voyages et déplacements du personnel	0 000,00 €					
020	Frais postaux et frais de télécommunications	0 000,00 €					
04144	Intérêts et agios acceptés	1 000,00 €					
0500	Autres charges diverses fonctionnement	0 000,00 €					
05122	Agencement, aménagement de locaux	0 000,00 €					
06101	Exécution des prestations pour risques et charges de fonctionnement	04 000,00 €					
Résultats en moins		125 000 €		Dépenses en moins		208 000 €	
706	Provisions de services	100 000,00 €		02017	Essai	0 000,00 €	
708	Provisions de services	28 000,00 €		02013	Gas	1 000,00 €	
				02011	Éclairage	0 000,00 €	
				02012	Chauffage et climatisation	0 000,00 €	
				0204	Fournitures administratives	0 000,00 €	
				0102	Locations immobilières (peut être rattaché comme le compte 31)	1 000,00 €	
				014	Charges locatives et de sujétions	0 000,00 €	
				0152	Charges et dépenses sur biens mobiliers	0 000,00 €	
				016	Primes d'assurance	0 000,00 €	
				0211	Personnel extérieur	10 000,00 €	
				0214	Personnel mis à disposition ou prêt à fonctionnement	0 000,00 €	
				0207	Frais d'actions et de solidarité	0 000,00 €	
				0201	Autres services et prestations	4 000,00 €	
				0203	Frais et dépenses	3 000,00 €	
				0205	Coûtages et imprimés	2 000,00 €	
				02061	Déplacement Personnel	20 000,00 €	
				02062	Déplacement membres de la chambre d'agriculture	3 000,00 €	
				0207	Régimes	3 000,00 €	
				0208	Fonctionnaires du personnel de l'établissement	10 000,00 €	
				0209	Provisions antérieures de nettoyage	2 000,00 €	
				0206	Autres provisions antérieures diverses	13 000,00 €	
				0211	Taux sur les salaires	4 750,00 €	
				0202	Abattements légaux	0 000,00 €	
				0212	Taux sociaux	1 000,00 €	
				0213	Contributions FISAF	1 000,00 €	
				0218	Taux divers	1 000,00 €	
				0411	Traitements, salaires et appointements	21 000,00 €	
				0412	Primes et gratifications	0 700,00 €	
				0410	Indemnités agents temporaires	1 000,00 €	
				0401	Collectifs divers non étiquetés	10 000,00 €	
				0402	Collectifs de prévoyance	700,00 €	
				0403	Régime AGRICA	3 200,00 €	
				0404	Collectifs sur autres organismes sociaux	0 000,00 €	
				0405	Médecine du travail	200,00 €	
				0408	Autres charges sociales - Diverses	200,00 €	
				0504	Charges d'intervention pour compte propre	20 000,00 €	
				0511	Interêt Emprunt	4 000,00 €	
				0512	Constructions	4 000,00 €	
				0513	Autres immobilisations corporelles	4 000,00 €	
				055	Impôts sur les bénéfices	1 000,00 €	
Dépenses en plus		87 000 €		Résultats en plus		74 000 €	
0412	Compte payé du personnel	6 000,00 €		7402	Région	44 100,00 €	
0410	Autres indemnités (bonifications/prime/Prime...)	2 000,00 €		7440	Autres entités publiques (hors orga public) (revenu FISAF) Part 100%	17 800,00 €	
0403	MDA Région	700,00 €		7442	Autres entités publiques (hors orga public) (revenu FISAF)	12 000,00 €	
0408	Régime AGRICA	3 700,00 €					
0501	Collectifs obligatoires	74 000,00 €					
Recettes en moins		- €		Dépenses en moins		103 000 €	
				0211	Taux sur les salaires	0 000,00 €	
				0202	Abattements légaux	1 000,00 €	
				0203	Participations des employés à la formation professionnelle continue	0 000,00 €	
				0411	Traitements, salaires et appointements	27 000,00 €	
				0412	Primes et gratifications	12 000,00 €	
				0401	Collectifs divers non étiquetés	10 000,00 €	
				0402	Collectifs de prévoyance	0 000,00 €	
				0408	Autres charges sociales - Diverses	3 000,00 €	
Distribution équilibrée Budgetaire		80 000 €		Augmentation équilibrée Budgetaire		- €	

Evolution du Résultat Prévisionnel résultant du BR1 2020 **90 000,00 €**

Conclusion:

Le Budget Initial 2020 voté par l'Assemblée réunie en Session le 29 novembre 2019 était en déséquilibre de -149 825€. Le résultat prévisionnel passera désormais à un équilibre de -59 325€ dans ce BR 2020.

Section d'investissement

Dépenses en plus		31 000 €		Recettes en plus		- €	
02051	LONGUELS	3 000,00 €					
0208	AUTRES MODALITÉS NON FORENIÈRES	10 000,00 €					
0201	BATIMENTS	18 000,00 €					
Recettes en moins		- €		Dépenses en moins		31 000 €	
				02044	ACQUISITION MATERIEL	31 000,00 €	
TOTAL Dépenses équilibrées - Section Investissement		31 000 €		TOTAL Recettes équilibrées - Section Investissement		31 000 €	

Evolution du Fonds de Roulement résultant du BR1 2020 **138 000,00 €**

Conclusion:

La diminution prévisionnelle de fond de roulement résultant du Budget Initial 2020 voté par l'Assemblée réunie en Session le 29 novembre 2019 était de -444 175 € (en diminution de la réserve disponible). Elle passe à -307 675€ dans ce BR 2020.

Bureau du 12 octobre 2020

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Jura

François LAVRUT

BUDGET INITIAL 2021

Le budget initial 2021 est construit en tenant compte des projections d'exécution du budget 2020 et en intégrant les évolutions pressenties pour l'avenir. Il est présenté déficitaire à hauteur de -169k€.

Il est construit avec les hypothèses majeures suivantes :

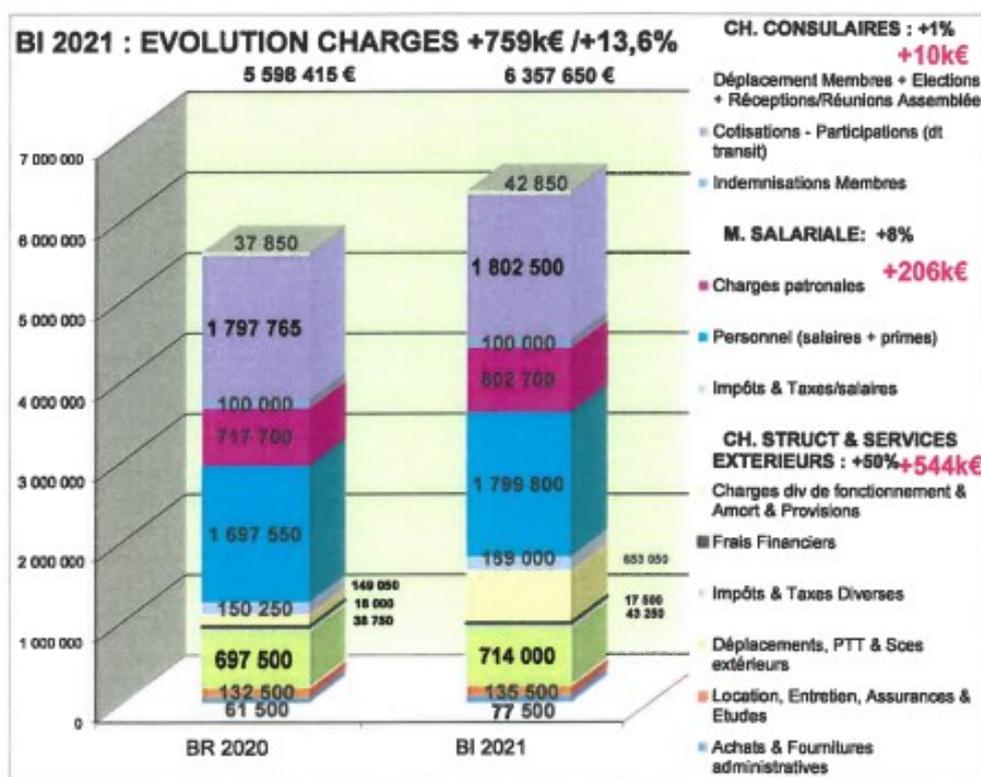
- ❑ La prise en compte de la revente de locaux sur Champagnole concomitamment à un achat en remplacement, sur le même site, pour 550k€, suite à une demande de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura. L'impact global est peu important, avec une petite perte de surface. Mais la revente a un impact sur la présentation des comptes y compris en fonctionnement.
Il est également intégré en investissement l'achat des bureaux du groupement de Défense Sanitaire du Jura sur Lons le Saunier si toutefois celui-ci n'a pas pu être réalisé en 2020, et l'achat à Foucherans d'un bureau en perspective du départ du CERFrance Alliance Comtoise et d'un local technique. Enfin, des travaux dans les bâtiments sur Lons le Saunier sont intégrés pour 350 k€ et 42k€ d'AMO et études. Il n'est programmé aucun emprunt pour les investissements.
- ❑ En dehors de l'impact de la revente des locaux, les charges de structures sont stables, avec une sécurité budgétaire identique à celle du BI2020.
- ❑ La masse salariale globale est prévue en hausse de +206k€, l'effectif global budgétaire est de 51.8ETP soit +3.2ETP. La reconduction des salariés en CDD à fin 2020 est prévue ainsi que le retour des salariés en maladie (0.75 etp) et le remplacement des départs annoncés. Enfin, 2ETP sont intégrés en sécurité afin de pouvoir engager de potentielles actions nouvelles, avec des recettes prévisionnelles pour compenser la charge.
- ❑ Recettes : Les prestations sont prévues en hausse de 53k€ hors sécurité budgétaire (+100k€) avec l'intégration de nouveaux marchés comme les plans d'épandage en zone AOC et le conseil stratégique phytosanitaire. Les conventions sont en baisse -53k€, notamment sur la forêt (-73k€) et sur l'agronomie (-32k€) et malgré quelques hausses sur la partie territoire (+ 54k€). A noter la prévision du maintien du Casdar (à 192k€) et de l'AAJ avec le CD39 (à 164k€).
- ❑ Le fonds de roulement qui résulte de ce BI serait en baisse de -689k€ soit -39 j de fonctionnement.

Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par l'APCA (délibération N°17-40 du 28 09 2017) liée à l'homogénéisation de la présentation budgétaire par programme (7 programmes).

❶ La Section de fonctionnement

A) LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Pour un total de 6 357 650€, les charges prévisionnelles sont en augmentation de +13.6% (+759 235€) par rapport à celles du budget rectificatif 2020. Elles se répartissent en 3 principales masses détaillées ci-après :



↳ Les charges de structures & services extérieurs :

+338% soit +543 500€ à 1 640 800€ Enveloppe budgétaire "Fonctionnement" hors cotisations obligatoires (1 689 350€) et non obligatoires (29 550€), déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (37 000€) et frais d'élection Chambre (5 850€) repris en charges consulaires et hors impôts et taxes liées aux dépenses de personnel repris dans la masse salariale (169 000€) et dans les charges consulaires (7 000€).

Les principales évolutions se caractérisent par :

- l'écriture en valeur comptable des éléments d'actifs cédés de 550 000€ due à la vente des bureaux actuels de Champagnole (équilibrée par une recette de produit de cession de l'actif).
- l'augmentation des sécurités budgétaires de +50k€ afin d'atteindre le niveau du BI 2020.
- pas de nouvelle provision de créances douteuses en BI 2021 alors que 50k€ ont été prévus en BR 2020.
- la diminution des déplacements des agents de -18k€.
- une légère diminution des postes stagiaires, intérim et mise à disposition de personnel -7k€.
- une augmentation des dotations aux amortissements +13k€.
- une augmentation de la sous-traitance et des services extérieurs de +5k€.

A noter, comme dans le BI 2020, l'intégration d'un montant de 100k€ de "sécurités budgétaires" compensé par des recettes d'équilibre en prestations de service (idem BI 2020 mais +50k€ vs BR 2020).

↳ **La masse salariale :**

+8.0% (soit +206 000€) à 2 771 500€ Enveloppe budgétaire "Personnel" hors indemnités chargées des membres élus repris en charges consulaires (93 000€), y compris les impôts et taxes liées aux dépenses de personnel de l'enveloppe budgétaire "Fonctionnement" (169 000€).

- l'effectif de 51.8 Équivalents Temps Plein en augmentation de 3.2ETP rémunérés (dont +1etp de sécurités budgétaires) dû au non remplacement des agents ayant quitté la CA39 en 2020 et dont les embauches ne seront réalisées que toute fin 2020 voire début 2021 (4 embauches programmées).
- par ailleurs, les provisions de congés payés et de CET sont maintenues à leur niveau de 2020 (+2k€) en prenant comme hypothèse que les soldes à fin 2021 seront quasi identiques à ceux de fin 2020.

A noter que les hypothèses du budget initial 2021 comprennent 2 embauches prévisionnelles dites de "sécurités budgétaires" (idem BI 2020 mais +1etp/+50k€ vs BR 2020) pour un coût de 100k€ compensé par une recette d'équilibre en prestations de service.

↳ **Les charges consulaires de l'Assemblée :**

+0.5% (soit + 9 735€) à 1 945 350€ Enveloppe budgétaire "Intervention" y compris les cotisations obligatoires (1 689 350€) et non obligatoires (29 550€), les indemnités membres élus (93 000€) et les impôts et taxes correspondants (7 000€), les déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (37 000€) ainsi que les frais d'élection Chambre (5 850€).

- les indemnités des membres élus ainsi que les impôts et taxes correspondants sont maintenus à leur niveau du BR 2020 à 100 000€.
- les frais de déplacement et de réceptions de l'Assemblée sont en légère augmentation de +5 000€ vs BR 2020 (due à une économie présumée sur les déplacements en 2020 mais non reconduite en 2021).
- la provision pour les frais d'élection des chambres est maintenue à 5 850€.
- les subventions et cotisations s'élèvent à 1 802 500€ et sont maintenues au niveau du BR 2020 (+5k€). Elles se divisent en 3 catégories :

	BR 2020	BI 2021
Cotisations Obligatoires	1 675 150€	1 689 350€
Subventions Non Obligatoires	93 525€	83 600€
Cotisations Non Obligatoires	29 090€	29 550€
Total Subventions & Cotisations	1 797 765€	1 802 500€

- **Les cotisations obligatoires** sont en augmentation de 14 200€. Elles représentent 94% des Subventions et Cotisations.

Parmi les points à noter :

- l'augmentation de +0.5% de la cotisation au FNSP +14k€. Il est à noter que ce fonds de péréquations peut être sollicité pour des financements et que dans ce budget on prévoit de récupérer 12k€ sur cette augmentation dans le cadre d'actions coordonnées au niveau régional.
- le maintien des cotisations vers la Chambre Régionale d'Agriculture BFC ; ces cotisations permettent de financer le fonctionnement de la Chambre Régionale mais aussi les investissements en outils et matériels informatiques (propres à la CA39 ou mutualisés au niveau de la région BFC), ainsi que le Centre de Prestations Régionalisées regroupant l'ensemble des fonctions support (services informatiques, ressources humaines, comptabilité, achat et économie).
- le maintien du dispositif ADF : cotisation au Fonds Stratégique Forêt/Bois pour un montant de 268k€ pour atteindre une cotisation globale de 471k€. A noter que des actions sont réalisées par les techniciens Forêt de la CA39 avec pour objectif de récupérer l'intégralité de ces 268k€.

	BR 2020	BI 2021
Cotisations APCA	126 350€	126 500€
<i>Dont Cotisation annuelle APCA</i>	81 650€	81 650€
<i>Dont Cotisation DNS</i>	37 000€	37 150€
<i>Dont Cotisation Resol</i>	1 700€	1 700€
<i>Dont Cotisation DSM</i>	6 000€	6 000€
Cotisation Fonds National de Solidarité et de Péréquation du réseau des chambres d'agriculture	40 950€	55 000€
Cotisation CNPF	392 000€	392 000€
Cotisation Chambre Régionale d'Agriculture BFC	232 000€	232 000€
Cotisation CRA BFC CPR Fonctions Supports	242 000€	242 000€
Cotisation CRA BFC CPR Informatique	148 750€	148 750€
Cotisations PPRDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	470 500€	470 500€
<i>Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois</i>	202 300€	202 300€
<i>Dont Cotisation services communs valorisation du bois et territoire</i>	268 200€	268 200€
Cotisation communes forestières	19 250€	19 250€
Cotisation FG Présidents	3 350€	3 350€
Cotisations Obligatoires	1 675 150€	1 689 350€

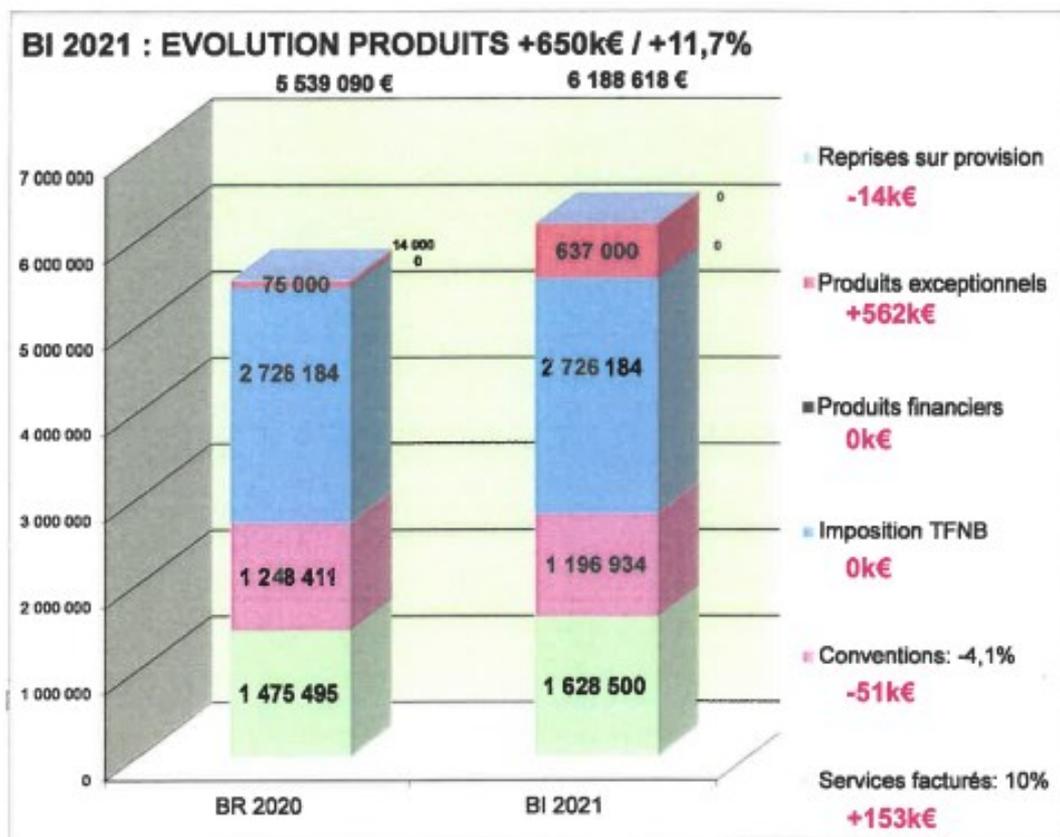
- **Les autres cotisations et subventions non obligatoires** s'élèvent à 113 150€ maintenues au niveau des montants du BR 2020.

	BR 2020	BI 2021
Subventions Diverses	15 000€	8 000€
Prix et Récompenses	2 000€	2 000€
Participations à Manifestations	8 000€	5 000€
Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600€	1 600€
Participation JURA INITIATIVES	663€	700€
Subvention Solidarité Paysans / RESA 39	7 500€	7 500€
Subvention Association REAJIR/SOELIS	55 000€	55 000€
Subvention AFDI	500€	500€
Subvention JA Bourgogne Franche Comté	2 500€	2 500€
Subvention Association du Personnel CA39	762€	800€
Total Subventions Non Obligatoires	93 525€	83 600€

	BR 2020	BI 2021
Cotisations DIVERSES	1 150€	1 200€
Cotisation AFDI	1 600€	1 600€
Cotisation Bienvenu à la Ferme	3 000€	3 000€
Cotisation CAUE	150€	150€
Cotisation INITIATIVE JURA	170€	170€
Cotisation ADFPA	370€	370€
Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350€	1 350€
Cotisation ADEFOR	100€	100€
Cotisation ASSOC. JURA AGRICOLE	20 000€	20 000€
Cotisation Réajir/Soéllis	1 000€	1 000€
Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	200€	200€
Cotisation COMITE DEP TOURISME	0€	80€
Cotisation ARDAR MASSIF JURA	0€	100€
Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	0€	100€
Cotisation Office Commerce/Art ComCom Arbois Poligny Salins	0€	50€
Cotisation Solidarité Paysan 39	0€	80€
Total Cotisations Non Obligatoires	29 090€	29 550€

B) LES RECETTES PREVISIONNELLES

Pour un total de 6 188 618€, les recettes sont en diminution par rapport au Budget Rectificatif 2020 (+650k€) et se répartissent dans les masses budgétaires suivantes :



↳ Les Prestations de service :

+10,4% soit +153 005€ à 1 628 500€ Enveloppe budgétaire "Autres Produits" hors produits financiers, autres produits divers et reprises de provisions (637 000€)

Les principaux points à relever sont :

- une forte ambition sur la prestation plan d'épandage de +40k€ liée à un accompagnement de la filière "Comté" avec des communications du CIGC sur le sujet et une potentielle modification du cahier des charges
- la mise en place de nouvelles prestations autour du conseil stratégique et de la Haute Valeur Environnementale avec un objectif de 20k€ de chiffre d'affaires en 2021
- la refacturation des coûts de création des ASA Forestières des dernières années +14k€
- la baisse de -16k€ des prestations installation Plans d'entreprise et avenants
- la baisse des revenus de locations et de refacturations des charges locatives et des redevances (-19k€ vs BR 2020)
- la reconstitution des recettes d'équilibre compensant les charges diverses ainsi que les 2 embauches dites de "sécurité budgétaire" à leur niveau du BI 2020 (+100k€)

A noter également : les tarifs 2021 des prestations évoluent sur la base d'un taux directeur d'augmentation de +1.2%. L'ajustement des prestations au forfait en fonction du temps passé se poursuit. Le département CTEE fait évoluer le tarif journée de 658€ à 660€ pour les collectivités.

➤ Les Conventions :

-4.1% soit -51 477€ à 1 196 934€ Enveloppe budgétaire "Subventions Etat" et "Autres Subventions"

Les éléments essentiels concernent :

- le maintien des crédits prévisionnels liés au programme d'actions du CasDAR (200k€)
- la nette diminution des fonds "Forêt" de -73k€ principalement due à la fin du Cofinancement Conseil Régional BFC / ComCom Grandvallière et Jura Sud de l'action "extension Fruitière"
- la non sollicitation de fonds européens sur la thématique de l'installation -14.5k€
- l'augmentation des financements UE Leader/Feder/Interreg sur les autres thématiques de +38k€ principalement sur des projets de territoire avec des fonds Leader
- le maintien des financements prévus concernant les thématiques de l'énergie et du changement climatique avec l'Ademe et le Conseil Régional BFC à 59k€
- le retour sur la cotisation obligatoire FNSP +12k€ (en lien avec l'augmentation de cotisation de 14k€)
- la demande de financement AAJ auprès du Conseil Départemental du Jura de 164k€
- la fin de l'AAP "cultivez autrement" 2017/2020 de l'agence de l'eau RMC -18k€ vs BR 2020

Évolution des subventions par financeur :

	BR 2020	BI 2021
CasDAR PRDA et appels à projet	199 680€	199 750€
Programmes Forestiers (retour fonds péréquation Forêt Bois / Adevbois / Extension fruitière / leader PNR)	444 650€	371 400€
Etat : actions installation, transmission & CePPP	72 711€	79 669€
UE FEDER installation	14 500€	0€
UE Leader/Feder/Interreg (hors Thématiques installation, transmission)	0€	37 520€
CasDAR Ecophyto dispositif fermes Dephy + Appel à projets communication	30 000€	30 000€
Conseil Reg BFC thématique installation, transmission	23 906€	22 500€
Conseil Rég BFC diverses subventions (hors thématiques installation, transmission, Energie et Chgt Climatique)	102 765€	102 650€
Conseil Départemental du Jura : contractualisation Avenir Agriculture Jura	173 900€	164 000€
Agence de l'Eau RMC	44 100€	35 000€
Conventions énergie et Changement Climatique (Ademe / Conseil Régional BFC / Commissariat de Massif)	56 470€	58 900€
Retour sur Cotisation Obligatoire FNSP	12 250€	24 500€
Programmes Viticoles (FAM / Conseil Rég / IFV)	6 300€	0€
France AgriMer	5 750€	2 000€
ONEMA : Bulletin de Santé du Végétal	15 000€	10 000€
Divers	46 429€	59 045€
TOTAL Subventions d'Exploitation Budget	1 248 411€	1 196 934€

➤ La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti

2 726 184€ Enveloppe budgétaire "Impôt"

Maintien de la TA TFNB à son niveau de 2020.

➤ Les Autres Produits :

637 000€ Enveloppe budgétaire "Autres produits" hors prestations de service (1 628 500€)

Augmentation de +548 000€ par rapport au BR 2020 quasi exclusivement dû au montant de cession des anciens bureaux de Champagnole.

A noter que cette opération immobilière est sans impact sur le résultat prévisionnel du BI 2021, puisque les 550k€ de Valeur Nette Comptable

intégrés en charges de fonctionnement sont compensés par les 550k€ de produits de cession de l'actif.

② 2ème SECTION : INVESTISSEMENTS

➤ LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER :

Les dépenses prévisionnelles en capital s'élèvent à 1 155 000€. Le Budget Initial 2021 intègre notamment :

- la maîtrise d'œuvre et le coût des diagnostics liés aux travaux des bâtiments du site de Lons le Saunier estimés à 42 000€.
 - l'achat de bureaux à Champagnole estimé à 550 000€ (lié à la vente des anciens bureaux)
 - l'achat des bureaux du GDS du site de Lons Le Saunier estimé à 60 000€
 - l'achat de bureaux à Foucherans estimé à 15 000€
 - l'achat d'un local préfabriqué pour entreposer le matériel sur le site de Foucherans (20 000€)
 - la réalisation de travaux d'aménagement des bâtiments du site de Lons le Saunier estimés à 350 000€.
 - l'installation dans le site de Lons le Saunier de stores extérieurs occultants électriques côté Ouest pour 32 000€.
 - le rachat des véhicules de service GPPF.
 - l'investissement dans du mobilier pour équiper les salles et bureaux du site de Lons le Saunier 0€.
- l'appel en capital de la Holding Transporc de 5 000€ (si non appelé en 2020).

Siège social
455 rue du colonel de Casteljaud
BP 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15

www.franche-comte.chambagri.fr

<input type="checkbox"/> Remboursement de capital emprunté	40 000€
<input type="checkbox"/> Logiciels	5 000€
<input type="checkbox"/> Autres Immobilisations incorporelles	45 000€
<input type="checkbox"/> Bâtiments	645 000€
<input type="checkbox"/> Aménagement de bâtiment	385 000€
<input type="checkbox"/> Matériels autres	4 000€
<input type="checkbox"/> Acquisition Véhicules	4 000€
<input type="checkbox"/> Matériel informatique	0€
<input type="checkbox"/> Mobilier	22 000€
<input type="checkbox"/> Titre de Participation	5 000€
TOTAL	1 155 000€

Est à noter également : l'investissement en matériels informatiques est porté par la Chambre Régionale d'Agriculture BFC dans son budget 2021 et il est financé sur 3 ans par une cotisation dans le budget de fonctionnement de notre Chambre.

➤ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Pour le Budget Initial 2021, il est prévu un financement des investissements immobiliers et/ou mobiliers à partir des réserves de la Chambre sans faire appel à des emprunts bancaires à moyen terme.

③ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT & FONDS DE ROULEMENT

Les prévisions du Budget Initial 2021 de fonctionnement et d'investissement génèreraient :

- une capacité d'autofinancement de -84 032€ (insuffisance de financement)
- une diminution du fonds de roulement de -689 032€. Cette évolution correspondrait à environ -39j de fonctionnement.

PROJET - Tarifs 2021 des prestations de services Session du 24/11/2020

Tarifs applicables à compter du 25/11/2020

Intitulé produit	Prix Unitaire HT	détail tarifs ou réductions	Modalité
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET OPA JURA AVEC TVA (/jour)	592		/jour
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET OPA JURA AVEC TVA (/demi jour)	319		/ ½ jour
PRESTA DIVERSE AGRICULTEURS ET OPA JURA AVEC TVA (/heure)	81		/heure
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (/jour)	660		/jour
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (/demi-jour)	330		/ ½ jour
PRESTA DIVERSE AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS (/heure)	85		/heure
INTERVENTION SECRETARIAT POUR ORGANISMES EXTERIEURS (/jour)	412		/jour
INTERVENTION SECRETARIAT POUR ORGANISMES EXTERIEURS (/demi-jour)	224		/ ½ jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA IMPORTANTE (/jour)	1042		/jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA IMPORTANTE (/demi jour)	562		/ ½ jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA MOYENNE (/jour)	780		/jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA MOYENNE (/demi jour)	422		/ ½ jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA NEGLIGEABLE (/jour)	626		/jour
INTERVENTION FORMATION VIVEA - PREPA NEGLIGEABLE (/demi jour)	338		/ ½ jour
ANIMATION FORMATION VIVEA (/jour)	385		/jour
ANIMATION FORMATION VIVEA (/demi jour)	208		/ ½ jour
INTERVENTION CFPPA - EPLEA (/jour)	385		/jour
INTERVENTION CFPPA-EPLEA (/demi jour)	208	pour 2h d'intervention, facturation d'une 1/2 journée	/ ½ jour
FORMATION HACCP VITI (/jour et /participant)	194		/jour et / participant
FORFAIT DEPLACEMENT	57	(voir à la fin de la note les conditions d'application)	forfait
PARTICIP ACCES RESEAU INF/STOCKAGE-SECU DONNEES/APPUI TECHNO	572		/poste /et p
AFFRANCHISSEMENT PAR PLI EN PLUS DU COUT TIMBRE ET ENVELOPPE	0,15		/pli affranchi
PHOTOCOPIE COULEUR	0,11		/copie
PHOTOCOPIE COULEUR SANS MAIN D ŒUVRE	0,07		/copie
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC	0,0401		/copie
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC SANS MAIN D ŒUVRE	0,008		/copie
PE PLAN ENTREPRISE INSTALLATION INDIVIDUEL	2256	-50% si 2 PE concomitants	forfait
PE PLAN ENTREPRISE INSTALLATION SOCIETE	2595	-50% si 2 PE concomitants	forfait
AVENANT PE / AVENANT PDE	592	-50% si PE concomitant	forfait
DIAGNOSTIC TRANSMISSION BASE+CARTE+MARKETER	2100		forfait
DIAGNOSTIC TRANSMISSION SUBV MINISTERE AGRICULTURE	-1363,2	Etat - AITA	selon convention
PUBLICATION OFFRE D EXPLOITATION AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL	226		forfait
SIMUL PAC AU BUREAU CA39	201		forfait
SIMUL PAC EN DEPLACEMENT	319		forfait
SIMUL PAC PREPARATION FORMATION COLLECTIVE	81		forfait
DIAGNOSTIC VIABILITE RSA Type 1	300		forfait
DIAGNOSTIC VIABILITE RSA Type 2	900		forfait
OPTIM REVENU	592		/jour
CAP/PROJET - Etude PROJET TECHNICO-ECONOMIQUE	592		/jour
CAP/PROJET - AGRI TOURISME	592		/jour
ACCOMP MAEC COLLECT DT CALCUL IFT/COMPLETUDE PRE ENGAGEMENT	403		forfait
ACCOMP MAEC INDIV DT CALCUL IFT/COMPLETUDE PRE ENGAGEMENT	592		forfait
ETUDE DE FAISABILITE /JOUR	450	(voir à la fin de la note les réductions)	/jour
ETUDE DE MARCHÉ	450		/jour
ETUDE DE FAISABILITE SUBV AITA /JOUR	-336	plafonnée à 1008 €/dossier	/jour
ETUDE DE MARCHÉ SUBV AITA /JOUR	-336	plafonnée à 1008 €/dossier	/jour
PACK 5 ANS SUIVI INSTALLATION	750	(voir réductions en fin de note)	forfait
APPUI INDIVIDUEL AGRI TOURISME	592		/jour
APPUI INDIVIDUEL PRODUIT FERMIER	592		/jour
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE < 20 HA (FORFAIT)	137		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 20 A < 75 HA	294		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 75 A < 100 HA	320		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 100 A < 130 HA	346		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 130 A < 160 HA	390		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 160 A < 200 HA	425		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE DE 200 A < 275 HA	473		forfait
APPUI DECLARATION PAC : SURFACE > 275 HA	508		forfait
APPUI DECLARATION PAC : DEPASSEMENT HORAIRE OU PETIT DOSSIER	81		forfait
APPUI DEC PAC : ABONNES MES PARCELLES - FORFAIT 2H	240		pour 2h maxi
APPUI DECLARATION PAC EN GROUPE SUR 1/2 JOURNEE	230		forfait
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL / AN	270		/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL TOUCH / AN	330	(voir réductions en fin de	/an

PROJET - Tarifs 2021 des prestations de services Session du 24/11/2020

Tarifs applicables à compter du 25/11/2020

Intitulé produit	Prix Unitaire HT	détail tarifs ou réductions	Modalité
ABONMT MES PARCELLES PREMIUM / AN	380	note)	/an
ABONMT MES PARCELLES 100% HERBE / AN	270		/an
APPUI INDIVIDUEL SPECIFIQUE MES PARCELLES	81		/heure
INITIALISATION / MAJ DOSSIER DE L EXPLOITATION MES PARCELLES	81		/heure
ABONMT MES PARCELLES REDUCTION FERMES ECOPHYTO (/an)	-200		/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL REDUCTION AN1 TERRAVITIS / AN	-75		/an
ABONMT MES PARCELLES ESSENTIEL TOUCH REDUC T-VITI AN1 / AN	-94		/an
ABONMT MES PARCELLES ETA /AN	530		/an
ABONMT MES PARCELLES EXPLOIT SUPPORT ETA /AN	172		/an
ABONMT MES PARCELLES M&D ETA <30HA /AN	35		/an
ABONMT MES PARCELLES M&D ETA >30HA /AN	75		/an
INITIALISATION ASSOL EXPLOITATION MES PARCELLES POUR ETA	150		forfait
ACCOMPAGNEMENT AIRE DE LAVAGE PHYTO INDIVIDUELLE	680		/jour
APPUI TELEDECLARATION CALAMITE	102		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE <= 75 HA REALISE	404		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE <= 75 HA PREVISIONNEL	209		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 76-130 HA REALISE	455		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 76-130 HA PREVISIONNEL	225		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 131-200 HA REALISE	505		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE 131-200 HA PREVISIONNEL	247		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE >= 201 HA REALISE	556		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE >= 201 HA PREVISIONNEL	271		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE ZV <= 40 HA FORFAIT BASE	154		forfait
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE ZV <= 40 HA REALISE /HEURE	81		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE ZV <= 40 HA PREVISIONNEL /HEURE	81		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE ZV <= 40 HA REGISTRE PHYTO /HEURE	81		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE MESPARCELLES REGISTRE PHYTO /HEURE	81		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE MESPARCELLES REALISE /HEURE	81		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE MESPARCELLES PREVI /HEURE	81		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE OPTION1 REGISTRE PHYTO /HEURE	81		/heure
TRACACULTURE-TRACAPRAIRIE OPTION2 MARGE BRUTE	81		/heure
INTERVENTION FORMATION CERTIPHYTO	341		forfait
PRAICOS : DIAGNOSTIC DE PRODUCTION FOURRAGERE	592		/jour
PLAN EPANDAGE NOUVEAU PART FIXE	585		forfait
PLAN EPANDAGE HA NOUVEAUX < 100 HA	20		/ha
PLAN EPANDAGE HA NOUVEAUX 100 HA à 150 HA	15		/ha
PLAN EPANDAGE HA NOUVEAUX 150 HA à 200 HA	12		/ha
PLAN EPANDAGE HA NOUVEAUX > 200 HA	10		/ha
PLAN EPANDAGE MAJ PART FIXE	878		forfait
PLAN EPANDAGE MAJ /HA ANCIENS	3		/ha
CFE REGISTRE EIRL IMMAT-RADIATION /ACTE1	42		/acte
CFE REGISTRE EIRL MODIF /ACTE2	36		/acte
CFE REGISTRE EIRL DEPOT COMPTES /ACTE3	6,5		/acte
CFE REGISTRE EIRL AVIS BODACC CESSION /ACTE4	9		/acte
CFE REGISTRE EIRL COPIE INTEGRALE /ACTE5	6		/acte
CFE REGISTRE EIRL EXTRAIT /ACTE6	3		/acte
CFE REGISTRE RAA CERTIFICAT NON INSCRIPTION	3		forfait
CFE REGISTRE RAA EXTRAIT INSCRIPTION POUR TIERS	3		forfait
CFE REGISTRE RAA COPIE INTEGRALE INSCRIPTION POUR TIERS	6		forfait
CFE REGISTRE RAA ATTESTATION RADIATION POUR TIERS	6		forfait
MARCHES FERMIERS A LA CA39 FORFAIT	41		/marché
MARCHES FERMIERS EXTERNES A LA CA39	10		/marché
PRODUITS MARKETING BIENVENUE A LA FERME		selon produits	/ produits
CONSTITUTION DE BASE DE DONNEE CARTOGRAPHIQUE	85		/heure
CARTOGRAPHIE A0	330		/carte
CARTOGRAPHIE A0 OPTION COUCHE PARCELLAIRE AGRICOLE NOMINATIF	210		/carte
CARTOGRAPHIE A0 OPTION COUCHES PERIMETRES ENVIRONNEMENTAUX	42		/carte
CARTOGRAPHIE A0 OPTION PLASTIFICATION SEMI-RIGIDE OU RIGIDE	128		/carte
CARTOGRAPHIE A0 TIRAGE EN PLUS CARTO EXISTANTE	79		/carte
DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE INDIVIDUEL	1273		forfait
ETUDE VULNERABILITE GRAND PREDATEUR	2640		forfait
CALCUL DU FERMAGE /LOCATAIRE/AN	89		/an
CALCUL DU FERMAGE REDUCTION AN1 /LOCATAIRE/AN	-24	réduction année 1	/loc/an
ANALYSE ET EXPERTISE DROIT RURAL (HEURE)	87		/heure
CONSEIL JURIDIQUE / MEDIATION	87		/heure
SUIVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2020-2022) /JOUR	658	si convention 3 ans +2,5% max en 2022	/jour
SUIVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2018-2020) /JOUR	658		/jour

PROJET - Tarifs 2021 des prestations de services Session du 24/11/2020

Tarifs applicables à compter du 25/11/2020

Intitulé produit	Prix Unitaire HT	détail tarifs ou réductions	Modalité
SUIVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2019-2021) /JOUR	658		/jour
SUIVI AGRONOMIQUES DES BOUES DE STATION SUR 3 ANS (2021-2023) /JOUR	658	si convention 3 ans +2,5% max en 2023	/jour
FORUM OPPORTUNITE - STAND	200		forfait
FORUM OPPORTUNITE - CATALOGUE (/ PAGE)	100		forfait
ACCOMPAGNEMENT DRAINAGE	584		/jour

Devis et contrats d'interventions

Toute demande d'intervention doit faire l'objet d'un contrat signé du bénéficiaire fixant les modalités et les conditions financières. Pour les interventions n'entrant pas dans le cadre d'un suivi ou d'une action normalisée, intégrer le temps de préparation et de déplacements. Par exemple : pour une intervention de 3 heures, appliquez le tarif 1/2 journée : 319 €.

Le forfait déplacement s'applique pour toute prestation qui fait l'objet d'un déplacement et qui est tarifée à moins d'une 1/2 journée ainsi que pour les prestations d'ATE en cas de déplacement du conseiller.

<p>JA Mesparcelles : si installation avec aides + primo abonnement + souscription sur 2 ans minimum : réduction 50% sur la 1ère année Etude de faisabilité : En cas d'achat d'un PE dans l'année qui suit, le reste à charge après aides AITA est déduit du tarif du PE. Chèques Conseils Pack 5 ans : pour tout achat d'un pack 5 ans, 5 chèques conseils de 100 € chacun attribués, à valoir sur futures prestations dans les 5 ans qui suivent (maxi 2 / prestation - non cumulables avec autres réductions).</p>



DELIBERATION n°2020-11-24-DS-13

DELIBERATION Relative aux cotisations obligatoires et facultatives inscrites au Budget initial 2021

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 24 novembre 2020,

Présents :

Liste à compléter.

Absents ou Excusés :

Liste à compléter.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

ADOPTENT :

- la liste des cotisations obligatoires dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 65781 et détaillés ci-dessous:

Compte Comptable	PARAGRAPHERS ET LIBELLES	Dotation
		BI 2021
65781	Total Cotisations Obligatoires	1 689 350
	Cotisations APCA	126 500
	<i>Dont Cotisation annuelle APCA</i>	81 650
	<i>Dont Cotisation DNSI</i>	37 150
	<i>Dont Cotisation Resolia</i>	1 700
	<i>Dont Cotisation DSM</i>	6 000
	Cotisation FNPCA	55 000
	Cotisation CNPF/CRPF	392 000
	Cotisation CHAMBRE REGIONALE AGRI.	232 000
	Cotisation CRA BFC CPR Fonct Support	242 000
	Cotisation CRA BFC CPR Informatique	148 750
	Cotisations FNSP Fonds Stratégique Forêt et Bois	470 500
	<i>Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois</i>	202 300
	<i>Dont Cotisation services communs "Veilonsations du Bois et Terroire"</i>	268 200
	Cotisation communes forestières	19 250
	Cotisation FG Présidents	3 350

- la liste des cotisations facultatives dont les montants sont inscrits en masse Fonctionnement au compte 65882 et détaillés ci-dessous :

Compte Comptable	PARAGRAPHERS ET LIBELLES	Dotation
		BI 2021
65882	Total Cotisations Non Obligatoires	29 550
	Cotisations DIVERSES	1 200
	Cotisation AFDI	1 600
	Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000
	Cotisation CAUE	150
	Cotisation INITIATIVE JURA	170
	Cotisation ADFPA	370
	Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350
	Cotisation ADEFOR	100
	Cotisation ASSOC. JURA AGRICOLE	20 000
	Cotisation Réajir/Soélis	1 000
	Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	200
	Cotisation COMITE DEP TOURISME	80
	Cotisation ARDAR MASSIF JURA	100
	Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	100
	Cotisation Office Commerce/Art ComCom Arbois Poligny Salins	50
	Cotisation Solidarité Paysan 39	80

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 24 novembre 2020

**Le Président de la Chambre d'agriculture
du Jura**

François LAVRUT

<p>Vote : Membres Élus présents : Membres Élus votants : Pour : Contre : Abstention :</p>
--

DELIBERATION n°2020-11-24-DS-14

DELIBERATION Relative aux subventions inscrites au Budget initial 2021

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session le 24 novembre 2020,

Présents :

Liste à compléter.

Absents ou Excusés :

Liste à compléter.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

ADOPTENT la liste des subventions dont les montants sont inscrits en masse Intervention au compte 65734 et détaillés ci-dessous:

Compte Comptable	PARAGRAPHERS ET LIBELLES	Dotation
		BI 2021
65734	Total Subventions Non Obligatoires	83 600
	Subventions Diverses	8 000
	Prix et Récompenses	2 000
	Participations à Manifestations	5 000
	Subvention Société de Viticulture du Jura	0
	Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600
	Participation JURA INITIATIVES	700
	Subvention Solidarité Paysans /RESA 39	7 500
	Subvention Association REAJIR/SOELIS	55 000
	Subvention AFDI	500
	Subvention JA BFC / DEV AGRI BFC	2 500
	Subv Association du Personnel CA39	800

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 24 novembre 2020

**Le Président de la Chambre d'agriculture
du Jura**

François LAVRUT

<p>Vote : Membres Élus présents : Membres Élus votants : Pour : Contre : Abstention :</p>
--

Compte Comptable	PARAGRAPHE ET LIBELLES	Dotation Budgétaire					Observations
		BI 2020	BR 2020	BI 2021	BI21 / BI20	BI21 / BR20	
65781	Total Cotisations Obligatoires	1 601 150	1 675 150	1 609 350	88 200	14 200	
	Cotisations APCA	125 000	125 350	125 500	1 500	150	
	Dont Cotisation annuelle APCA	62 000	61 650	61 650	-350	0	
	Dont Cotisation DNSJ	36 000	37 000	37 150	1 150	150	
	Dont Cotisation Recrès	1 500	1 700	1 700	200	0	
	Dont Cotisation DSM	5 000	6 000	6 000	500	0	
	Cotisation FNPCA	27 300	40 960	55 000	27 700	14 050	
	Cotisation CNFF/CRPF	392 000	392 000	392 000	0	0	
	Cotisation CHAMBRE REGIONALE AGRI.	207 000	232 000	232 000	25 000	0	
	Cotisation CRA BFC CPR Fond Support	242 000	242 000	242 000	0	0	
	Cotisation CRA BFC CPR Informalique	148 750	148 750	148 750	0	0	
	Cotisations FNSP Fonds Stratégique Forêt et Bois	436 500	470 500	470 500	34 000	0	
	Dont Cotisation Fonds Stratégique Forêt et Bois	202 300	202 300	202 300	16 300	0	
	Dont Cotisation services communs "Vibrations du Bois et Terroirs"	266 800	268 200	268 200	17 700	0	
	Cotisation communes forestières	19 250	19 250	19 250	0	0	
	Cotisation FG Présidents	3 350	3 350	3 350	0	0	
65734	Total Subventions Non Obligatoires	113 525	93 525	83 600	-29 925	-9 925	
	Subventions Diverses	15 000	15 000	8 000	-7 000	-7 000	
	Prix et Récom pensés	2 000	2 000	2 000	0	0	
	Participations à Manifestations	8 000	8 000	5 000	-3 000	-3 000	
	Subvention Société de Viticulture du Jura	20 000	0	0	-20 000	0	
	Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600	1 600	1 600	0	0	
	Participation JURA INITIATIVES	663	663	700	37	37	
	Subvention Solidarité Paysans IRESA 39	8 000	7 500	7 500	-500	0	
	Subvention Association REALJIR/SOELIS	54 000	55 000	55 000	1 000	0	
	Subvention AFDI	500	500	500	0	0	
	Subvention JA BFC / DEV AGRI BFC	3 000	2 500	2 500	-500	0	
	Subv Association du Personnel CA39	762	762	800	38	38	
65882	Total Cotisations Non Obligatoires	29 090	29 090	29 550	460	460	
	Cotisations DIVERSES	1 150	1 150	1 200	50	50	
	Cotisation AFDI	1 600	1 600	1 600	0	0	
	Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000	3 000	3 000	0	0	
	Cotisation CAUE	150	150	150	0	0	
	Cotisation INITIATIVE JURA	170	170	170	0	0	
	Cotisation ADF-PA	370	370	370	0	0	
	Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350	1 350	1 350	0	0	
	Cotisation ADEFOR	100	100	100	0	0	
	Cotisation ASSOC. JURA AGRICOLE	20 000	20 000	20 000	0	0	
	Cotisation Réajir/Soëlis	1 000	1 000	1 000	0	0	
	Cotisation OIER - EDE 25- 39 -80	200	200	200	0	0	
	Cotisation COMITE DEP TOURISME	0	0	80	80	80	
	Cotisation ARDAR MASSIF JURA	0	0	100	100	100	
	Cotisation Office Commerce/Art Grand Dole	0	0	100	100	100	
	Cotisation Office Commerce/Art ComCom Arbois Poligny Sallir	0	0	50	50	50	
	Cotisation Solidarité Paysans 39	0	0	80	80	80	
	Total Chapitre	1 743 765	1 797 765	1 802 500	58 735	4 735	
	Cotisations Obligatoires	1 601 150	1 675 150	1 609 350	88 200	14 200	
	Subventions Non Obligatoires	113 525	93 525	83 600	-29 925	-9 925	
	Cotisations Non Obligatoires	29 090	29 090	29 550	460	460	

BI 2021 - TABLEAU 1
Présentation des emplois

POUR LE VOTE DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (6)	Hors plafond LFI (8)	Total organisme (7+8)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	81,80	81,80

Rappel du plafond d'emplois défini par le responsable de programme en ETPT (4) :

0

NB: Pour les opérations de F2C, l'affectation d'emplois sous plafond LFI (6) doit être inférieure ou égale au plafond défini par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (4).

POUR L'INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel*	ETPT	Charges de personnel*	ETPT	Charges de personnel*
TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	0	0	81,80	2 695 800	81,80	2 695 800
1 - TITULAIRES	0	0	44,05	2 188 247	44,05	2 188 247
* Titulaires Tit	0	0			0,00	0
* Titulaires étrangers (sans emploi)	0	0	44,05	2 188 247	44,05	2 188 247
2 - CONTRACTUELS	0	0	7,75	324 903	7,75	324 903
* Contractuels de droit public	0	0	0,00	0	0,00	0
ACDI	0	0			0,00	0
ACDD	0	0	0,00	0	0,00	0
* Titulaires affectés sur contrat signé à la fin de l'exercice (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'exercice)	0	0	0,00	0	0,00	0
* Contractuels de droit privé	0	0	7,75	324 903	7,75	324 903
ACDI	0	0			0,00	0
ACDD	0	0	7,75	324 903	0,00	324 903
3 - CONTRATS AIDÉS			0,00	0	0,00	0
4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)				181 650		181 650

* Charges de personnel non affectées à ces postes au compte de résultat de l'organisme. Le total des charges de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des charges de personnel figurant dans le compte de résultat.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme sous ou hors plafond, dans une autre unité

(à compléter en fonction des disponibilités - ETPT et charges de personnel à compléter dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME	
	ETPT**	Charges de personnel**
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS À L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumis au vote de l'organisme délibérant et charges de personnel affectées au sein du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(à compléter en fonction des disponibilités entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR L'LI	
	ETPT**	Charges de fonctionnement**
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,0	88 893
7 - EMPLOIS REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME	0,0	88 893
8 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME	0	0

** Montant d'emplois en ETPT non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumis au vote de l'organisme délibérant et charges de fonctionnement affectées au sein du budget de l'organisme.

TABEAU 2
Situation patrimoniale Budget Initial 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget N-1 (BR2020 du 12-10-20)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1 (BR2020 du 12-10-20)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Personnel	2 608 250	2 608 250	2 696 600	Subventions de l'Etat	308 683	308 683	416 009
dont charges de personnel civils*		0		Fiscalité affectée	2 726 184	2 726 184	2 726 184
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 996 640	2 996 640	3 578 550	Autres subventions	850 328	850 328	780 325
Intervention (le cas échéant)	93 525	93 525	83 600	Autres produits	1 564 495	1 564 495	2 265 500
TOTAL DES CHARGES (1)	5 698 415	5 698 415	6 357 650	TOTAL DES PRODUITS (2)	5 539 090	5 539 090	6 188 618
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	59 325	59 325	169 032
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	5 698 415	5 698 415	6 357 650	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	5 698 415	5 698 415	6 357 650

* Il s'agit des deux catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1 (BR2020 du 12-10-20)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-59 325	-59 325	-169 032
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	130 000	130 000	85 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14 000	14 000	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0	0	550 000
- produits de cession d'éléments d'actif	0	0	550 000
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		0	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	56 675	56 675	-84 032

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1 (BR2020 du 12-10-20)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N	RESSOURCES	Montants Budget N-1 (BR2020 du 12-10-20)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Insuffisance d'autofinancement	0	0	84 032	Capacité d'autofinancement	56 675	56 675	0
Investissements	321 500	321 500	1 115 000	Financement de l'actif par l'Etat			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
Remboursement des dettes financières	42 850	42 850	40 000	Autres ressources	0	0	550 000
				Augmentation des dettes financières	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	364 350	364 350	1 239 032	TOTAL DES RESSOURCES (6)	56 675	56 675	550 000
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	307 675	307 675	689 032

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1 (BR2020 du 12-10-20)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-307 675	-307 675	-689 032
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)*	-781 490	-781 490	14 202
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDÈMENT (II) ou PRÉLEVEMENT (III)*	473 815	473 815	-703 234
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT*	1 367 574	1 367 574	678 542
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT*	-335 660	-335 660	-321 458
Niveau final de la TRÉSORERIE*	1 703 234	1 703 234	1 000 000

* Basé sur une estimation des éléments 2020

TABLEAU 3 : Budget 2021 par destination et par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT : SANS ventilation des fonctions support internes et ressources et SANS affectation de l'impôt

CHARGES	ETP	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	INTERVENTION	INVESTISSEMENT	TOTAL (1)
REPRESENTATION		142 950	1 423 340	83 600	-	1 647 900
REP - Représentation	0,05	142 950	1 423 340	83 600	-	1 647 900
INTERVENTION		2 194 611	492 411	-	-	2 687 021
AM - Production Animale	-	-	-	-	-	-
VEG - Production Végétale	12,65	907 607	130 799	-	-	746 496
ENT - Entreprises et Stratégies	17,22	834 143	165 508	-	-	1 019 651
TER - Territoires Envir. Société	15,55	752 861	166 104	-	-	920 965
SER - Services Communs	-	-	-	-	-	-
FONCTIONS SUPPORT ET RESSOURCES		359 929	1 677 799	-	1 155 000	3 052 728
SUR - Support Ressources	5,46	359 168	1 462 363	-	1 155 000	2 973 529
SUI - Support Interne (sans financement mission CMA)	0,08	3 763	435	-	-	4 198
ANN - Activités annexes	-	-	115 000	-	-	115 000
TOTAL*¹	51,80	2 695 500	3 493 550	83 600	1 155 000	7 427 650

* Total hors charges non décaissables : dans l'enveloppe budgétaire "Fonctionnement", incluant les amortissements et provisions pour un montant de 656

PRODUITS	SUBVENTION ETAT	FISCALITE (TATFNB)	AUTRES SUBV	AUTRES POTS	TOTAL (2)	RESULTAT	RESULTAT (hors invest)
REPRESENTATION	-	1 647 900	-	-	1 647 900	-	-
REP - Représentation (2)	-	1 647 900	-	-	1 647 900	-	-
INTERVENTION	407 109	-	760 325	1 570 340	2 737 774	70 752	70 752
AM - Production Animale	-	-	-	-	-	-	-
VEG - Production Végétale	199 960	-	337 650	284 676	822 286	75 312	75 312
ENT - Entreprises et Stratégies	133 969	-	164 250	753 456	1 051 675	32 624	32 624
TER - Territoires Envir. Société	73 780	-	278 425	532 206	884 411	36 504	36 504
SER - Services Communs	-	-	-	-	-	-	-
FONCTIONS SUPPORT ET RESSOURCES	9 500	-	-	655 160	704 660	2 338 068	1 233 068
SUI - Support Interne (sans financement mission CMA)	-	-	-	580 046	580 046	2 393 484	1 238 484
SUR - Support Ressources	9 500	-	-	115	9 615	5 416	5 416
ANN - Activités annexes	-	-	-	115 000	115 000	-	-
TOTAL*²	416 609	1 647 900	760 325	2 285 500	5 110 334	2 317 315	1 162 315

* Total hors produits non décaissables : dans l'enveloppe budgétaire "Financement", soit de recettes de provisions et dans l'enveloppe budgétaire "Fiscali", contrepart de l'impôt sur ventes 1 019 244

(1) : Total des charges décaissables (hors amortissements et provisions) + dépenses d'investissement

(2) : Total des recettes encaissables (hors reprise de provisions) + recettes d'investissement

(3) : Affectation du montant nécessaire à l'équilibre de la mission représentation.

TABLEAU 4 - BI 2021
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débites	Crédits
Opération 1	C 4...	NON CONCERNE		
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
TOTAL			-	-

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	1 753 254,03	1 631 724,07	1 598 756,81	1 571 082,20	1 509 600,23	1 448 650,88	1 416 264,13	1 402 459,97	1 276 140,38	1 242 929,34	1 212 002,84	1 189 318,86	
ENCAISSEMENTS													
Produits	342 182,00	437 182,00	305 182,00	422 182,00	400 182,00	707 182,00	387 182,00	407 182,00	402 182,00	357 182,00	682 182,00	672 182,00	5 522 184,00
Subventions de l'Etat	50 000,00	50 000,00		40 000,00		50 000,00	20 000,00	50 000,00			150 000,00	30 000,00	350 000,00
Ressources fiscales	227 182,00	227 182,00	227 182,00	227 182,00	227 182,00	227 182,00	227 182,00	227 182,00	227 182,00	227 182,00	227 182,00	227 182,00	2 736 184,00
Autres subventions d'exploitation	5 000,00	10 000,00	10 000,00	30 000,00	30 000,00	80 000,00	30 000,00	80 000,00	25 000,00	10 000,00	215 000,00	230 000,00	755 000,00
Autres ressources	110 000,00	150 000,00	86 000,00	120 000,00	148 000,00	350 000,00	110 000,00	50 000,00	150 000,00	120 000,00	90 000,00	185 000,00	1 851 000,00
Ressources	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement de l'Etat par l'Etat													0,00
Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat													0,00
Autres ressources													0,00
Autres encaissements (opérations gagnées en comptes de tiers)	22 000,00	30 000,00	13 600,00	24 000,00	29 600,00	70 000,00	22 000,00	10 000,00	30 000,00	24 000,00	18 000,00	37 000,00	330 200,00
TVA encaissée	22 000,00	30 000,00	13 600,00	24 000,00	29 600,00	70 000,00	22 000,00	10 000,00	30 000,00	24 000,00	18 000,00	37 000,00	330 200,00
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													0,00
Autres encaissements													0,00
A. TOTAL	364 182,00	467 182,00	318 782,00	446 182,00	429 782,00	777 182,00	408 182,00	417 182,00	432 182,00	381 182,00	700 182,00	709 182,00	5 852 364,00
DECAISEMENTS													
Charges	394 000,00	464 000,00	332 000,00	454 000,00	437 000,00	573 500,00	404 000,00	430 000,00	441 000,00	394 000,00	609 000,00	709 951,72	5 692 451,72
Personnel	214 000,00	204 000,00	204 000,00	214 000,00	204 000,00	204 000,00	214 000,00	204 000,00	204 000,00	214 000,00	204 000,00	408 000,00	2 692 000,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	150 000,00	255 000,00	125 000,00	225 000,00	230 000,00	365 000,00	175 000,00	225 000,00	236 000,00	165 000,00	440 000,00	291 951,72	2 881 951,72
Intervention (le cas échéant)	30 000,00	5 000,00	3 000,00	15 000,00	3 000,00	4 500,00	15 000,00	1 000,00	2 000,00	15 000,00	15 000,00	10 000,00	118 500,00
Emplois	78 191,93	13 199,26	3 206,61	33 213,97	33 221,35	203 228,75	3 236,16	93 243,59	3 251,04	3 256,50	30 205,96	153 273,49	653 790,63
Acquisition d'immobilisations corporelles et financières	75 000,00	10 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	200 000,00		80 000,00			30 000,00	150 000,00	615 000,00
Participations et immobilisations financières													0,00
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières	3 191,03	3 199,26	3 206,61	3 213,97	3 221,35	3 228,75	3 236,16	3 243,59	3 251,04	3 258,50	3 265,96	3 273,49	38 790,63
Autres décaissements (opérations gagnées en comptes de tiers)	13 800,00	22 800,00	11 250,00	20 250,00	20 700,00	32 850,00	15 750,00	20 250,00	21 150,00	14 800,00	39 600,00	26 275,65	259 375,65
TVA décaissée	13 800,00	22 800,00	11 250,00	20 250,00	20 700,00	32 850,00	15 750,00	20 250,00	21 150,00	14 800,00	39 600,00	26 275,65	259 375,65
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													0,00
Autres décaissements													0,00
B. TOTAL	485 691,03	500 149,26	346 456,61	507 463,97	469 921,35	809 678,75	422 868,16	543 493,59	465 471,04	412 108,50	731 865,96	869 505,96	6 605 616,00
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-121 509,93	-32 967,25	-27 674,61	-61 281,97	-81 130,35	-32 398,75	-13 804,16	-126 311,59	-33 219,04	-30 926,90	-31 663,96	-180 318,86	-753 234,00
SOLDE CUMULE (1) + (2)	1 631 724,07	1 598 756,81	1 571 082,20	1 509 800,23	1 448 650,88	1 416 264,13	1 402 459,97	1 276 140,38	1 242 929,34	1 212 002,84	1 189 318,86	1 009 009,00	

TABLEAU 6 - BI 2021
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Solvi par opération (ou par regroupement d'opérations) des engagements (budgetaire), des charges ou immobilisations et des prévisions de ressources

A - Prévision d'engagements (budgetaire) et de charges ou immobilisations (obligatoires)

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Engagements nouveaux prévus en N*	TOTAL des engagements escomptés ou réalisés en N*	Charges/immobilisations escomptés les années antérieures à N	Charges/immobilisations nouveaux prévus en N	TOTAL des charges/immobilisations escomptés ou réalisés en N	Engagements prévus en N+1	Charges/immobilisations prévus en N+2	Engagements prévus > N+2	Charges/immobilisations prévus > N+2
		(1)	(2)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(10)	(12)	(13)
Op. 1	Personnel Fonctionnement Investissement										
	Total Op. 1										
Op. 2	Personnel Fonctionnement Investissement										
	Total Op. 2										
	\$s total personnel										
	\$s total fonctionnement										
	\$s total investissement										
	TOTAL										

* Facultatif

B - Prévisions de ressources (obligatoires)

Opération	Nature	Prévisions de financement de l'opération	Prévisions N		Prévisions en N+1 et suivantes	
			Ressources escomptées antérieures à N	Ressources prévues en N	Ressources prévues en N+1	Ressources prévues > N+2
		(14)	(15)	(17)	(18)	(19)
Op. 1	Financement de l'Etat Autres financements publics Autres financements***					
	Total Op. 1					
Op. 2	Financement de l'Etat Autres financements publics Autres financements***					
	Total Op. 2					
	\$s total financement de l'Etat					
	\$s total autres financements publics					
	\$s total autres financements					
	TOTAL					

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée

** Autres financements publics

*** Recettes propres



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljou – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 24 novembre 2020

DELIBERATION n°2020-11-24-DS-7
relative à l'achat de locaux

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 24 novembre 2020,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

Considérant la volonté du Groupement de Défense Sanitaire du Jura de vendre les locaux dont il est copropriétaire avec la Chambre d'agriculture du Jura sur le site de LONS le SAUNIER, exprimée par la décision de son conseil d'administration en date du 7 octobre 2020,

Considérant que le service des Domaines a confirmé que les opérations immobilières ne dépassant pas 180 000€ ne nécessitent pas pour les établissements publics d'Etat, dont les Chambres d'agriculture, la saisine des Domaines, ce qui est manifestement le cas,

Considérant la réorganisation des équipes de la chambre d'agriculture sur le site de LONS le SAUNIER et l'utilisation de ces bureaux par la chambre d'agriculture,

Considérant la proposition financière de vente faite par le Groupement de Défense Sanitaire du Jura,

DECIDENT l'achat des 5 bureaux du Groupement de Défense Sanitaire du Jura (lots 10 à 14) d'une surface totale de 60 m² ainsi que les parties communes attachées de la copropriété N°1 de la maison des agriculteurs à Lons le Saunier au prix total de 51 000 € HT (cinquante et un mille euros).

Les taxes légales en vigueur seront payées en sus par ceux qui en sont redevables réglementairement.

La chambre prend en charge en sus du prix de vente : le diagnostic amiante (175 € HT), le diagnostic énergie (75 € HT), les charges de l'ASIAJ de l'année 2020 (estimées au budget 2020 à 2513 € HT).

DECIDENT de ne pas recourir à l'emprunt pour le financement de cet investissement.

MANDATENT le président de la Chambre d'agriculture du jura pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 24 novembre 2020

**Le Président de la Chambre
d'agriculture du Jura**

François LAVRUT

Vote : Membres Élus présents :
Membres Élus votants :
Pour :
Contre :
Abstention :



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljou – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 24 novembre 2020

DELIBERATION n°2020-11-24-DS-8
relative à la vente de locaux à Champagnole

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 24 novembre 2020,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

Considérant la volonté de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura de réorganiser les locaux dans le bâtiment Le JOUEF au 3 rue Victor Bérard à Champagnole afin d'y accueillir le service départemental du cadastre,

Considérant que cela nécessite pour la Chambre d'agriculture de vendre ses locaux actuellement utilisés (puis d'en racheter d'autres concomitamment)

Considérant que le service des Domaines a été consulté par la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,

Considérant que la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura propose de racheter les locaux à leur valeur d'achat,

Considérant que la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura propose de vendre des locaux à la Chambre d'Agriculture du Jura dans le même bâtiment et correspondant aux besoins exprimés par les services,

DECIDENT la vente de la totalité des locaux intérieurs sauf le local copieur de 8m² (sont donc exclus les garages et place de parking extérieurs) en copropriété ainsi que les parties communes liées sise au 3 rue Victor Bérard à Champagnole au prix d'achat initial soit 1950 € HT/m². la surface totale vendue est estimée à 267 m².

Le montant total est estimé à 550 000 € TTC. Il est budgété à cette hauteur dans le budget initial 2021.

MANDATENT le président de la Chambre d'agriculture du jura pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 24 novembre 2020

Vote : Membres Élus présents :
Membres Élus votants :
Pour :
Contre :
Abstention :

**Le Président de la Chambre
départementale d'agriculture du Jura**

François LAVRUT



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaou – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 24 novembre 2020

DELIBERATION n°2020-11-24-DS-9
relative à l'achat de locaux à Champagnole

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 24 novembre 2020,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

Considérant la volonté de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura de réorganiser les locaux dans le bâtiment Le JOUEF au 3 rue Victor Bérard à Champagnole afin d'y accueillir le service départemental du cadastre,

Considérant que cela nécessite pour la Chambre d'agriculture d'acheter des locaux en remplacement de ceux actuellement utilisés qui font l'objet d'une vente concomitante, dans le même bâtiment,

Considérant que la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura propose de vendre des locaux sis dans le même bâtiment à leur valeur d'achat initial et de prendre en charge les frais d'aménagement pour que la Chambre d'agriculture retrouve les espaces nécessaires à ses besoins,

Considérant que le service des Domaines a été consulté par la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura,

DECIDENT l'achat de locaux intérieurs en copropriété proposés par la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura ainsi que les parties communes liées sise au 3 rue Victor Bérard à Champagnole au prix d'achat initial soit 1950 € HT/m².

Les surfaces estimatives concernées sont évaluées à 195.57 m²

Le montant total est estimé à 550 000 € TTC. Il est budgété à cette hauteur dans le budget initial 2021.

DECIDENT de ne pas recourir à l'emprunt pour le financement de cet investissement.

MANDATENT le président de la Chambre d'agriculture du jura pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 24 novembre 2020

**Le Président de la Chambre
départementale d'agriculture du Jura**

François LAVRUT

Vote : Membres Élus présents :
Membres Élus votants :
Pour :
Contre :
Abstention :



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaud – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 24 novembre 2020

DELIBERATION n°2020-11-24-DS-10

relative à une régularisation de remboursement de frais de déplacement

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 24 novembre 2020,

- Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

VU l'article 9 alinéa III du Statut du Personnel Administratif des Chambres d'agriculture,

VU la délibération DS7-2019 adoptée en session le 28 février 2019,

VU les dispositions validées en Commission Régionale Paritaire le 8 octobre 2020,

CONSIDERANT la nécessité de répondre aux demandes de la Cour des Comptes en matière de justificatifs, dans le cadre du remboursement des frais de déplacement,

DECIDE :

- de rembourser le complément aux salariés ayant été plafonnés dans leurs remboursements de frais de repas et de découcher depuis le 1^{er} mai 2020 et qui en formuleront la demande écrite.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 24 novembre 2020

Vote : Membres Élus présents :
Membres Élus votants :
Pour :
Contre :
Abstention :

**Le Président de la
Chambre d'agriculture du Jura**

François LAVRUT



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljou – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 24 novembre 2020

DELIBERATION n°2020-11-24-DS-11
relative à la délégation de la session au Bureau en matière
budgétaire

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 24 novembre 2020,

- ▶ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

VU l'article D 511-76 du code rural et de la pêche maritime, créé par décret n° 2011-596 du 25 mai 2011 – art. 2

DECIDE de donner pouvoir au Bureau de se prononcer en son lieu et place sur toute modification du budget général proposée par le président, pendant l'intervalle des Sessions.

Les décisions de modification du budget général, prises par le Bureau en lieu et place de la Session, seront présentées lors de la Session plénière suivante.

Cette délégation de pouvoirs sera mentionnée dans chaque décision de modification qui sera soumise à l'approbation du préfet.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 24 novembre 2020

Le Président de la
Chambre d'agriculture du Jura

François LAVRUT

Vote : Membres Élus présents :
Membres Élus votants :
Pour :
Contre :
Abstention :



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljau – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 24 novembre 2020

DELIBERATION n°2020-11-24-DS-12

relative aux demandes en non-valeur

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 24 novembre 2020,

- Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

VU la demande en Non-Valeur de l'agent Comptable des factures irrécouvrables ci-dessous et annexée :

Demande d'admission en NON-VALEUR 2020-1 des ordres de recettes irrécouvrables:

Exercice	N°OR	Identification de la créance	Prestation	Montant	Poursuites effectuées, Observations
2019	9		PLUI Diag agricole et forestier	0,01 €	Petit reliquat
2019	747		PAC 2019	0,50 €	Petit reliquat
2019	2191		suivi analytique boues 2019	0,60 €	Petit reliquat
2019	1557		PA 2018	0,60 €	Petit reliquat
2020	272		Avenants-PE	0,60 €	Petit reliquat
2020	678		PAC 2020	4,80 €	Petit reliquat
TOTAL				7,11 €	

L'agent Comptable demande l'admission en NON VALEUR des créances ci-dessus pour un montant total de 7,11 €

A Lons le Saunier le 13 octobre 2020

L'agent Comptable,

Thomas JUND

DECIDENT

Article 1 :

D'accepter la demande d'admission en non-valeur de l'agent comptable pour un montant de 7,11 € (sept Euros et onze centimes)

En exécution de cette délibération, ladite somme est portée à la charge du budget compte 654.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 24 novembre 2020

**Le Président de la Chambre
d'agriculture du Jura**

François LAVRUT

<p>Vote : Membres Élus présents : Membres Élus votants : Pour : Contre : Abstention :</p>



DELIBERATION n°2020-11-24-DS-15

DELIBERATION Relative à l'actualisation des CIC et CIB

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en Session le 24 novembre 2020, délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

VU les articles 57 et 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable,

VU la circulaire relative à la gestion budgétaire et compte des organismes publics pour 2021,

CONSIDERANT l'obligation de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité et de soutenabilité de la programmation et son exécution,

CONSIDERANT que le CIC vise à la tenue rigoureuse de la comptabilité générale et que la qualité de la comptabilité se décline selon 9 critères : réalité, justification, présentation et bonne information, sincérité, exactitude, exhaustivité, non-compensation, imputation, rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice,

CONSIDERANT que le CIB s'apprécie au regard du budget voté et vise au respect de son contenu et qu'il vise à s'assurer de la capacité à conduire les missions et les activités et à en maîtriser les conséquences financières (qualité de la programmation budgétaire initiale, du suivi de l'exécution et de la soutenabilité),

DECIDE de valider:

- ✓ dans le cadre du CIC, l'actualisation du plan d'action qui découle de la cartographie des risques par processus ;
- ✓ dans le cadre du CIB, l'actualisation du récapitulatif des processus qui permettent d'élaborer le budget initial, le budget rectificatif et le compte financier.

FAIT A LONS LE SAUNIER, le 24 novembre 2020

**Le Président de la Chambre d'agriculture
du Jura**

François LAVRUT

Vote : Membres Élus présents :
Membres Élus votants :
Pour :
Contre :
Abstention :

CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS

Réglementation Transversale	<p>Souffrances internes Rapport de contrôle (Cour des comptes, TC...) Programme de la Chambre de Pêches Françaises - Règlement Interieur (dépêches agrément) Manuel des processus et procédures existantes</p>
Risques Transversaux	<p>- les act financiers réglementés / changements non maîtrisés des structures administratives et dispositifs juridiques / réglementations sectorielles, fiscales comptables - les act financiers technologiques et informatiques - les act financiers existants (matériels)...</p>
	<p>- la gestion des files d'attente et d'ajout Comptable est correcte et respectée et ce notamment dans les circuits de validation et de liquidation.</p>

Processus (conservés les éléments CA)	Niveau de risque	Organisme		Documenter			Tracer		Observations	Niveau de risque
		Notes	Principales activités	Principales activités	Principales activités	Principales activités	Principales activités	Principales activités		
Cycle Immobilisations et stocks										
Prix Immobilier	4,3	3,5	Existence des Actes Mise à jour des Actes Mise à jour des Actes	4,5	Actes de propriété Mise à jour des Actes Mise à jour des Actes	4,5	Actes de propriété Mise à jour des Actes Mise à jour des Actes	4,5	4,5	
	4,6	3	AG de copropriété / DUE	4,5	Comptes rendus d'AG de copropriété / DUE	4,5	Comptes rendus d'AG de copropriété / DUE	4,5	4,5	
	4,0	3	Secours par le Fiduciaire	4,5	Comptes rendus d'AG de copropriété	4,5	Comptes rendus d'AG de copropriété	4,5	4,5	
	3,7	3	Recensement des biens immobiliers	4	Plan de procédure de recensement des biens immobiliers	4	Plan de procédure de recensement des biens immobiliers	4	3	
	4,4	4,5	Prix Comptable	4,5	Fiches immobilisations concernées au Pêch Français	4,5	Fiches immobilisations concernées au Pêch Français	4,5	4,5	
	4,4	4,5	Approuvément avec les crédits inscrits au budget	4,5	Approuvément avec les crédits inscrits au budget	4,5	Approuvément avec les crédits inscrits au budget	4,5	4,5	
	4,4	4	Courrier aux Domaines + Délibération	4,5	Courrier aux Domaines + Délibération	4,5	Courrier aux Domaines + Délibération	4,5	4,5	
Régis	4,5	4	Entrée déclarations des biens	4	Entrée déclarations des biens	4	Entrée déclarations des biens	4	4	
	4,5	4,5	Recensement des biens immobiliers	4,5	Recensement des biens immobiliers	4,5	Recensement des biens immobiliers	4,5	4,5	
Autres (travaux de réhabilitation)	3,5	4	Travaux de réhabilitation des biens	2	Travaux de réhabilitation des biens	3,5	Travaux de réhabilitation des biens	4	3	
	4,3	4,5	Prix Comptable	4,5	Prix Comptable	4,5	Prix Comptable	4,5	4,5	
	4,5	4,5	Approuvément avec les crédits inscrits au budget	4,5	Approuvément avec les crédits inscrits au budget	4,5	Approuvément avec les crédits inscrits au budget	4,5	4,5	

Cycles	Processus (Conservés les processus intervenant la CA)	Points de contrôle	Niveau de risque	Organisme		Documenter		Tracer		Observations	Plans financiers de processus	
				Affectation des tâches	Attribution des tâches	Documents de bureau	Documentation de la procédure	Matrice de suivi	Matrice de suivi			Matrice de suivi
Participations	- Les prises de participation arrivent dans le cadre de compléance de la Direction (procédure de sollicitation en L115-1 de toute nature) - Pour chaque prise de participation - une délibération a été adoptée en session avec accord préalable de la table. - Une procédure d'identification des risques financiers a été établie, celle-ci encadre si nécessaire une provision pour risque	4	4,00	Direction/Secrétariat Général	Tableau de suivi des prises de participation	Documents de bureau et des annexes des documents relatifs à leur mise en œuvre	4,5	4,5	4,5	Dossier avec le détail de chaque participation	3,5	
		4	4,20	Direction/Secrétariat Général, Pôle Finances	Délibération des prises de participation et des annexes de participation au Pôle Finances + rapport préfectoral	Observations des membres de la commission de participation au Pôle Finances + rapport préfectoral	4,5	4,5	4,5	Dossier relatif à la mise à disposition des documents	3	accord préalable de la table financière (CP notifiées)
		4	2,50	Pôle Finances, Agence Comptable	Tableau de suivi des prises de participation	État d'identification des risques au Pôle Finances	3	3	3	État de veille annuelle sur les participations	2	Adaptation provision uniquement pour les montants significatifs (>= 50000€)
		4	4,50	Direction/Secrétariat Général, Pôle Finances	Delibération adoptée en session + sollicitation accord préfectoral	Documents des délibérations au Pôle Finances + rapport préfectoral	4,5	4,5	4,5	Dossier emprunt papier + état informatif	4,5	3 emprunts en cours : mutualité informatique / Valparc / Champagne
		4	4,50	Direction/Secrétariat Général, Pôle Finances	Dossier emprunt	Documents au Pôle Finances	4,5	4,5	4,5	Dossier emprunt papier + état informatif	4,5	
Cycles problèmes	- Une vérification est faite l'année des risques est effectuée au 31/12 et 01/01 - Existe-t-il une procédure de détermination des créances douteuses ? - Des provisions pour créances douteuses sont elles effectuées ? - Les provisions pour créances douteuses et CET sont elles établies sans que prévue par l'instruction DGFIP du 20/11/2013 ? - Existe-t-il une procédure pour identifier les provisions pour départs en retraite ?	4	4,20	Agence Comptable	Vérification régulière des redressements et liquidations qui déduisent le passage en créances douteuses	Conservation des dossiers clients "Sous-traitant par Agent Comptable"	3,5	4,5	4,5	Dossier état de provision + état informatif	4,2	Aucun risque à risque à la CA39
		4	4,50	Pôle Finances	Tableau de suivi des prises de participation	Documents de bureau et des annexes des documents relatifs à leur mise en œuvre	4,5	4,5	4,5	Dossier état de provision + état informatif	4,5	Pas de risque à la CA39
		4	4,50	Pôle Finances	Tableau de suivi des prises de participation	Documents de bureau et des annexes des documents relatifs à leur mise en œuvre	4,5	4,5	4,5	Dossier état de provision + état informatif	4,5	adéquation provision uniquement pour les montants significatifs (>= 50000€)

Processus (références processus concernant le CA)	Forme de contrôle	Niveau de risque	Régimes particuliers au score de risque comptable et financier										Observations	Poids financiers du processus			
			Organisme					Bénéficiaire							Traitier		
			Primo de contrôle - moyen utilisé pour servir, que l'union est reliée	Notes	Conservation des bons documents comptables et état des échanges	Notes	Forme des - adresses et formation documentaires pour réaliser l'acte	Notes	Indicateurs des documents	Notes	Modalités des opérations - moyen utilisé pour constituer le 1995 des dépenses	Notes					
Cycle d'achat	Comande publique / Achat	4,3	- La réglementation en AP est connue (mise à jour régulière des connaissances)	4,5	Notes réglementaire et code des marchés	4,5	Indem. Informations et documents papiers	4,5	Actuellement régulière des commandes	4,5	DLD / P&A Achat régional	4,5	Dossiers papiers et informatique	4,5			
		4,3	- Les procédures de mise en concurrence sont respectées	4,5	Consultations par le P&A Achat régional	4,5	concordes au P&A Achat régional	4,5	références à la réglementation SCC et au code des marchés	4,5	Pôle Achat régional	4,5	Dossiers papiers et informatique	4,5			
		4,3	- Le mécanisme officiel des marchés attribut est efficace	4,5	Procédure de mise en concurrence des marchés	4,5	Etat réglementaire des marchés sur serveur régional	4,5	Références à la réglementation SCC et au code des marchés	4,5	Pôle Achat régional	4,5	Dossiers papiers et informatique	4,5			
		3,0	- La disponibilité des crédits est vérifiée	2,5	Liste des marchés de marchés avec référence au marché sans date dans le P&A Achat régional	4,5	Notes et bon traitement des marchés sans annulation par serveur régional	4,5		4,5	LP / SRD	4,5	Dossiers papiers et informatique	4,5			
		4,5	- L'imputation comptable et le bon rattachement des charges à l'exercice sont vérifiés	4,5	Procédure de lecture / bon de commande / bon de commande / bon de commande	4,5	Bénéficiaires et mandats sans annulation dans le P&A Achat régional	4,5		4,5	LP / SRD	4,5	Dossiers papiers et informatique	4,5			
		4,3	- Il existe une procédure de vérification de service fait	4	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	SRD / GH	4,5	Mandat émis après formaliser	4,5			
		4,3	- Il existe une procédure de vérification des charges à payer	3,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	LP / SRD / GH	4,5	Tableau annuel des CAP en format papier et informatique	4,5			
		4,4	- Il existe un processus pour s'assurer que les prestations facturées en charges à payer à la clôture de l'exercice sont strictes et vérifiées	4	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	LP / SRD / GH	4,5	Tableau annuel des CAP en format papier et informatique	4,5			
		3,0	- Les délais de paiement sont connus (décret n°2013-206 du 28/03/2013)	2	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5							
		3,0	- Les délais de paiement sont respectés (note de service DGFIP 28/11/2013)	3,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5							
	4,5	- La fiabilité des dépenses est assurée et l'échec des pièces justificatives est relayé	4	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5								
	4,0	- L'existence des obligations de garanties (pour le Directeur, les chefs de service, les autres agents) à l'égard des dépenses est vérifiée	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5								
Interventions / Subventions		4,3	- Les subventions ont été dans le cadre de compétence de la Chambre (principe et spécialité) art. L3101-1 du code rural	3,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5							
		3,0	- Le caractère éligible pour la structure bénéficiaire d'une subvention, de ses statuts à jour, de la liste des élus du conseil d'administration, de ses Comptes Financiers du dernier exercice et de son budget de l'année en cours.	4	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5							
	4,5	- Le détail des subventions versées fait l'objet d'une information et d'évaluation spécifique de la mission et le cas échéant fait l'objet d'une convention (convention obligatoire pour un montant supérieur à 33 K€) accordé à une structure de droit privé.	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5	Procédure de validation de l'acte	4,5								

Processus (convertir les contraintes CA)	Niveau de risque	Points de contrôle	Organisme				Documenter				Tracer		Observations	Péché financier processus	
			Attribution des rôles	Juste de contrôle = niveau de risque pour l'entité après l'opération réalisée	Contrôle en temps réel des opérations = PC généralisés, généralisés et financiers au rôle	Documenter de la conception à l'exécution de la documentation réglementaire	Formation = documents révisés et révisés pour être validés par l'entité concernée	Identification des activités	Tracabilité des opérations = moyens appropriés pour conserver le trace des opérations	Notes					
Cycle produits															
Processus Subventions	4,20	Pour assurer le suivi des conventions - Des procédures ont été établies pour assurer le respect des délais (copie - transfert - paiement) - Des procédures ont été mises en place pour s'assurer du respect des obligations financières (tous délégués - règles de forme - flux d'attributions - règles de cofinancement) - Une procédure est mise en œuvre pour s'assurer du respect des engagements (temps passés...)	Rôle Français, RD et RE services opérationnels, coord DCA BFC	Rôle à jour de tableau de suivi des conventions	4,5 Conventions et justificatifs techniques et financiers au rôle	4,5	4,5	Rôle Français, RD et RE services opérationnels, coord DCA BFC	4,5	4,5	4,5	4,5	Pas de procédure formalisée / en attente proposition du groupe APCA		
Processus financiers	4,42		Rôle Français, RD et RE services opérationnels	Processus financier OCTADRI / POSE	4,5 Contrats de prestation signés	4,5	4,5	Rôle Française Assurances services opérationnels	4,5	4,5	4,5	4,5	Pas de procédure formalisée / en attente proposition du groupe APCA		
	4,33	- Une procédure est mise en œuvre pour analyser le recouvrement (éviter le risque de prescription quadriennale)	Rôle Français, Agréé Comptable	Privilège compte client / analyse état de solde / références régulières	4,5	4,5	4,5	DRY / 3RD	4,5	4,5	4,5	4,5	Liste des relances Mise et dossiers concordés par Président et Agent Comptable en même sur compte		
	3,10	- Il existe une procédure pour s'assurer que le prix de vente couvre le coût de la prestation	Rôle Français	Calcul des coûts complets permettant de déterminer le coût par produit	2	2	2	UR	4,5	4,5	4,5	4,5	Fiche de calcul des coûts complets établie par Président et Agent Comptable		
	4,40	- Les procédures à risque sont couvertes par une assurance	Rôle Français	Chasse spécifique dans contrat assurance RC	4,5	4,5	4,5	DUD / PMA Assur Régional	4,5	4,5	4,5	4,5	Site contrat assurance		
	4,40	- Il existe un processus pour s'assurer que les provisions laissent en produits à recevoir la culture de français sont saines et vérifiables	Rôle Français	Pas de constat et point avec les RE et opérations	4,5	4,5	4,5	UR / PMA	4,5	4,5	4,5	4,5	Tableau annuel des PMS et RE services opérationnels, coord DCA BFC	Pas de procédure formalisée	
	2,90	Concernant les locations : - La Chambre d'agriculture a été assurée que la mise à disposition en location de locaux à des entreprises tiers est conforme aux statuts de la Chambre d'agriculture - distribution a été adoptée en assemblée	Directeur/Secrétaire Général, PMA Français	Représentation d'un bail d'occupation de locaux à usage professionnel / l'occupation d'un local, pas de mise à disposition / pas de distribution / validé en instance	3	3	3	UR / PMA	4,5	4,5	4,5	4,5	Conservation des baux au PMA Français	Pas de formalisation	
Processus Prévisions (règles à jour)		- La réglementation sur les prévisions est connue (connaissance des règles à jour)													Pas de procédure formalisée / en attente proposition du groupe APCA

Cycles	Processus (conservé, les processus concernés la CA)	Points de contrôle	Niveau de risque	Organiser			Documenter			Traiter		Observations	Poids financier du processus				
				Attribution des tâches	Rôle	Moyens de contrôle (outils, procédures, etc.)	Moyens de contrôle (outils, procédures, etc.)	Moyens de contrôle (outils, procédures, etc.)	Moyens de contrôle (outils, procédures, etc.)	Moyens de contrôle (outils, procédures, etc.)	Moyens de contrôle (outils, procédures, etc.)			Moyens de contrôle (outils, procédures, etc.)			
															Fréquence de contrôle	Impact	Impact
Cycle Trésorerie	Processus Compte bancaire	- La Chambre dispose d'un dispositif sécurisé pour stocker les chèques et cartes bancaires	4,10	Rôle Français, Agence Comptable	4,5	Présence des éléments au coffre-fort	5	Coffre-fort sécurisé	4,5	Formulaire de délégation signé chez le client + Déclaration au Pôle Finances	4,5	Code Rural	4,5	4,5	Offres pour régulariser et réguler des chèques bancaires et chèques de banque		
		- Il existe une délégation de signature afin d'éviter tout blocage en cas d'absence	4,10	Rôle Français, Agence Comptable	4,5	Délégation de l'Agent Comptable au Pôle Finances	4,5	4,5	Code Rural	4,5	Formulaire de délégation signé chez le client + Déclaration au Pôle Finances	4,5	4,5	4,5	4,5		
		- La Chambre s'assure de la mise en sécurité des valeurs	4,10	Rôle Français, Agence Comptable	4,5	Utilisation coffre-fort	4,5	Livraison régularisée avec mouvements + Etat de rapprochement de la trésorerie au Pôle Finances	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		- Il y a une procédure de contrôle journalier	4,20	Rôle Français, Agence Comptable	4	Contrôle des chèques de banque sur internet / Traitement mensuel des chèques bancaires et rapprochement régulier des comptes	3,5	Etat de rapprochement bancaire + relevé de compte	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Cycle des facilités de financement relatives clients	Processus Facilités de financement relatives clients	- Il existe un tableau prévisionnel de trésorerie ?	4,30	Rôle Français, Agence Comptable	3,5	Etat de soldes points	4,5	Tableau fourni en séance	4,5	Décret GBCP et note annexe du ministre pour l'information des GBCP	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		- La Chambre a mis en place des procédures pour améliorer le trésorerie : accompas / prélevement à échéance	4,40	Rôle Français, Agence Comptable	4	Suivi journalier de la trésorerie par le Pôle Finances + envoi des déclarations pour convention + mise en place échéancier de paiement client	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Cycle des États Financiers	Processus Centralisation des opérations des comptes secondaires	- La création des régles au fichier GBCP	4,50	Rôle Français, Agence Comptable	4,5	Elaboration tableaux prévisionnel de trésorerie par le Pôle Finances	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		- La régularisation des régles et les régles de la comptabilisation sont connues et respectées	4,50	Rôle Français, Agence Comptable	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		- Une procédure de contrôle des régles a été mise en œuvre	4,50	Rôle Français, Agence Comptable	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
		- La validation pour le produits des états financiers annuels est établi par le Pôle Finances et contrôlé par les services de la Chambre pour les services de trésorerie	4,60	Directeur/Secrétaire Général, Rôle Français	4	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Cycle des opérations financières	Processus États financiers	- Des états financiers mensuels / trimestriels / semestriels sont mis en place pour le suivi de gestion	4,30	Rôle Français	3,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
		- La Chambre procède régulièrement à la redéclaration des contrats d'assurance (dans le respect des régles du GBCP)	4,30	Directeur/Secrétaire Général, Rôle Achats Régular	3,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

	POINT DE CONTRÔLE	MOYENNE
	Cycle immobilisations et stocks	4,2
	Cycle provisions	4,4
	Cycle charges	4,3
	Cycle produits	4,1
	Cycle trésorerie	4,4
	Cycle états financiers	4,4
	Cycle assurance	4,3
	Moyenne générale	4,3
ECHELLE		
risque faible (3,5->5)		
risque moyen (1,5->3,5)		
risque fort (0->1,5)		
sans objet		



LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE

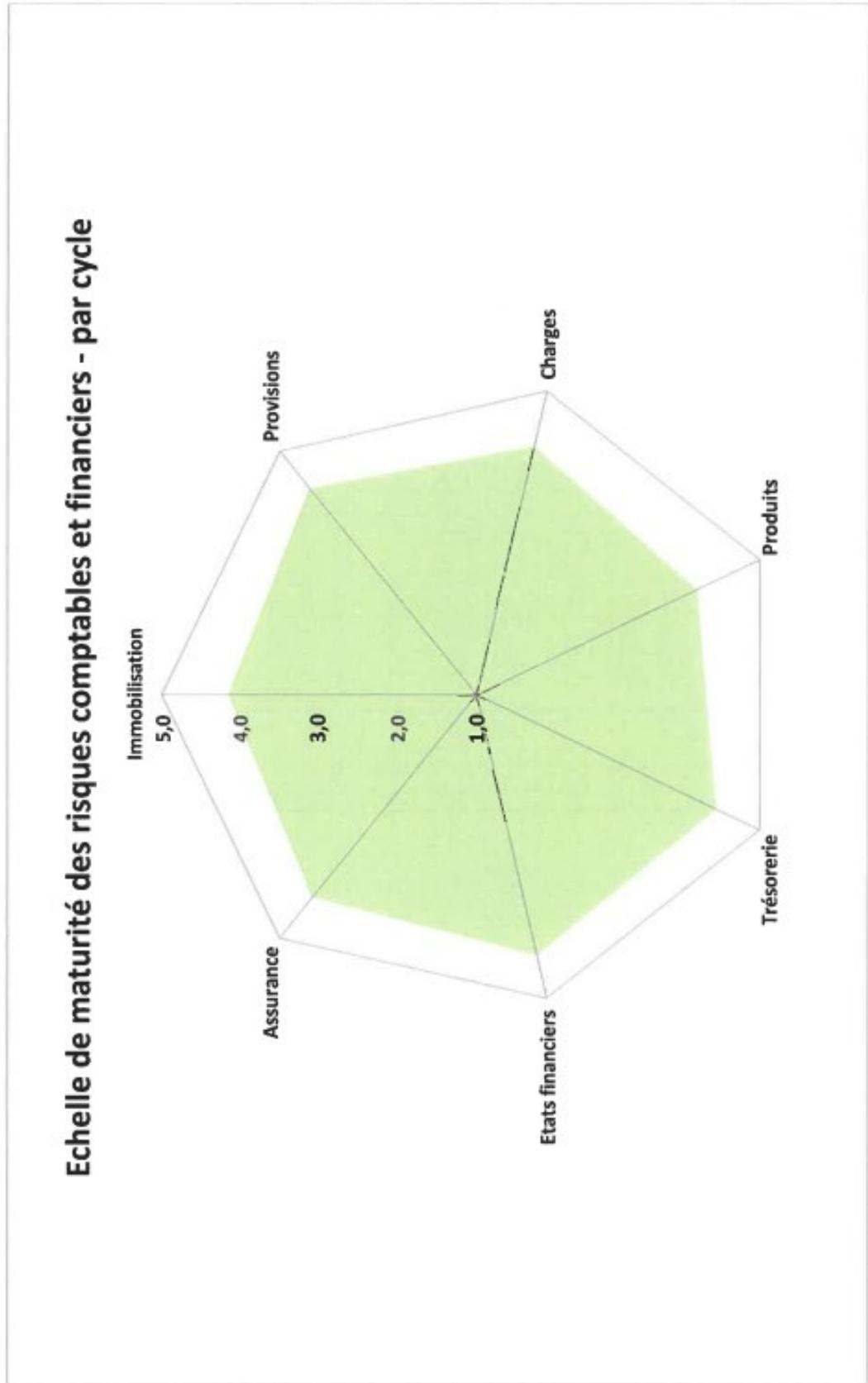
- Le plan d'actions

Plan d'actions

Cycles	Processus	Risque direct (Niveau)	Origine du risque (de à un défaut de...)	Actions	Acteurs concernés	Echéance	Etat d'avancement des actions	Commentaires sur l'état d'avancement des actions
	Parc immobilier							
	Baux	Absence de clauses adaptées en matière	Organisationnel et juridique	Prévoir à l'expiration d'une période en version relative aux baux en cours	Direction/Comptable Général, Pôle Finance	Fin 2019 début 2020	OK	Dépêches valides en session le 29/11/2019 Une mise à jour du BCF a été réalisée avec les occasions des immatriculations. Suite un travail sur la forme et du modèle de baux qui ont été rédigés. Une mise à jour des baux sera faite à l'expiration par une ressource dédiée.
	Autres immobilisations (que parc immobilier)	Absence inventaire physique et de rapprochement avec l'inventaire comptable	Organisationnel	Effectuer un inventaire du parc immobilier et mettre en place une procédure de rapprochement avec l'inventaire comptable de l'Etat Formaliser un mode opératoire sur la conduite de l'inventaire (certaines planning, outils, livrables...)	Direction/Comptable Général, Pôle Finance	Fin 2020	En cours	Des procédures ont été conduites de l'inventaire et sur le rapprochement avec l'inventaire comptable de l'Etat Un inventaire physique sera effectué par une ressource dédiée en cours de réalisation mais seront finalisées les objectifs, les méthodes et les ressources sur le sujet.
	Participations	Absence de procédure de détection des risques financiers	Organisationnel et juridique	Mettre en place une procédure d'identification des risques financiers sur les participations	Pôle Finance, Agence Comptable	Fin 2020	En cours	Un AMI des baux a été réalisé en cours de l'année 2020. Une première partie des éléments vont permettre de remettre à jour la valorisation de participation avec le CP 2020. Le prochain objectif est de finaliser ce point en 2021.
	Emprunts							
	Stocks							
	Provisions pour risques et charges							
	Commanche publique							
	Interventions / Subventions							
	Transports - Déplacements - missions et réception	Verification régulière que les agents et les élus ont toujours leur permis de conduire	Organisationnel	Faire une vérification annuelle de la validité des permis de conduire	Pôle Finance, Agence Comptable	Fin 2020	En cours	A fin novembre 2020, validation de la validité de 50% des permis des agents et de 20% des permis des élus.
	Emplois et taxes							
	Rémunérations							
	Subventions	Absence de procédure permettant de vérifier que le prix de vente des prestations couvre le coût de la prestation	Organisationnel et documentaire	Mettre en place d'une procédure de calcul des coûts complète par prestation et de contrôle	Pôle Finance, RD et RE services opérationnels, accord CRA, BFC	Fin 2020	Reporté	En attente d'instructions nationales et régionales
	Recettes							
	Produits financiers							
	Compte bancaire							
	Numéraire							
	Excédents de versement et reliquats divers							
	Tresorerie à court terme							
	Centralisation des opérations des régisseurs							
	Brais financiers							
	Assurance							

LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE

- **L'échelle de maturité des risques par cycle**



LE CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE

- Processus d'élaboration Budget Initial



PLANNING BUDGET INITIAL

ACTION	RESPONSABLE	ECHÉANCE
Fourniture fichier excel de préparation des objectifs de recettes prestations et conventions aux RE/RD	LPL	01/09/2020
Retours des RE / RD de leurs fichiers de travaux	Responsables d'Equipe et de Département	23/09/2020
Echanges comptabilité / chefs de services et services métiers sur recette et dépenses spécifiques	LPL / Responsables d'Equipe et de Département	du 24/09 au 30/09/2020
Echange comptabilité et CODIR sur hypothèses Masse salariale du BI	LPL / CODIR	du 16/09 au 24/09/2020
Projection de la masse salariale	LPL	du 24/09 au 04/10/2020
Projection des charges de fonctionnement / cotisations et subventions	LPL	du 24/09 au 04/10/2020
Présentation du 1er atterrissage au CODIR	LPL	07/10/2020
Commission de Finances 1	AMA / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	12/10/2020
Présentation du projet de BI 2021 au CODIR ELARGI	LPL	07/10/2020
Commission de Finances 2 (si nécessaire)	AMA / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	30/10/2020
Commission de Finances 3 (si nécessaire)	AMA / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	X/11/2020
Présentations au Bureau de la Chambre	LPL	09/11/2020
Envoi dossiers préalables à la Session aux membres élus, à la DDT, à la Préfecture	LPL	16/11/2020
Session de la Chambre	AMA / DLD	24/11/2020
Envoi Book BI 2021 "officiel" à la préfecture	LPL	avant le 01/12/2020

CONTROLE DE GESTION

16/11/2020

LE CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE

- Processus d'élaboration Budget Rectificatif

PLANNING BUDGET RECTIFICATIF

ACTION	RESPONSABLE	ECHEANCE
Fourniture fichier excel de préparation des objectifs de recettes prestations et conventions aux RE/RD	LPL	24/05/2020
Retours des RE / RD de leurs fichiers de travaux	Responsables d'Equipe et de Département	16/06/2020
Echanges comptabilité / chefs de services et services métiers sur recette et dépenses spécifiques	LPL / Responsables d'Equipe et de Département	du 16/06 au 18/06/2020
Echange comptabilité et CODIR sur hypothèses Masse salariale du BI	LPL / CODIR	juin-20
Projection de la masse salariale	LPL	juin-20
Projection des charges de fonctionnement / cotisations et subventions	LPL	juin-20
Présentation du 1er atterissage au CODIR	LPL	-
Présentation du projet de BR 2020 au CODIR ELARGI	LPL	19/06/2020
Présentation projet de BR 2020 au CODIR ELUS	LPL	26/06/2020
Commission de Finances 1 (si nécessaire)	AMA / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	-
Présentations au Bureau de la Chambre	LPL	12/10/2020
Envoi Book BR 2020 "officiel" à la préfecture	LPL	19/10/2020
Session de la Chambre pour information	AMA / DLD	24/11/2020

LE CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE

- Processus d'élaboration Compte Financier

PLANNING COMPTE FINANCIER

ACTION	RESPONSABLE	ECHÉANCE
Date limite commandes fournisseurs	GMD	Autres que Lyreco 20/11/2020 Lyreco 15/12/2020
Date limite facturation 2019	Responsables d'Equipe et de Département	17/12/2020
Fin des opérations comptables réels	LPL	31/12/2020
Fin de la période de dénouement	LPL/SRO	07/01/2021
Point CAP 2019	LPL / Responsables d'Equipe et de Département	du 30/09 au 20/12/2020
Point PAR 2019 avec services métiers	LPL / Responsables d'Equipe et de Département	du 16/12 au 20/12/2020
Point écritures d'inventaires CAP, PAR, Amortissements et Provisions	Département	du 06/01 au 15/01/2021
Présentation du 1er atterissage au CODIR	LPL	15/01/2021
Présentation du projet de CF 2020 au CODIR ELARGI	LPL	20/01/2020
Commission de Finances 1	AMA / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	22/01/2021
Commission de Finances 2 (si nécessaire)	AMA / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	entre semaine 4 et semaine 5 / 2021
Fin de la période d'inventaire	LPL	31/01/2021
Commission de Finances 3 (si nécessaire)	AMA / DLD / LPL + Membres élus de la Commission de Finances	entre semaine 5 et semaine 6 / 2021
Présentations au Bureau de la Chambre	LPL	08/02/2021
Envoi dossiers préalables à la Session aux membres élus, à la DDT, à la Préfecture	LPL	02/03/2021
Session de la Chambre	AMA / DLD	09/03/2021
Envoi Book CF 2020 "officiel" à la préfecture	LPL	avant le 16/03/2021
Transmission dématérialisée des pièces du Compte Financier à la Cour des Comptes	ORY	avant le 30/04/2021

Souscription de parts à la SCIC en cours de constitution en lien avec le **Projet Alimentaire du Territoire du Pays Lédonien**



Contexte de constitution de la SCIC



Contexte

- Emergence projet alimentaire territorial sur le Pays Lédonien
- Objectif de conforter ou développer des filières (répondre à la demande locale de produits « bio »)
- Volonté d'une gouvernance multi-acteurs via création d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)

Souscription de parts au capital de la SCIC

- Une SCIC est une coopérative avec un statut commercial de type SA, SARL ou SAS
- En assemblée générale, 1 associé = 1 voix
- Les intercommunalités du territoire sont associées
- La responsabilité financière est limitée au capital souscrit (sauf si gestion de fait)

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020

2

Projet de l'objet social de la SCIC en cours de constitution



La SCIC souhaite **rassembler l'ensemble des acteurs du système alimentaire** du Pays Lédonien dans l'objectif de développer des outils économiques, gérer une activité commerciale permettant la valorisation des produits issus, ou en voie de l'être, de l'Agriculture Biologique et d'animer et sensibiliser le territoire pour le développement des marchés alimentaires sur le Pays Lédonien.

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020 3

Souscription de parts au Capital de la SCIC



- **SCIC en cours de constitution :**
 - Sous forme SCIC SA
 - Une part = 50 €
 - Zone d'intervention = Pays Lédonien
 - En lien avec le projet alimentaire du territoire
- **Principaux enjeux de souscription pour la CA39**
 - Être acteur de l'émergence de nouvelles filières
 - Contribuer à la vitalité du territoire
 - Participer à la gouvernance du PAT

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020 4

Souscription de parts au capital à la SCIC

Préfecture sollicitée pour accord formel sur prise de parts en application de l'article L511-5 du code rural

Pour une chambre d'agriculture, l'article L511-5 du code rural stipule :

« Les chambres départementales peuvent faire partie des associations, syndicats, coopératives agricoles et, généralement, de **tous groupements ayant un objet agricole**, dans la mesure où les dispositions législatives et réglementaires applicables à ces organismes le permettent.

Elles peuvent, avec l'accord de l'autorité supérieure, participer à la fondation ou au capital de sociétés par actions, à condition que l'objet de celles-ci entre dans le cadre de leurs attributions légales. Le conseil d'administration de ces sociétés, doit comprendre un représentant de chacune des chambres d'agriculture participantes.»

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020 5

Souscription de parts au capital de la SCIC

Sous réserve de l'accord de la tutelle sollicitée récemment, la session accepte de prendre 15 parts de 50 € l'unité soit 750 €

Membres élus :	35	
Quorum :	18	
Membres présents :		
Votes contre :	0	
Votes abstention :	0	
Votes pour :		

Contre = carton bleu
 Abstention = carton blanc
 Pour = carton violet

Session Chambre d'agriculture du Jura 24-11-2020 6



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaou – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 24 novembre 2020

DELIBERATION n°2020-11-24-DS-18

relative à la prise de part au sein de la SCIC en cours de constitution en lien avec le projet alimentaire de territoire du Pays Lédonien

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 24 novembre 2020,

- ▶ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

▶ **Vu notamment,**

- ✚ les articles L1 et L111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime définissant les projets alimentaires territoriaux ainsi « Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. »
- ✚ l'article L511-5 du code rural stipulant « Les chambres départementales peuvent faire partie des associations, syndicats, coopératives agricoles et, généralement, de tous groupements ayant un objet agricole, dans la mesure où les dispositions législatives et réglementaires applicables à ces organismes le permettent ».

▶ **Considérant**

- ✚ Que depuis plus d'un an (septembre 2019), la CA39 apporte son soutien et participe activement aux travaux du Projet Alimentaire Territorial (PAT) bio porté par le Pays lédonien. Ce dernier, lauréat de l'appel à projet de la région BFC sur les circuits courts et l'appel à Projet National Alimentation (PNA) a lancé une concertation afin de définir les besoins prioritaires à la mise en œuvre de ce PAT à composante Bio. Il en ressort un besoin de structuration des filières pour valoriser et structurer les circuits courts de proximité des produits issus de l'agriculture biologique.

- ✚ Que ce Projet Alimentaire de Territoire repose ainsi sur deux piliers :
 - structuration de filières : production, transformation, distribution, logistique au service des acteurs du système,
 - social : accessibilité au plus grand nombre, préservation de la ressource en eau, éducation alimentaire (jeunes, populations âgées, précaires...), lutte contre le gaspillage alimentaire et formation.
- ✚ Que pour mettre en œuvre ces ambitions et ces actions, les acteurs du territoire ont décidé de se doter d'un outil juridique dédié sous la forme juridique d'une **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**. Cette structuration lui assure une autonomie opérationnelle et financière (personne morale), ainsi qu'une gouvernance collégiale (sociétariat diversifié et impliqué selon le principe : un associé = une voix).
 - La SCIC a ainsi pour objet de « rassembler l'ensemble des acteurs du système alimentaire du Pays Lédonien dans l'objectif de développer des outils économiques, gérer une activité commerciale permettant la valorisation des produits issus, ou en voie de l'être, de l'Agriculture Biologique et d'animer et sensibiliser le territoire pour le développement des marchés alimentaires sur le Pays Lédonien ».
 - La Société Coopérative aura ainsi vocation à mettre en œuvre des actions concrètes et à doter le territoire d'outils adaptés (production / transformation / logistique / commercialisation, ...) pour assurer la pérennité et le développement d'une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité pour un maximum de ses habitants.
- ✚ Que l'implication de la CA39 au sein de la SCIC est conforme à son champ d'activité en matière de développement agricole et rurale et s'inscrit pleinement dans le projet stratégique national 2020-2025 établi avec le ministère de l'agriculture. Ainsi, il est proposé que la Chambre d'Agriculture participe au capital social de la SCIC afin de contribuer à l'émergence de ce PAT à travers cette nouvelle structure, en vue d'être une voix reconnue au sein de la SCIC et être acteur d'un outil au service de la vitalité du territoire notamment agricole.
 - Pour les « Corps intermédiaires », le nombre minimum de parts sociales est fixé à 15 parts. Le montant de la part est fixé à 50 €.
 - La proposition porte ainsi sur la participation de la CA39 au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif à hauteur de 750 €, correspondant à 15 parts sociales de 50 € chacune, au titre des « Corps intermédiaires » partenaires.
 - A noter que lors de l'entrée au capital d'un établissement public dans une SCIC, les risques financiers pris par la collectivité sont limités à la hauteur du capital qu'elle a investi.
- ✚ Qu'il est proposé de nommer un ou une élu(e) CA39, en qualité de représentant de la Chambre d'agriculture au sein de la SCIC.
- ✚ Que le bureau en sa séance du 09/11/2020 a émis un avis favorable.

► **DECIDENT**

La Session, après délibération, à l'unanimité :

- ✚ approuve la participation de la Chambre d'agriculture au capital social à la SCIC SA du PAT lédonien pour un montant de 750 € correspondant à la souscription de 15 parts sociales de 50 € chacune.
- ✚ mandate le bureau pour nommer un ou une élu(e) CA39 ayant qualité(e) pour la représenter au sein de la future SCIC,
- ✚ autorise l'accès à la candidature au conseil d'administration à un représentant de la CA39 au sein de la SCIC à nommer lors d'un prochain bureau,
- ✚ autorise, M. le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 25 novembre 2020

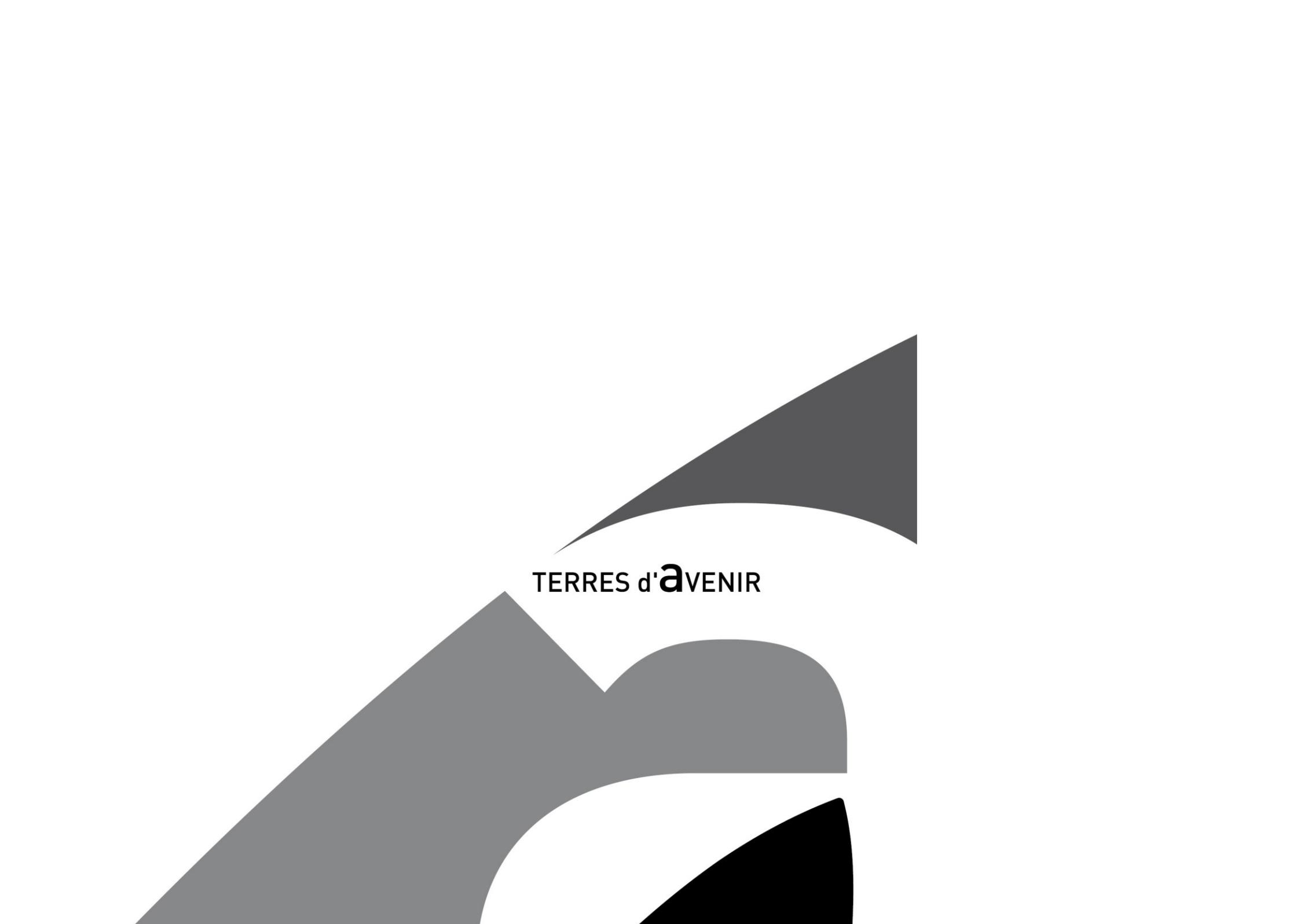
**Le Président de la
Chambre d'agriculture du Jura**

François LAVRUT



Vote : Membres Élus présents : 23 Membres Élus votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0



The image features a minimalist, abstract graphic design. It consists of several overlapping, curved shapes in shades of grey and black. A dark grey shape is at the top right, a medium grey shape is in the middle, and a black shape is at the bottom right. The text 'TERRES d'aVENIR' is centered horizontally between the top and middle shapes.

TERRES d'aVENIR